9

L'Illustration du Journal

Le Moniteur Acadien.

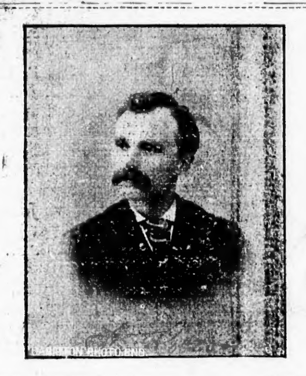
ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

"NOTRE RELIGION, NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES."

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ PUBLIÉ À L'OCCASION DU 25E ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

1867 – SHEDIAC, 1er JUILLET – 1892







SOMMAIRE DES MATIÈRES

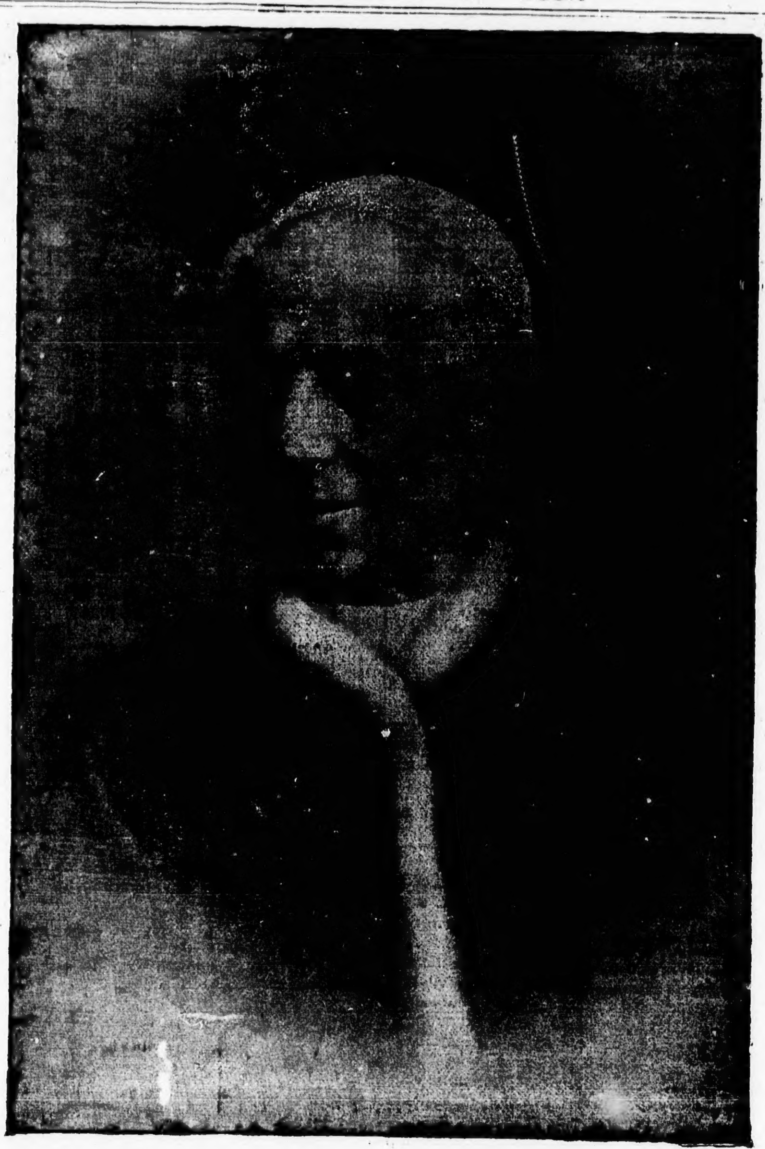
VOIR LA SUITE À LA PAGE SUIVANTE.

SOMMAIRE DES MATIÈRES (SUITE)

L'Illustration du Moniteur Acadien

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ PUBLIÉ À L'OCCASION DU 25E ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

1867 – JUILLET – 1892



N. T. S. P. LE PAPE LEON XIII.

Les Acadiens et la Colonisation.

Mon cher Moniteur—Permettez-moi de venir mêler ma voix aux échos retentissants de cette noble phalange d'amis dévoués et reconnaissants qui vous offrent, dans cette circonstance, l'expression de leurs vœux les plus sincères. Il y a maintenant au-delà d'un quart de siècle, vous épousiez noblement et courageusement la cause d'un petit peuple oublié et malheureux, mais grand et illustre par ses infortunes. Depuis ce jour vous n'avez cessé de combattre le bon combat, et si vos efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès, au moins vous avez pu constater avec un légitime orgueil un progrès sensible dans le champ de vos labeurs. L'esprit tant soit peu observateur ne saurait manquer de remarquer un avancement fort appréciable dans le peuple acadien surtout depuis un quart de siècle. Sans doute, différentes causes ont contribué à ce mouvement progressif, mais le *Moniteur Acadien* peut raisonnablement réclamer une place d'honneur au milieu de ces agents bienfaiteurs. Et, le tribut d'hommages bien mérités que les amis généreux et reconnaissants de la cause acadienne s'empressent de lui rendre dans cette occasion est un témoignage sincère d'affection et de confiance pour les services éminents qu'il a rendus. Quoiqu'il y ait déjà plus d'un quart de siècle que vous êtes dans l'arène, nous osons espérer que vous n'êtes encore qu'au début de votre carrière. En effet, il reste encore tant de bien à faire ; notre peuple est jeune et faible, mais il grandit plein d'espérance. Il en est des peuples comme des individus. L'homme naît, grandit, s'arrête quelque temps sur le sommet de la montagne, puis descend graduellement pour disparaître bientôt dans la poussière du tombeau, ne laissant que quelques traces sur son passage. De même les peuples naissent, croissent, jouent un rôle plus ou moins grand, plus ou moins brillant sur la scène du monde, puis s'écroulent, entraînant dans leur chûte quelques fragments de leur grandeur passée pour les ensevelir sous la poussière des siècles. Tel est l'inévitable destin qui attend tous les peuples. Voilà l'histoire du monde depuis les âges les plus reculés.

Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire des peuples pour se convaincre que leur décadence a commencé avec l'oubli de leurs devoirs. On les voit gravir péniblement les sentiers tortueux et escarpés qui les mènent au sommet de la montagne, mais toujours soutenus par quelques grandes vertus : c'est la force, le courage, la persévérance, la sobriété, le dévouement, etc., etc. Ont-ils perdu la crainte de Dieu, se sont-ils livrés aux vices, de là date le commencement de leur décadence morale et sociale.

Il importe donc de se pénétrer profondément de cette vérité, savoir, qu'un peuple ne peut remplir sa mission qu'en demeurant vertueux. Jusqu'ici le petit peuple acadien a toujours donné les plus belles espérances. Cruellement éprouvé dans les commencements, il est demeuré inébranlablement attaché à sa foi, et a donné le spectacle d'un courage, d'une persévérance, d'un dévouement dans les épreuves que la religion seule pouvait lui inspirer. Aussi marche-t-il vers ses destinées d'un pas lent mais ferme. L'amour du sol qui l'a vu naître est profondément gravé dans son cœur. Ceci explique comment l'émigration, qui a si péniblement entravé le progrès dans les provinces maritimes depuis une vingtaine d'années, n'a pas exercé une influence aussi délétère sur notre petite phalange acadienne. Quelques-uns, trop sans doute, ont aussi suivi l'exemple de nos voisins, et pris le chemin de l'exil, mais ce nombre a été petit en comparaison du contingent qu'ont fourni les autres nationalités des provinces maritimes. C'est aussi grâce à l'augmentation acadienne que le dernier recensement n'a pas constaté une diminution dans la population de nos provinces. Il importe beaucoup de cultiwer chez notre peuple cet amour du pays, et les journaux peuvent exercer une grande influence sous ce rapport. Nous ne saurions trop louer la ligne de conduite qu'a suivie le *Moniteur* sur cette question, et il est indubitable que les conseils qu'il a souvent donnés n'ont pas peu contribué à entraver le mouvement de l'émigration. Pour certaines localités l'émigration peut être une nécessité et on pourrait l'encourager sans préjudice au pays. Mais ici que de terrain à cultiver, que d'industries à développer.

Les ressources du pays, et surtout celle de l'agriculture, n'ont pas encore été exploitées, et si elles l'étaient elles pourraient nourrir une population dix fois plus grande que celle que nous avons actuellement. La colonisation a fait, sans doute, quelque progrès, beaucoup même, et, dans cette œuvre si importante de l'industrie sociale, l'honneur revient presqu'exclusivement à notre peuple. Presque toutes les nouvelles colonies sont l'œuvre des Acadiens. On dirait qu'ils sont les seuls dans cette province qui ont le courage d'attaquer la forêt. Pendant que la jeunesse irlandaise, écossaise, etc., va tenter l'aventure dans des pays étrangers, où elle ne trouve le plus souvent que déception, nos jeunes acadiens, un bon nombre au moins, défrichent la forêt et se préparent des établissements qui leur donnent bientôt l'aisance. Nous avons toujours été heureux de constater la part active et efficace que le *Moniteur Acadien* a si souvent prise dans l'œuvre si patriotique de la colonisation. Nous voudrions le voir redoubler ses efforts, et, de concert avec les deux autres organes acadiens, contribuer plus puissamment encore au développement d'une œuvre qui mérite les sympathies de tous les hommes qui désirent la prospérité de leur pays.

J. R. D.

La Nonne et la Fleur

Dans le jardin du monastère
Rougit une petite fleur ;
La nonne pâle et solitaire
Admire en passant sa couleur.

" Hélas ! petite fleur, dit-elle,
Comment sais-tu plaire au bon Dieu
Qui nous a mises, toi si belle,
Et moi si triste, au même lieu ?"

La fleur lui dit : " Tout est mystère :
" Ne te plains pas ; ton sort vaut mieux :
" Je suis une fleur de la terre,
" Tu seras une fleur des cieux."

PROSPER BLANCHEMAIN.

—La justice devrait être la règle suprême, *suprema lex*. Les gouvernements qui l'ont chassée ont croulé sous le poids de l'iniquité. La justice est l'essence même de la divinité ; c'est la source infinie des principes immuables qui gouvernent ses actes et sa volonté.

Montcalm et les Acadiens.

Québec, ce 3 mai 1892.

En la fête de l'Invention de la Sainte-Croix.

A Monsieur le Rédacteur du *Moniteur Acad'en*,

Shédiac, N. B.

Mon cher Rédacteur,

Vous me demandez quelques lignes pour le numéro de luxe que vous préparez pour le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de votre excellent journal. J'applaudis de trop grand cœur à votre idée pour refuser la demande que vous me faites.

L'article que je vous envoie est bien court, mais il sera, j'en suis sûr, apprécié par tous les Acadiens ; car il a pour cadre une pièce documentaire qui renferme un des éloges qui leur tient le plus à l'âme, celui de leur inaltérable et séculaire fidélité ; éloge d'autant plus précieux qu'il est venu de plus haut. On en conviendra quand on saura qu'il a été prononcé par le plus illustre des généraux français en Amérique, l'immortel Montcalm.

" L'Anglais, disait-il en 1758, a cru bien disperser ce peuple fidèle, il n'en a pas changé le cœur."

Voici à quelle occasion Montcalm a inséré ce touchant éloge dans son Journal, lequel, comme vous le savez, est encore inédit. Au cours du printemps 1758, le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, avait envoyé un grand nombre de partis de guerre sur les frontières des Colonies Anglaises pour y répandre la terreur. Les plus actifs aussi bien que les plus acharnés de ces partis étaient les Abénakis, ces éternels ennemis des colons américains. Montcalm note dans son Journal sous la date du 30 mai 1758 :

" Un des petits partis abénabis, allé à la guerre, partie chasse, partie guerre, est de retour après avoir fait trois chevelures dans un moulin où nous avions neuf de nos malheureux Acadiens travaillant pour les Anglais. Les Abénakis, au moment de les tuer, les tenant en joue, entendent avec surprise crier : Vive le Roi ! Français ! ils les accueillent avec toute l'affection possible et nous les ont amenés de Dingerfil (sic) sur la rivière de Massachusetts. L'Anglais a cru bien disperser ce peuple fidèle, il n'en a pas changé le cœur."

Cet éloge est d'autant plus remarquable qu'en l'écrivant Montcalm a dérogé à son habitude ordinaire dans la rédaction de son Journal. Ce journal est écrit presque tout entier de la main de ses secrétaires, soit qu'il le dictât lui-même, soit qu'il en abandonnât la rédaction à ses secrétaires. Mais il a voulu tracer ce passage de sa propre main, c'est-à-dire avec mûre réflexion, sous l'empire des sentiments que lui inspiraient les débris des infortunés Acadiens qu'il voyait depuis deux ans souffrir et combattre sous ses yeux avec une fidélité qui ne se démentait jamais.

Quelle gloire, mais aussi quelle grande et belle leçon pour les Acadiens du temps présent et pour ceux de l'avenir !

— L'Abbé H.-R. Casgrain.

—Pour celui-ci, la sagesse, c'est de se mépriser soi-même ; pour celui-là, c'est de mépriser les autres.

—Les calomniateurs sont des tyrans qui ont les lâches pour courtisans et qui doivent leur puissance aux envieux.

Les Curés

Ils sont pauvres et purs ; ils vivent dans la paix ;
Leur presbytère est humble et n'a rien d'un palais.
La charité l'habite, et sa sœur, la prière,
Y répand ses parfums, y verse sa lumière.
Jamais le pauvre en vain ne s'arrête à leur seuil.
Priant sur le berceau, priant sur le cercueil,
L'homme les voit partout au chemin de sa vie.
Consolateur et doux, et, la hauteur gravie
D'où se découvre aux yeux l'éternel horizon,
Avant qu'il ne s'endorme en son lit de gazon,
Leur main, habituée à bercer la souffrance,
Sait dans son cœur meurtri ranimer l'espérance ;
De son Père céleste apportant le pardon,
Ils l'amènent à lui dans un saint abandon
Et, semblable à l'enfant qui s'éveille d'un rêve,
L'homme voit dans la mort une aube qui se lève.

Ces modèles vivants de l'austère devoir.
Qu'à toute heure du jour, ô peuple, tu peux voir
Portant entre leurs mains le divin Evangile,
Enseigner le respect à l'enfance indocile,
Recueillir l'orphelin, instruire l'ignorant,
Venir en aide aux pauvres, exhorter le souffrant,
Maintenir dans le bien la vertu chancelante,
Garder ta fille chaste et ta femme constante,
Et préserver l'honneur de ton foyer chrétien,
Ces apôtres de Dieu, ces messagers du bien,
Qui servent sans faiblir la première des causes,
La cause de la foi, mère des grandes choses,
Tous ces hommes divins sont sortis de ton flanc,
Peuple, ce sont tes fils, le meilleur de ton sang.
Pourquoi donc les traquer comme race mauvaise,
Si tu n'es pas un fou, Peuple, ne te déplaise?

Ce portrait des Curés est extrait d'un volume de poésies, publié en 1884, par M. Gaston David, beau-frère du Président actuel de la France.

LA FRANCE

Que le souffle de Dieu l'apaise ou la soulève,
La France est toujours prête à quelque noble effort ;
Ce sol ardent est plein d'énergie et de sève :
C'est aux yeux moribonds que tout y semble mort.

La France a pour régner la parole et le glaive,
L'un s'éveille, si l'autre un seul moment s'endort...
Ou la force commence et le génie achève,
Ou vers le même but tous deux marchent d'accord.

Alexandre Cosnard.

Amour de l'Etude.

Jeunes gens ! que votre intelligence se nourrisse d'idées saines et fortes ; que l'étude et la réflexion bien conduite vous donnent un jugement droit, une raison ferme, et faites-vous, par la correction et la gravité de vos habitudes, un caractère calme et puissant, maître des autres parce qu'il le sera de lui-même.

Mgr. Dupanloup.



SA GRANDEUR MGR. JOHN CAMERON, ÉVÊQUE D'ANTIGONISH.

Sa Grandeur Mgr John Cameron naquit le 16 février 1827 à Antigonish, N.E. Il fit ses études ecclésiastiques au Collége de la Propagande à Rome où il reçut les degrés de Docteur en Divinité et Docteur en Philosophie, et où il fut ordonné prêtre le 26 juillet 1853.

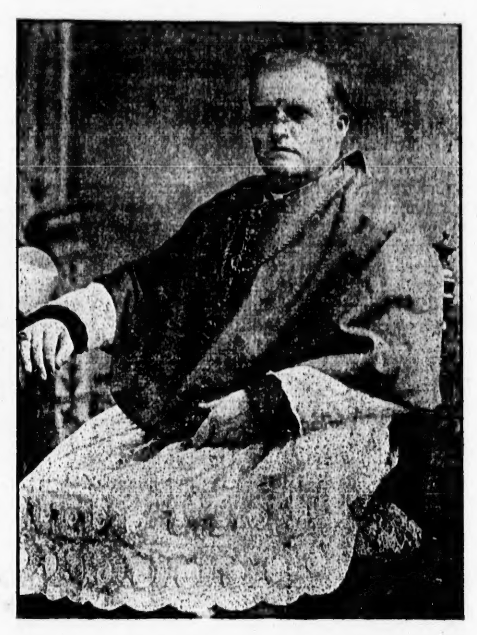
Il retourna à la Ville Eternelle en 1870. Il était alors nommé évêque de Titopolis et coadjuteur d'Arichat avec droit de succession. C'est là qu'il fut consacré évêque par Son Eminence le cardinal Paul Cullen, le 22 mai 1870. Il assista aux séances du Concile Œcuménique.

Le 17 juillet 1877, lorsque Mgr McKinnon offrit sa résignation et fut nommé archevêque d'Amydo, in partibus, Mgr Cameron prit la direction du diocèse d'Arichat. L'évêché fut transféré vers l'année 1880 d'Arichat à Antigonish et le nom du diocèse fut changé en août 1886.

Sa Grandeur a fait une visite à Rome en 1880 et une autre en 1887, lors du 50e anniversaire de prêtrise de Sa Sainteté Léon XIII. Il a été chargé de plusieurs missions importantes au Canada, par réquisition du St-Siége.

A son avènement, il y avait une dette diocésaine de $38,000 que Sa Grandeur a trouvé moyen de liquider en quelques années. Il a bâti un des plus beaux colléges des Provinces Maritimes, le magnifique couvent de Notre-Dame à Antigonish, et un superbe évêché.

Son diocèse comprend toute l'île du Cap-Breton et les trois comtés de Guysboro, Antigonish et Pictou dans la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et compte 68 prêtres, 91 églises, 13 chapelles, 1 collége, 13 couvents, 1 monastère (la Trappe de Tracadie), et 73,000 catholiques.



Sa Grandeur Mgr James-Charles McDonald, évêque de Charlottetown.

Nommé évêque coadjuteur de Mgr McIntyre en 1890, il reçut la consécration épiscopale le 25 août de la même année ; à la mort du regretté Mgr McIntyre, au printemps de 1891, Mgr McDonald lui succéda au siége de Charlottetown.

Mgr McDonald est un érudit, un organisateur, un homme d'action, et Sa Grandeur est l'objet de la plus grande vénération de la part de son clergé et de ses ouailles. Elle est le quatrième évêque du plus ancien diocèse des provinces maritimes, le diocèse de Charlottetown ayant été érigé le 11 août 1829, seize ans avant l'érection de l'évêché d'Halifax. Mgr. B. A. McEachern fut le premier évêque et Mgr. B. D. McDonald le second.

Le diocèse de Charlottetown compte 37 prêtres, 48 églises, 1 collége, 9 couvents, 2 hôpitaux et 48,000 catholiques.

RÉVD. PÈRE LOUIS JOSEPH OCTAVE LECOURS—Né à Montréal de M. Joseph Lecours, marchand, et de Marie-Louise Letourneux.

Notaire Public le 15 février 1859. Religieux de Ste-Croix au collége St-Laurent le 6 octobre 1863 et à la profession le 15 août 1865. Ordonné prêtre par Sa Gr. Monseigneur Ignace Bourget, l'illustre évêque de Montréal, le 26 avril 1868. Vicaire à la paroisse St-Thomas de Memramcook, N. B., depuis le 22 août 1868.





RÉVD. L. G. LEBLANC,
CURÉ DE STE-ANNE, KENT.



RÉVD. P. P. DUFOUR,
VICAIRE À SUSSEX, N.-B.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

Casgrain (l'abbé Henri-Raymond), fils de l'honorable Charles-Eusèbe Casgrain, seigneur de la Rivière-Ouelle, province de Québec. Fit ses études classiques au collège de Sainte-Anne de la Pocatière ; ordonné prêtre en 1856 ; professeur d'Histoire à l'Université-Laval de Québec. Auteur de : LÉGENDES CANADIENNES (1861) ; BIOGRAPHIES CANADIENNES (1862-1884) ; HISTOIRE DE LA MÈRE DE L'INCARNATION (1864) ; HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE QUÉBEC (1878) ; UN PÈLERINAGE AU PAYS D'EVANGÉLINE (1887), ouvrage couronné par l'Académie française en 1888. MONTCALM ET LÉVIS (1756-1760) deux volumes in-octavo d'après des manuscrits inédits (1891). L'abbé Casgrain a fait plusieurs voyages en Europe pour ses recherches historiques. Depuis assez longtemps, il y passe une partie de l'année pour continuer ses travaux. Une découverte importante, faite par cet écrivain, est la COLLECTION DES MANUSCRITS DU MARÉCHAL DE LÉVIS, conservée dans la famille du Maréchal, et formant onze manuscrits distincts, dont les principaux sont : LE JOURNAL ET LES LETTRES DE LÉVIS ; le JOURNAL DE MONTCALM, SA CORRESPONDANCE AVEC LÉVIS ; CELLES DE VAUDREUIL, DE BOURLAMARQUE, DE BIGOT, &C., AVEC LE MÊME LÉVIS. Cinq volumes de cette collection, l'une des plus importantes qui existent sur l'histoire de la Nouvelle-France, ont été publiés. Cette publication se continue.

Révérend JOSEPH-THÉOPHILE ALLARD — Né à Carleton, P.Q., 27 août 1842, fils du capt. Pierre Allard et de Marie-Gilles Alain. Fit son cours d'études au séminaire de Nicolet et sa théologie à l'Université-Laval de Québec et au collège de Memramcook, ordonné prêtre par Mgr Sweeney dans la cathédrale de St-Jean le 27 décembre 1867. D'abord vicaire à Caraquet il fut chargé de la desserte de l'Immaculée-Conception et de St-Michel de Poquemouche jusqu'en septembre 1876. Curé à Caraquet jusqu'en 1879, il alla organiser la nouvelle colonie de Pâquetville, et après y avoir érigé des bâtisses pour $3,000, et en avoir doté la colonie, il fut nommé en 1881 curé de Saint-François-Xavier de la Rivière-à-l'Anguille, et en 1885 Mgr Rogers le rappelait à Caraquet, qu'il dessert encore.

Ce qu'on pense du Moniteur Acadien en haut lieu

Mon cher Monsieur,—Permettez à un vieil ami de se joindre à vos nombreux lecteurs et, en si bonne compagnie, de vous offrir ses meilleurs souhaits de prospérité à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation du *Moniteur Acadien*, ce vaillant champion de nos droits, ce défenseur constant de notre foi, de notre langue et de nos traditions nationales. Vingt-cinq ans! c'est toute une carrière; et cette carrière si bien remplie, le *Moniteur* a droit d'en être fière. Longtemps seul sur le champ de bataille, pour plaider la noble cause des fils des malheureuses victimes de 1755; et s'imposer une pareille tâche, il y a vingt-cinq ans, dénote de sa part un courage et un désintéressement vraiment digne d'éloge. Nos braves Acadiens-français, privés alors des bénéfices d'une instruction qui leur faisait presque complètement défaut: éloignés, en conséquence, des emplois lucratifs ou honorifiques, se voyaient relégués au dernier rang par leurs vainqueurs intéressés à les tenir dans cet état d'ilotisme. Ils avaient en quelque sorte perdu l'espoir de voir se rétablir leur identité nationale. Il fallait leur inspirer plus de confiance en eux-mêmes, et leur prouver qu'ils n'étaient nullement inférieurs en intelligence à ceux de leurs concitoyens d'autres origines qui les entouraient; et que pour les égaler, ils n'avaient qu'à puiser largement aux sources des eaux pures et bienfaisantes d'une solide éducation dont une, grâce au dévouement du regretté Messire F. X. S. K. Lafrance, et au zèle éclairé du vénérable et illustrissime évêque de ce diocèse, Mgr. Sweeney, venait de naître. Comme le *Moniteur*, elle était le précurseur de futurs et vaillants auxiliaires qui, dans l'avenir, devaient la seconder dans la difficile et glorieuse mission qui lui était dévolue en partage.

Humainement parlant, l'entreprise devait paraître pour le moins téméraire, pour ne pas dire impossible et ridicule; car pour l'existence d'un journal, il faut non-seulement des ressources matérielles, mais aussi des lecteurs. Cette décourageante considération ne déconcerta pas le *Moniteur*, ou plutôt son fondateur. En attendant des lecteurs (français) en nombre suffisant, il se fit l'avocat zélé et dévoué des exilés de Port-Royal, de Grand'Pré, des Mines, etc., et sut flétrir, comme ils le méritaient, la conduite barbare des *tristes* vainqueurs des persécutés de 1755. Ses plaidoyers, tout brûlants d'un patriotisme ardent et convaincu, trouvèrent de l'écho au Canada, dans la République voisine, en France même, et suscitèrent de vaillants défenseurs à cette poignée de colons français échappés à la rage des Murray, des Winslow et de leurs pareils. Les Rameau, les Casgrain, les Gagnon sont là pour attester que le *Moniteur* n'a pas *prêché en vain dans le désert*, et le petit peuple acadien lui doit, assurément, une large part de sa résurrection intellectuelle et sociale.

Mais une œuvre aussi hardie ne pouvait être conduite à bonne fin sans entraves. Dieu lui-même, qui la voulait digne de lui, se plut à l'éprouver. Pour prouver cette vérité, il ne faut que rappeler ces trois désastreux incendies qui mirent le *Moniteur* à deux doigts de sa ruine. Plein de confiance, cependant, dans la sainteté de sa mission, il ne désespéra pas; se releva de res ruines encore fumantes et continua son œuvre avec de nouveaux succès.

Les rouerіes sournoises de la politique, les polémiques chatouilleuses, les critiques hargneuses vinrent bien quelques fois essayer d'assombrir son ciel, et de le détourner de son but; mais guidé par une prudence remarquable, il les dérouta et sut leur faire comprendre que les vaines et irritantes discussions ne sauraient honorer la presse et la relever dans l'esprit des lecteurs impartiaux et sensés, et les laissa se discréditer entre eux.

Un quart de siècle d'un aussi rude labeur méritait les succès obtenus et la légitime reconnaissance des Acadiens-français auxquels vous avez tendu une main amie, juste au moment opportun: et cette reconnaissance vous est acquise.

Pardon, mon cher *Moniteur*, je ne voulais que vous souhaiter de joyeuses noces d'argent, et me voilà installé à votre table sans être revêtu, je le crains bien, de la robe nuptiale; mais au moins, soyez clément et pardonnez à la témérité d'un pauvre *diable* qui n'avait d'autre ambition que de jouir de loin de la présence de vos aimables hôtes et de souhaiter encore au *Moniteur* de nombreuses années toutes couronnées de nouveaux succès. Ad multos annos.

L. B. C.

Rogersville, le 9 avril 1892.
(Anniversaire de ma naissance.)

Cher monsieur Robidoux,

Vous me demandez une correspondance pour votre édition spéciale à l'occasion des noces d'argent du *Moniteur Acadien*; il s'agit de reconnaître les mérites et les services d'un défenseur de l'Acadie, je ne puis vous refuser mon humble coopération.

Doyen de la presse acadienne, ayant débuté trois ans avant mon entrée dans l'arène, le Moniteur Acadien a bien mérité de l'Eglise et de la Patrie, dont il a été le champion à la fois énergique et prudent. Il a suivi la direction donnée par Sa Sainteté Léon XIII à l'égard du journalisme : "Parceque la coutume a fait du journalisme une nécessité, les écrivains catholiques doivent principalement travailler au salut de la société et à la défense de l'Eglise, de la même manière que celle employée par les ennemis de l'une et de l'autre."

On peut adresser au Moniteur Acadien les paroles dons se sert l'Eglise pour faire l'éloge de ses pontifes et confesseurs : "*Euge, serve bone et fidelis.*" Bravo, bon et fidèle serviteur. Pas plus que ces héros du catholicisme, le Moniteur n'a été exempt des faiblesses et des erreurs de jugement qui sont l'apanage de notre nature déchue ; toutefois, le journal catholique qui durant une existence de vingt-cinq ans a su éviter les écueils avec autant de discernement et de prudence, mérite bien, je crois, l'éloge que je me plais à lui décerner.

Pour ma part, si ma juridiction m'y autorise, je l'absous volontiers des péchés matériels ou formels dont il a pu se rendre coupable, et comme satisfaction je lui imposerai le devoir de continuer son œuvre avec un redoublement de zèle et de dévouement.

La presse catholique a été la sauvegarde de l'Eglise et de la société depuis son invention. De toutes les découvertes, celle de l'imprimerie me paraît avoir été la plus utile à l'homme. Il était juste et équitable que l'Acadie Française eût le privilège de profiter, de participer à ce bienfait, et grâce à l'initiative d'un enfant de l'Acadie, le Moniteur Acadien a surgi comme une étoile à l'orient pour diriger et guider les pas du petit peuple acadien vers la crèche du salut national.

Depuis cette époque, deux satellites ont apparu à l'horison pour éclairer davantage notre petit monde, qui s'étend de plus en plus sur ce continent.

Le peuple acadien doit beaucoup de reconnaissance à sa presse, et il lui doit un appui cordial, un encouragement généreux. Toutes les œuvres religieuses et nationales ont besoin de la presse pour faire connaître leur but, comme leurs besoins. C'est par ce moyen que l'Eglise fait connaître sa noble et grande mission dans le monde, qu'elle publie ses décrets et ses recommandations salutaires. C'est par la presse que Dieu, que le Pape, les Evêques, les Apôtres opèrent le salut des âmes, ou au moins qu'ils préparent les hommes à recevoir les grâces de sanctification et de salut.

C'est par la presse que les nations se défendent et se protègent, par la promulgation des lois propres à maintenir l'ordre et la paix au milieu de leurs sujets.

L'Acadie, si longtemps oubliée, persécutée et ostracisée, avait besoin d'un organe pour faire résonner le clairon du réveil national. Jusqu'alors ses enfants osaient à peine parler leur langue en dehors du foyer domestique. Une certaine terreur existait parmi eux, fruit de l'état d'esclavage auquel ils avaient été réduits par la force des circonstances et par l'esprit dominateur des autres races. Ils savaient à peine s'il existait en dehors de leurs villages respectifs des frères, des compatriotes.

Enfin une voix, une trompette se fait entendre qui crie : "Levez-vous, enfants de l'Acadie, l'heure de la résurrection est sonnée, venez prendre votre place au soleil des nations." C'était la trompette de la *Batture*, c'était le *Moniteur Acadien* qui avait la mission d'annoncer la bonne nouvelle. Depuis lors, les Acadiens éclairés et encouragés se sont mis à l'œuvre, et le progrès opéré depuis un quart de siècle est simplement immense. L'éducation, l'agriculture et la colonisation, ces trois artères qui soutiennent la vitalité dans le système national, ont pris un élan merveilleux, grâce aux organes qui permettent de communiquer à nos frères dispersés, les avantages et les bénéfices qu'ils peuvent en retirer. Puisque le *Moniteur Acadien* a été le premier à diriger la barque nationale des Acadiens, depuis 25 ans, permettez que je me serve de cette agence éprouvée et digne de confiance, pour transmettre à mes compatriotes un bon conseil, le meilleur que je puisse leur donner, c'est de rester en Acadie, d'en agrandir le domaine, de conserver leur langue et leurs traditions et surtout et avant tout de conserver scrupuleusement la foi catholique et l'attachement à l'Eglise de Rome.

M. F. RICHARD, Ptre.

AIMONS LA TERRE.

I.

Oui, aimons la terre.

Et ne craignons pas de la travailler avec courage, avec foi et avec dévouement.

Car s'il est un travail vrai, utile, nécessaire, qui ne trompe point, qui n'humilie pas, et dont l'homme ne doit jamais rougir, c'est assurément le travail de la terre, le travail du champ, le travail du laboureur et de l'agriculteur.

C'est le travail vraiment honorable.

Car c'est le travail moral par excellence.

A la première heure de la colonisation du Canada, quand tout était à faire, nos pères travaillaient par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Leurs femmes robustes et fières partageaient leurs travaux, leurs soucis, leurs peines, leurs espérances et leurs joies.

Leurs enfants, élevés dans l'amour du travail et de la simplicité, ne se croyant point vaillants sans œuvres, n'avaient aucun des vices de la civilisation, du luxe et de la vanité. Et c'est au champ, à la terre, avec la pioche, la charrue et l'outil du charpentier ou du bûcheron que tout ce monde-là travaillait. Personne ne s'en sentait humilié. On y trouvait l'honneur et la santé.

Mais tout cela est quelque peu changé.

Nous avons subi d'autres mœurs.

II.

Le travail, un certain jour, au jour de la jouissance et de la richesse, a cessé d'être une vertu et de là une gloire. Les fils des aïeux l'ont considéré comme une opprobre et comme une honte. Seules, à partir de cette heure mauvaise, les professions dites libérales ont passé pour honorables.

On ne pouvait guère être maître d'école ou professeur. Ce n'était pas là une profession parfaitement noble, et le précepteur, assez pauvre du reste, puisqu'il avait du savoir, n'appartenait à la famille que par le côté de la domesticité. N'était-ce pas un salarié !

Pour le banquier, le financier, et le négociant, ils comptaient. La finance a toujours été une grande divinité, et Mercure sera toujours un dieu. Mais les petits boutiquiers, comme gens de détail et comme gens travaillant sur une humble échelle, jouissent d'une mince considération.

III.

La terre est bien notre mère, et nous devons l'aimer, l'honorer et la servir avec toute la dévotion d'un fils.

La terre est vraiment la seule chose qui ne trompe pas.

C'est elle qui nous fait riches et libres, heureux et fiers. Nous lui devons tout, depuis le pain que nous mangeons jusqu'à l'habit qui nous couvre et nous enorgueillit.

Aussi au nom de la pioche et de la charrue, au nom de la terre et du champ, au nom de la liberté et de la dignité humaine, trouvons-nous souverainement absurde le préjugé qui cherche à ravaler l'homme de la pioche, de la charrue et du champ. Car cet homme-là n'est pas le second dans la vie sociale et politique, mais le premier. Tous les autres doivent passer après lui, et la femme qui a le sentiment du vrai et la suprême délicatesse du devoir, ne saurait refuser son respect et sa tendresse à l'homme des champs qui bâtit sa maison sur le sol du laboureur, et qui met sa famille et son foyer sous la protection de la femme.

Le mirage des villes, avec leur faux luxe et leurs misères réelles, est un mirage !

Il nous trompe. Il nous entraîne hors de la voie, hors de la sagesse, et hors de la vérité. C'est plutôt aux citadins à quitter la ville, où l'air est infect, où les petits métiers sont de grandes souffrances, où la famille pousse et grandit mal, où l'on paie terriblement cher l'honneur d'être un bourgeois, de porter des gants et de manger du pain sec.

—(*Lyre d'Or.*) VALMONT.



RÉVÉREND M. F. RICHARD,

CURÉ DE ROGERSVILLE.

M. l'abbé Marcel-François Richard, né à St-Louis de Kent, N. B., le 9 avril 1847, fut ordonné prêtre le 31 juillet 1870. Nommé curé dans sa paroisse natale, il y demeura jusqu'à 1886. Durant cette période, le Père Richard fonda le collège et le couvent de St-Louis, fit construire et terminer neuf églises dans les missions, établit deux nouvelles colonies—Acadieville et Rogersville—qui comptent aujourd'hui 2,500 âmes.

D'origine acadienne, il s'est dévoué à l'avancement moral, social, intellectuel, matériel et spirituel de ses compatriotes avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Il a pris une part active à la première convention acadienne en 1881 et c'est grâce à ses efforts et à son éloquence que l'Assomption de la Très-Ste-Vierge a été adoptée comme fête nationale des Acadiens. Sur ses instances, ce choix a été approuvé et ratifié par l'autorité ecclésiastique et l'Acadie chôme cette fête avec un enthousiasme toujours croissant. Elu président d'une société de colonisation à la convention acadienne de 1884 il s'est dévoué pour cette œuvre importante. Son énergie à promouvoir les intérêts de la colonisation est au-dessus de tout éloge.

M. Richard est de plus un apôtre zélé et pratique de la tempérance ; c'est un patriote dans le véritable sens du mot.

L'Acadie ne possède pas d'enfant plus dévoué à ses intérêts, de défenseur plus habile et plus intrépide de ses droits et d'apôtre plus infatigable.

C'est un homme aux idées larges et élevées, qui sont d'ailleurs en rapport avec son grand et généreux cœur. N'étant l'allié d'aucun parti politique, il a su conserver son influence et son prestige auprès des gouvernements, dont il est fort considéré et redouté. Il a été un ami, un patron du *Moniteur Acadien* depuis sa fondation et ses écrits, toujours animés du plus pur patriotisme, ont souvent orné nos colonnes.

Messire Richard représentait l'Acadie à Rome à l'occasion des noces d'or de Pie IX. C'était la première fois qu'un compatriote avait le privilège de présenter au Saint-Père les vœux et les hommages du peuple acadien.



RÉVD. ANTOINE OUELLET,

CURÉ DE SHÉDIAC.

M. Antoine Ouellet, curé actuel de la paroisse de Shédiac, naquit au Madawaska le 28 juillet 1842. Il fit son cours classique au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, et ses études théologiques au Grand Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal. Les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat lui furent conférés par feu Mgr Bourget. Le 26 juillet 1868 il fut ordonné prêtre à Saint-Jean, N. B., par Mgr Sweeny. Il exerça le saint ministère dans la ville de Saint-Jean jusqu'au 8 octobre 1884, alors que Mgr Sweeny lui donna charge de la paroisse de Shédiac dont il est le premier curé résident.



TRÈS-RÉVÉREND JAMES M. QUINAN, V.G.,

CURÉ D'ARICHAT.

Né à Halifax en 1846, reçut son éducation au collège Ste-Marie d'Halifax et au séminaire de Québec, où il fut ordonné prêtre le 22 mai 1869 par l'évêque Baillargeon. En juin de la même il fut nommé à la cure de l'Ardoise, et en janvier 1876 à celle de Descousse. Lorsque Mgr Cameron transféra le siège épiscopal à Antigonish, en 1880, Messire Quinan fut chargé de la desserte d'Arichat, où il a toujours exercé le ministère depuis. Nommé Vicaire-Général en mars 1892. Travailleur infatigable, orateur éloquent et fécond dans les deux langues.



LE R. P. PHILÉAS F. BOURGEOIS, Eudiste.

Le Révd- Père Ph. F. Bourgeois, professeur du cours avancé d'anglais au Collège Ste-Anne de la Pointe-de-l'Eglise, Nouvelle-Ecosse, naquit le 17 novembre 1855, au Village du Cap, dans la paroisse de Memramcook, au Nouveau-Brunswick. Il entra au Collège St-Joseph le 1er avril 1865 et en sortit le 22 juin 1873 après un brillant et solide cours d'études.

Il se rendit, de suite, chez les Pères de Ste-Croix où il fit son entrée au Noviciat le 29 juin de la même année.

Il enseigna pendant deux ans au Collège Notre-Dame, Cote-des-Neiges, près Montréal, faisant, en même temps, son année de noviciat et suivant ses cours de théologie avec un professeur de théologie morale distingué, le Révd. Père Gatineau, C. S. C.

En 1875, il revint au Collège St-Joseph, où il enseigna les Belles-Lettres jusqu'en 1877 et la Rhétorique jusqu'en 1882.

Il fut ordonné prêtre à Moncton le 27 septembre 1879.

En 1880, il fut choisi comme représentant des Acadiens, pour porter la parole aux séances solennelles de la grande Convention de Québec. Il prit part à Québec à cette occasion aux travaux qui eurent lieu pour la reconstruction des cours d'études dans les collèges affiliés à l'Université Laval.

Le 21 août 1881, il fut nommé membre correspondant du *Cercle Catholique de Québec*. Le 10 octobre de la même année, il reçut le titre de Maître-ès-Arts de l'Université Laval, de Québec.

En 1882, de sérieux embarras de famille obligèrent le Père Bourgeois, fils unique, à sortir de sa communauté pour venir en aide à ses parents. Il passa d'abord une année à titre de vicaire à Ste-Marie de Manchester, N. H., avec Mgr Hervey. Puis il revint dans les Provinces Maritimes en 1883 pour recevoir de Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, la cure de Main-à-Dieu et Louisbourg, au Cap-Breton. De Main-à-Dieu il passa, en 1886, à la cure de Hâvre-à-Boucher, qu'il résigna à l'automne de 1889, pour revenir à la vie religieuse. Il prit alors presqu'un an de repos pendant lequel il se livra toutefois à l'étude sérieuse et suivie de l'Ancien Testament avec notes d'Allioli. Puis, il voyagea pendant six mois aux Etats-Unis, et en Europe, se rendant jusqu'à Rome et au Sud de l'Italie.

Après son retour, il sollicita son admission dans l'Institut des Eudistes où il est entré le 11 août 1891.

Dans le jeune établissement de la Pointe-de-l'Eglise, notre compatriote, qui est on ne peut mieux renseigné sur les systèmes d'éducation qui ont cours dans nos provinces—n'a pas peu contribué à la formation du cours d'études de cette maison et à procurer à cette dernière l'inappréciable avantage de l'incorporation avec le pouvoir de donner les degrés universitaires.

En force littéraire, le Révd. Père Bourgeois est sur la première ligne parmi nos Acadiens. Malgré ses peccadilles de syntaxe et ses hardiesses d'expression, ses écrits sont remarquables, d'abord, par la force et l'originalité de la pensée qui dénote chez lui un fond et une sève d'auteur, ensuite par ce jugement sûr et sain qui équilibre admirablement l'ensemble de ses idées sur un sujet quelconque.

Pauvre, il n'a pas pu se donner les loisirs ni s'imposer les frais de produire aucun ouvrage de longue haleine, puisque chez nous ces ouvrages—quelqu'utiles qu'ils puissent être—n'ont que peu d'acheteurs.

Les conférences, essais ou discours suivants entr'autres ont un mérite réel :

" L'Acadie et le Collège St-Joseph, " conférence faite le 3 juin 1875, à une séance publique à Montréal.

" L'Œuvre du Collège St-Joseph," discours prononcé par un de ses élèves, le 19 mars 1878 et reproduit, avec une belle appréciation, dans le " Foyer Domestique ", revue littéraire d'Ottawa.

" La situation présente et l'avenir des Acadiens," discours prononcé aux séances solennelles de la grande Convention de Québec en 1880.

" Rapport sur l'Education dans les Provinces Maritimes," lu à la première convention acadienne en 1881.

En polémique, ses meilleures pièces sont : " Sir Adams G. Archibald and the expulsion of the Acadians," conférence faite en anglais à la Salle St-Patrice, de Sydney, C. B., le 17 mars 1886, en réponse à la conférence faite par Sir Adams le 7 janvier de la même année devant la " Société Historique d'Halifax." Puis, sa réponse au professeur Hind, de Windsor, sur le même sujet, en 1889. Aussi sa réplique aux sottes attaques du Révd. W. B. Hinson, de Moncton, dans l'automne 1891.

Le public lui doit aussi " L'Evangéline Illustrée," première brochure de ce genre publiée parmi les nôtres. Aussi ses *Notes de Voyage* pendant son tour en Europe, qui témoignent certainement de sa force littéraire, puisqu'elles furent écrites et expédiées au cours de son voyage.

Quoique le Révérend Père ne veuille pas poser comme poète, il est sorti de sa plume certaines petites productions entr'autres le *Stabat Mater*, *Ode à l'Ange Gardien* et *Ode à Evangéline* qui ne feraient pas honte à la signature de nos meilleurs poètes canadiens.

Depuis près d'un an, il travaille, nous dit-on, à un *Résumé d'histoire* adapté aux besoins et à l'intelligence de la jeunesse dans nos écoles publiques, couvents et collèges des provinces maritimes. S'il réussit, le Révérend Père comblera une sérieuse lacune.

Révd. Pierre Paul Dufour—Né le 29 juin 1864, à St-David du Madawaska, Maine. A fait ses études classiques au collège St-Joseph, et sa théologie au Grand Séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 10 août 1891 par Sa Grandeur Mgr. Sweeney, dans la cathédrale de St-Jean, N. B. Actuellement vicaire à Sussex, N. B.

Pour le numéro illustré du Moniteur Acadien.

LE BONHEUR.

Tout est joyeux. Le jour promet ses ébats. Un soleil ardent darde ses rayons bifurqués à travers quelques nuages dorés. La bise souffle à peine, et l'atmosphère exhale un doux parfum qui embaume les alentours. Les oiseaux, perchés sur des branches tremblotantes, font retentir les airs de leurs chants mélodieux. Ils gazouillent et semblent causer dans un ramage, dont les doux accents ont des charmes qui flattent et captivent l'oreille attentive. Au loin, des échos résonnent, et semblent agiter les monts qui lancent leurs cîmes élevées vers les cieux. Tout est vivant dans la nature, et attire l'attention du voyageur qui longe les sentiers publics. Heureux celui qui est témoin de ces beautés merveilleuses ; heureux celui qui sait apprécier l'action de la nature donnant un libre cours à ses puissances vivaces ; heureux qui prête l'oreille aux voix qui résonnent, au matin d'un tel jour ! La joie comblera son cœur ; le bonheur se reflètera sur son front ; il soupirera après un second jour de ce genre. Tout est harmonieux quand un tel concert est organisé, et le cœur qui goûte les suaves accents de ces flots d'harmonie, se sent oppressé sous l'empire de l'ivresse la plus tendre.

Cependant, il est toujours vrai que le cœur de l'homme ne se sent jamais comblé dans cette vallée de larmes. Le bonheur, dans ces bas-lieux, n'est pas réel ; il se change, souvent, en chagrin, en douleur, en amertume.

Les jours les plus beaux, les fêtes les plus solennelles, les banquets les plus somptueux ; tout ce qui nous est offert pour nous réjouir, nous égayer : tout cet ensemble d'organisations préparé pour offrir des instants joyeux, ne saurait donner un bonheur qui comble le cœur et le rend satisfait. Au milieu des plus grandes jouissances, l'homme se fatigue, et après quelques jours coulés au sein des glorieuses et pompeuses solennités, il vise à rechercher quelque chose qui saura le rendre plus heureux. L'homme est ainsi fait, son cœur est ainsi formé, qu'il trouve l'amertume au sein des douceurs.

Les richesses, même, occasionnent des déboires. Qui est riche peut jouir, ici-bas, de tout ce que le monde a d'attrayant, de somptueux, de beau et de grand. Mais nous voyons le riche se dégoûter du monde, se fatiguer de la vie. Il apparaît, le front couvert de sombres nuages qui le courbent et l'accablent. Il fuit la multitude pour précipiter ses pas vers un lieu solitaire, où il se livre aux pensées sombres, aux inquiétudes profondes. Il médite sur les moyens à prendre pour accumuler davantage, et rendre inaccessible le trésor qu'il a déjà en sa possession. Son cœur se ferme aux plaisirs, aux jouissances, et perd cette sensibilité qui, parfois, inspire des sympathies envers les indigents et les malheureux ; il devient craintif, soupçonneux et à charge à ceux qui l'entourent. Où est donc le bonheur si les richesses ne rendent pas heureux ? Faut-il donc chercher ailleurs le vrai bonheur ?

Nous avons vu l'homme qui a voulu se désaltérer à la coupe des plaisirs sensuels. Il s'est jeté, tête baissée, au milieu des enivrements séduisants qu'offre le monde ; il a coulé ses jours au sein de toutes les jouissances que procure la débauche ; et, enfin, courbé sous le joug des années qui le font pencher vers la terre, arrivé au terme de sa carrière mortelle, il lève le regard vers le ciel, se recueille un instant, et se demande où peut se trouver le bonheur ! Il cherche encore à rassasier son cœur malgré tant de jouissances dont il a été la continuelle victime. La tombe s'entr'ouvre sous ses pas, car les années l'ont usé, et il soupire encore après un bien-être qui semble fuir devant lui. Le ciel enfin s'irrite ; la main du Très-Haut s'appesantit sur la tête du malheureux qui cherche ici-bas le vrai bonheur ; la mort arrive, et frappe le coupable qui cherche, dans la mort même, ce qui n'a pas encore pu combler son cœur. Où donc trouver le bonheur si l'homme sensuel n'est pas heureux. O Dieu du ciel et des cieux, Vous êtes donc celui qui possède le trésor caché. Vous seul pouvez rendre heureux celui qui erre à l'aventure, et cherche ce qu'il ne trouve jamais sur cette terre d'exil. Vous êtes ce pain vivifiant qui rassasie les cœurs, cette eau limpide qui étanche la soif qui dévore l'âme accablée sous une masse de chair. Qui comprendra cette vérité consolante, et qui, cependant, est si peu comprise dans ce monde des mortels ! Seigneur, ouvrez les yeux à ceux qui dorment le sommeil de l'oubli des vérités éternelles.

Pour arriver à cette connaissance du vrai, il faut demander du secours à Celui qui est la voie, la vérité et la vie. Le chrétien qui sait réaliser combien il est faible, abandonné à ses propres forces, ne tarde pas à viser plus haut que les montagnes qui nous entourent. Il pénètre de l'œil de la foi, l'espace qui nous sépare de l'Eternel, et dans une ravissante prière, il expose au Souverain des cieux son état de faiblesse. Il s'anéantit en avouant la grandeur de sa bassesse, et remet, entre les bras du Tout-Puissant, son âme gémissante et humiliée. C'est alors que des rayons de grâces s'échappent du Soleil de la Divinité, et viennent illuminer cette âme, la consoler, la soutenir dans les combats qu'elle doit livrer aux ennemis qui cherchent à la perdre. Cette âme, ainsi soutenue, par la vertu qui descend du ciel, goûte déjà le bonheur que ne peut trouver celui qui cherche au sein des jouissances de ce monde à rassasier son malheureux cœur.

C'est donc dans l'amour de Dieu que se trouve le vrai bonheur ici-bas, comme c'est dans la possession de ce même Dieu que se trouve le vrai bonheur des élus. O ciel, ô patrie des saints, vous êtes donc cet asile qui offre tant de délices ! Heureux qui soupire après un tel bonheur ; heureux qui cherche à s'envoler vers ces régions de l'amour infini, car la grâce de Dieu sera son soutien, et il ne sera pas confondu éternellement.

L. D. V.

AVIS ET REFLEXIONS.

Si nous passons en revue l'histoire des Acadiens-Français, et si nous recueillons dans un seul tableau, tout ce que ce peuple de martyrs a souffert depuis trois siècles, nous sentons vivement que le vrai courage est celui que la Foi inspire et qui a pour principe l'amour de la Religion et l'amour de la Patrie.

" Nous avons, dit le P. Lacordaire, deux patries : la " patrie du sang et la patrie de la Foi, et il peut arriver " que la cité humaine se dévoue à la cité divine, qu'un " peuple s'honore d'une alliance particulière avec l'Egli- " se : alors l'amour de la Religion et l'amour de la Pa- " trie semblent n'avoir plus qu'un même objet, le pre- " mier élève et sanctifie le second, et, il se forme de " tous deux une sorte de patriotisme surnaturel."

Acadiens-Français ! vos pères vous ont laissé de beaux exemples de ce sublime patriotisme dont parle Lacordaire.

—Vous avez profité des leçons de vos ancêtres ; pour vous, encore aujourd'hui, ces deux mots : Religion et Patrie, sont inséparables. En effet, si nous parcourons vos annales, nous voyons avec joie que, sur quelque plage que la persécution ou le caprice ait jeté l'Acadien-Français, partout il professe la foi de ses ancêtres, et sait toujours unir l'amour de la Religion et l'amour de la Patrie.

Acadiens-Français, aimez toujours votre Religion et votre Patrie. Aimez votre Religion ; c'est elle qui a mis à l'abri votre nationalité à son berceau ; c'est elle qui vous a sauvés de l'absorption, lors de la cession du pays à un peuple de religion différente de la vôtre ; c'est elle aussi qui maintient la moralité au sein de vos populations ; c'est elle qui a doté votre pays d'institutions magnifiques.—Aimez le pays qui vous a vu naître et grandir... Respectez toujours, et sachez, dans la mesure de vos forces, faire respecter vos institutions, votre langue, vos coutumes et vos *droits*.—Soyez toujours animés du plus pur patriotisme, de celui qui a sa source, sa force et son intensité dans la Religion, et, si, sur votre chemin, vous rencontrez un Acadien-Français qui ait renié la langue de ses pères, en attendant peut-être qu'il renie leur foi, faites comprendre à ce malheureux que la langue des Bossuet, des Massillon, des Bourdaloue, des Racine, des Lacordaire est la plus belle et la plus pure des langues. Mais si ce compatriote a renié sa foi, faites-vous apôtre, travaillez à sa conversion ; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère, mais s'il ne vous écoute pas ; s'il refuse d'obéir à l'Eglise, regardez-le comme un traître... qu'il soit retranché de vos rangs, il n'est plus Acadien.

Aimez votre Religion ! Aimez votre Patrie ! Sauvez votre nationalité ! Sauvez vos enfants ! Ne vous y trompez pas, les ennemis de l'enseignement religieux, ont un but qu'ils méditent depuis longtemps, et qu'ils poursuivent sans cesse... Soyez sages ! Soyez prudents ! Sauvez votre nationalité en procurant à un plus grand nombre de vos enfants les bienfaits d'une éducation supérieure, et surtout religieuse et française ! Encouragez davantage vos collèges et vos couvents ; c'est là qu'on développera, dans vos enfants, les facultés de l'esprit et qu'on leur donnera la science, en même temps qu'on fera pénétrer dans leurs cœurs les vertus sans lesquelles leur vie serait remplie plus tard de traverses et de déceptions, encore plus pénibles que celles qui affligent la vie commune : Vertus que la vie de famille toute seule est impuissante à faire grandir assez vite et assez haut.

Je veux parler d'abord de l'émulation qui dispose si merveilleusement le cœur de l'enfant à se faire, un jour, une place honorable au milieu de ses semblables et à conquérir même sur eux la puissance la plus belle parcequ'elle est la plus légitime, celle que donne toujours la science unie à la vertu. Je veux parler de l'esprit de soumission et d'obéissance : non pas d'une obéissance passive, mais de cette obéissance comprise, raisonnée, librement consentie qui prépare si bien à ce genre de vie correcte et droite, qui caractérise l'homme de bien dans le monde, qui attire et commande tous les respects, parce qu'elle-même respecte tous les droits, et a des égards pour toutes les volontés légitimes ; parce qu'elle se tient à égale distance, et de la servilité qui dégrade, et de la tyrannie qui rend odieux et cruel.

Je veux parler enfin de la force, et de la vigueur de caractère, vertu que l'on ne peut acquérir que par l'habitude de la lutte contre les difficultés de la vie et par celle du sacrifice volontaire des exigences de la sensibilité.

Mais vos institutions catholiques croiraient n'avoir rempli qu'une faible partie de leur tâche, si elles se contentaient de faire de vos enfants des fils soumis, des hommes d'intelligence et de caractère : Elles ont à en faire des chrétiens d'une foi robuste et d'une force d'âme capables de leur donner une place parmi les défenseurs de la plus noble des causes, qui est celle de la religion.

Quand vos enfants seront ainsi formés aux vertus morales et religieuses, il n'est pas possible que leur cœur ne s'ouvre point aux autres nobles et belles aspirations.

Or, les plus belles de toutes, après celles qui regardent Dieu et la famille, ce sont celles qui s'attachent au sol qui nous a vus naître, à la langue et aux coutumes de nos ancêtres, à la société dans laquelle nous vivons et dont nous partageons les joies et les revers, la prospérité et les malheurs.

Voilà comment vos maisons d'éducation entendent être utiles à vos enfants, et voilà comment elles travaillent toujours pour eux, bien convaincues qu'en les disposant aux vertus qui font les bons citoyens, en élevant leur caractère, en les éloignant de l'erreur et du vice, en leur inspirant l'horreur de tout ce qui flétrit ou abaisse une âme, elles résistent à tout ce qui peut contribuer à la perte de votre religion, de votre langue, de vos coutumes et de vos droits.

J. ERNEST ST-ARNAUD, Ptre., C. S. C.

Collège St-Joseph, N. B., mai 1892.

Le vase brisé

Le vase où meurt cette verveine,
D'un coup d'éventail fut fêlé ;
Le coup dut l'effleurer à peine,
Aucun bruit ne l'a révélé.

Mais la légère meurtrissure
Mordant le cristal chaque jour,
D'une marche invisible et sure,
En a fait lentement le tour.

Son eau fraîche a fui goutte à goutte ;
Le suc des fleurs s'est épuisé ;
Personne encore ne s'en doute ;
N'y touchez pas, il est brisé.

Souvent ainsi la main qu'on aime,
Effleurant le cœur, le meurtrit ;
Puis le cœur se fend de lui-même,
La fleur de son amour périt.

Toujours intact aux yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas
Sa blessure fine et profonde,
Il est brisé, n'y touchez pas.

SULLY-PRUDHOMME.

—Si l'on vendait de l'esprit, il n'y a que ceux qui en ont qui en achèteraient.



RÉVD. J. T. ALLARD,
CURÉ DE CARAQUET, N.-B.



RÉVD. JOS. PELLETIER,
CURÉ DE ST-LOUIS, N.-B.



RÉVD. PH. L. BELLIVEAU,
CURÉ DE SUSSEX, N.-B.



RÉVD. S. J. DOUCET,
CURÉ DE SHIPPAGAN, N.-B.



RÉVD. L. JOS. OUELLET,
CURÉ DE STE-MARIE DE KENT.



RÉVD. AZADE J. TRUDEL,
CURÉ DE ST-MICHEL, POQUEMOUCHE.



RÉVD. WM. MORRISSEY,
CURÉ DE BARTIBOGUE, N.B.



RÉVD. A. A. BOUCHER,
CURÉ DE CHARLO, N.-B.



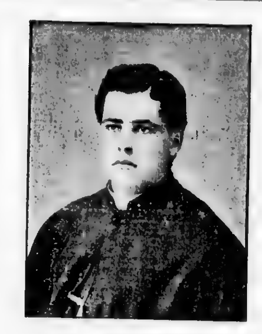
RÉVD. A. B. COTÉ,
CURÉ DE SALMON RIVER, DIGBY, N.-E.



R. P. A. D. CORMIER, C. S. C.,
COLLÉGE ST-JOSEPH.



R. P. A. ROY, C. S. C.,
COLLÉGE ST-JOSEPH.



R. P. L. GUERTIN, C. S. C.,
COLLÉGE ST-JOSEPH.



R. P. A. T. BOURQUE, C. S. C.,
MISSIONNAIRE AU BENGALE.



R. P. L. J. O. LECOURS, C.S.C.
MEMRAMCOOK.



R. P. S. J. ARSENEAULT, C.S.C.
COLLÉGE ST-JOSEPH.

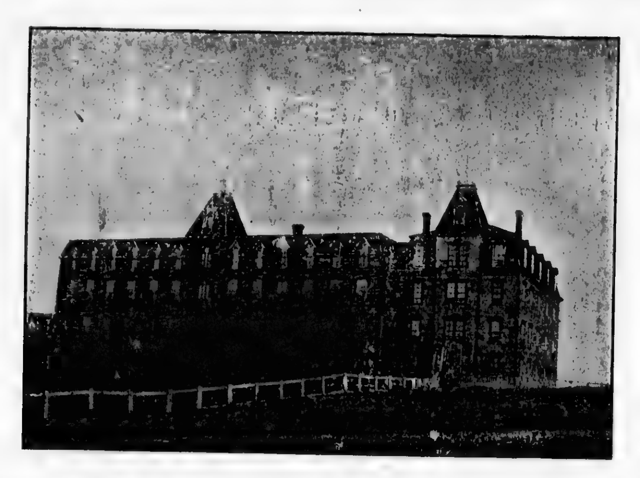
R. P. A. D. Cormier—Né à Memramcook le 27 novembre 1854, entré au collège St-Joseph en 1865, et au Noviciat des RR. PP. de Ste-Croix à la Côte-des-Neiges en 1874. Fit sa profession religieuse le 8 décembre de l'année suivante. Les ordres mineurs et majeurs jusqu'au diaconat inclusivement lui ayant été conférés par Mgr Fabre à Montréal, il revenait aux vacances de 1878 au collège St-Joseph à Memramcook, et le 30 novembre de la même année, il était ordonné prêtre à la cathédrale de St-Jean par Mgr Sweeney. A part de quatre ans à la Côte des Neiges et un an à West Farnham, P.Q., il a toujours été employé au collège Saint-Joseph, tour à tour comme professeur et préfet de discipline, cette dernière charge a été son obédience durant son séjour au Canada. Nommé en juillet 1889 aumônier du pénitencier et desservant de la mission de Dorchester. Le P. Cormier est l'âme des fêtes et séances du collège et son incomparable talent d'oganisateur est au fond de tous les succès qui ont couronné différentes entreprises en rapport avec cette maison d'éducation.

R. P. Louis Guertin.—Naquit à St-Antoine, comté de Verchères, le 20 novembre 1864. Fit son cours classique au collège St-Laurent. Aussitôt après son noviciat, en septembre 1886, il fut envoyé au collège St-Joseph, où il est toujours demeuré depuis, et où il est préfet des études françaises depuis deux ans. Ordonné prêtre le 13 mai 1891, par Sa Grandeur Mgr. Sweeney.

R. P. A. Roy.—Né à Saint-Laurent, près Montréal, le 25 octobre 1850. Arrivé à Memramcook le 29 août 1873. Ordonné prêtre le 21 août 1875.

R. P. S. J. Arseneault.—Fils de l'hon. Joseph O. Arseneault, de St-Jacques d'Egmont Bay, et de Gertrude Gaudet. Né 29 juillet 1862. Reçut son éducation au collège St-Dunstan, Charlottetown, et au collège St-Joseph, Memramcook. Entré dans la Congrégation de Ste-Croix le 30 août 1886, ordonné prêtre par Mgr Sweeney à Memramcook, le 13 mai 1891. Professeur de musique au Collège Saint-Joseph.

R. P. A. T. Bourque—Maintenant missionnaire au Bengale, est né à Memramcook, le 27 juillet 1854. Fils de Thadée Bourque et de Anne Bourque. Fit ses études au collège St-Joseph, et après s'être livré quelque temps à l'enseignement dans diverses parties de l'Acadie, il entra dans la communauté de Ste-Croix et commença son noviciat le 9 mai 1880. Ordonné prêtre le 3 juin 1884 au collège St-Joseph, par Mgr. Sweeney. Après avoir enseigné la musique plusieurs années au collège St-Joseph et dans les maisons de sa communauté au Canada, le Père Bourque s'embarqua pour les lointaines missions du Bengale le 3 juillet 1891.



Collége Saint-Joseph, Memramcook, N.-B.

Cette Institution est dirigée par les Pères de la Congrégation de Ste-Croix. Fondée en 1864 et incorporée en 1868, elle reçut alors du Parlement Provincial une charte l'autorisant à conférer les Degrés universitaires.

LE SITE

La position du collége est des plus pittoresques. Il est situé sur une éminence qui domine la vallée de Memramcook et d'où l'on peut contempler sans contredit un des plus magnifiques panoramas qui se puissent voir dans les Provinces Maritimes. Eloigné d'une vingtaine de milles de Moncton, le centre des affaires du chemin de fer intercolonial, il se relie facilement par ces moyens de communication à toutes les diverses parties de la Puissance et des Etats-Unis. La station du "College Bridge," en face de l'établissement, est à un mille de distance, à cent douze milles de St-Jean, N. B., et à cent-soixante-cinq d'Halifax, N. E.

Situé au milieu d'une belle campagne, le Collége offre par sa position retirée des avantages que les parents judicieux ne sauraient manquer d'apprécier. Outre les avantages incontestables pour développer la santé des enfants, tels qu'air salubre, magnifiques places d'amusement pour toutes sortes d'exercices, etc., cet éloignement d'un milieu trop bruyant développe et favorise singulièrement le goût de l'étude. Soustrait aux distractions multipliées qu'on rencontre dans les grands centres, l'élève studieux donne toute son attention à ses devoirs journaliers et même l'élève le moins enclin à l'étude se livre nécessairement au travail, comme à une distraction, dans un milieu où il ne trouve aucune occasion de passer plus agréablement son temps.

SANTÉ

Un climat salubre, un genre de vie uniforme, des heures réglées pour le repos, une nourriture saine, un travail assidu, des amusements variés : tels ont été les moyens employés pour assurer aux élèves cette santé florissante dont ils ont toujours joui ; et l'expérience a démontré que ces moyens ont eu les plus heureux résultats. Nous ne saurions trop remercier la Divine Providence de nous avoir préservés, jusqu'à ce jour, de ces épidémies parfois si désastreuses pour les maisons d'éducation.

LE SYSTEME D'EDUCATION

que nous avons adopté repose sur ce principe : "La crainte du Seigneur est le commencement de la Sagesse." La véritable éducation consiste dans un juste développement des facultés morales, intellectuelles et physiques. Tout système qui rejette, ou qui néglige, l'usage d'un de ces trois éléments nécessaires pour former le cœur, l'intelligence et développer les forces physiques, doit être considéré comme essentiellement défectueux et ses résultats, quels qu'ils soient, sont malheureusement incomplets.

De nos jours, la partie la plus ordinairement négligée est l'éducation morale. Les admirateurs passionnés de la Science sont trop enclins à oublier, sinon à nier tout-à-fait que leur Divinité n'est après tout que la servante de la Religion ; et trop souvent, hélas, l'on révère comme des hommes accomplis ceux qui ne possèdent qu'une vaine science et qui ignorent pratiquement toute connaissance des grandes destinées de l'homme d'après les enseignements sublimes de la foi.

Convaincus de la fausseté de toute éducation de laquelle est banni le culte de Dieu, l'on apporte une attention toute spéciale à la culture de cette science seule vraiment excellente. L'on s'efforce non-seulement d'inculquer une connaissance vraie et solide des dogmes de notre sainte religion, mais surtout d'implanter et de développer dans le cœur ces habitudes de vertu qui sont le plus bel ornement de la jeunesse chrétienne.

DEPENSES.

Le but principal de la fondation du Collège St. Joseph est d'offrir à la jeunesse Catholique du Nouveau-Brunswick l'avantage de suivre un cours d'étude régulier, à des conditions qui pourraient être à la portée des ressources de tous les parents en général.



Couvent de Sainte-Anne, Shédiac, N.-B.

COUVENT DE SAINTE-ANNE, SHÉDIAC

Cette superbe construction fut érigée en 1887, sous l'habile direction de M. le curé A. Ouellet ; les travaux de maçonnerie furent exécutés par M. Philippe Gaudet, entrepreneur-maçon, de Moncton, et les travaux de menuiserie par M. John Tidd, entrepreneur-menuisier, de Dorchester, d'après un plan préparé par l'architecte de Sa Grandeur Mgr Sweeney.

Commencés au printemps, les travaux furent poussés avec une vigueur telle qu'ils furent terminés à l'automne, et dans les premiers jours de janvier 1888, les Révérendes Sœurs de Charité, qui devaient le diriger, venaient en prendre possession à la grande joie des paroissiens de Saint-Joseph de Shédiac, qui depuis longtemps soupiraient après cet heureux évènement.

La Révérende Sœur Julienne en a été la supérieure depuis l'ouverture, et les classes du couvent sont fréquentées par au-delà de cent élèves.

Outre le programme d'études suivi dans les écoles publiques, on y enseigne la musique, sous la direction d'une religieuse musicienne accomplie.

En érigeant cette maison, M. le curé Ouellet a doté sa paroisse d'une institution qui a déjà fait un grand bien, et qui est appelée à rendre d'éminents services à la jeunesse catholique de notre ville.

—Les hommes sont tous frères, et ils s'entre-déchirent : les bêtes farouches sont moins cruelles qu'eux. Les lions ne font point la guerre aux lions, ni les tigres aux tigres ; ils n'attaquent que les animaux d'espèces différentes : l'homme seul, malgré sa raison, fait ce que les animaux sans raison ne firent jamais.

—Le respect est un hommage que l'on doit au mérite ; le servilisme est l'asservissement de l'intelligence devant une idole quelconque.

TROIS CHOSES.

Il y a trois choses à aimer : le courage, la douceur et l'affection.

Il y a trois choses à admirer : l'intelligence, la dignité et la gracieuseté.

Il y a trois choses à détester : la cruauté, l'arrogance et l'ingratitude.

Il y a trois choses qui charment : la beauté, la candeur et la liberté.

Il y a trois choses à désirer : la santé, des amis et un esprit content.

Il y a trois choses à estimer : la cordialité, le bonne humeur et le contentement.

Il y a trois choses à éviter : la paresse, le bavardage et les railleries.

Il y a trois choses à cultiver : les bons livres, les bons amis et la bonne humeur.

Il y a trois choses pour lesquelles on doit combattre : l'honneur, le pays et les amis.

Il y a trois choses à enseigner : la vérité, l'industrie et le contentement,

Il y a trois choses qu'il faut gouverner : le caractère naturel, la langue et la conduite.

Il y a trois choses à chérir : la vertu, la bonté et la sagesse.

Il y a trois choses à faire : penser, vivre et agir.

Il y a trois mots qui résument toute la vie d'un bon chrétien : Aimer, travailler, prier.

—Les révolutions font reculer l'humanité, les réformes seules la font avancer.

—Oh ! le monstre ! dit-on à l'aspect du malheureux venu au monde sans bras ou sans jambes. Mais on est plus indulgent pour ceux qui n'ont pas de cœur.

—Il ne dépend pas toujours de nous d'être heureux, mais il dépend de nous de mériter de l'être.



L'HON. STANISLAS F. PERRY, M. P.

L'honorable Stanislas F. Perry, député du comté de Prince, I. P. E., à la chambre des communes, naquit à Tignish en 1823 et reçut son éducattion au collège St-André, Charlottetown, et au collège de Sainte-Anne de Lapocatière. Il épousait, en 1847, Marguerite Carroll, dont il eut dix enfants.

Nommé juge de paix en 1851, il fut élu trois ans plus tard membre de la chambre d'assemblée pour le premier district de Prince, qu'il y représenta presque sans interruption jusqu'à 1874. Fit partie du conseil exécutif pendant quelques années et il était orateur de la chambre d'assemblée en 1873. Elu député pour Ottawa aux élections de 1874, il fut battu en 1878, mais en 1879 il se présenta pour la chambre d'assemblée, fut élu et y siégea jusqu'à 1887, alors qu'il posa sa candidature pour la chambre des Communes et sortit triomphant de la lutte. Réélu aux élections générales de 1891.

L'hon. M. Perry est un lutteur, un tribun ; il n'a pas fait moins de vingt-cinq élections dans le cours de sa longue carrière publique. Il est libéral en politique.



RÉVÉREND A. E. MONBOURQUETTE,
CURÉ DE PORT FÉLIX, N. E.

Le Révérend Amable-Evariste Monbourquette est né à L'Ardoise, C. B., le 18 octobre 1863 du mariage de Georges Monbourquette et d'Angèle Sançon.

Ayant commencé ses études classiques avec le curé de la paroisse, il alla les terminer au collège St-Joseph, Memramcook. Entré en septembre 1885 au Grand Séminaire de Montréal, il fut ordonné prêtre le 20 octobre 1889 par son évêque, Mgr Cameron. Chargé d'abord de la desserte d'Acadieville, C.B., il fut, l'année suivante, transféré à la cure de Port Félix et des missions adjacentes de Charlo's Cove et Larry's River.



RÉVD A. B. PARKER, CURÉ DE ST-BERNARD.

Le Révérend Alphonsus B. Parker naquit le 1er juillet 1859, à Youghal, comté de Cork, Irlande. Reçut son éducation chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Jésuites à Limerick, Irlande, au Mont Ste-Marie, près de Sheffield, Angleterre, et à Poitiers, France. Débarqua à New-York le 3 janvier 1878. Fit sa philosophie et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre dans la cathédrale Ste-Marie à Halifax le 16 juillet 1883 par Mgr l'archevêque O'Brien, et fut le premier prêtre ordonné par celui-ci. Il fut aussitôt nommé curé de St-Michel de Tousquet, puis transféré à la cure de St-Bernard en décembre 1888. A part Saint-Bernard, il a aussi la desserte de la paroisse Ste-Croix et de la mission de Corbery.

C'est M. Parker qui a été l'âme du monument-Sigogne—organisation qui a prélevé les fonds nécessaires à la fondation du collège Sainte-Anne, qui s'élève majestueusement sur la rive orientale de la Baie Sainte-Marie à la Pointe-de-l'Eglise, et son nom restera à jamais gravé dans les annales de l'Acadie reconnaissante.

RÉVD. L. G. LEBLANC—Né le 11 juin 1863. Entré au collège St-Louis à 15 ans. Etudié deux ans à St-Joseph et quatre ans à Montréal. Ordonné prêtre le 1er mai 1890. Vicariat à l'évêché de St-Jean d'abord, ensuite près de deux ans avec Mgr. Connolly. Nommé curé à Ste-Anne en juillet 1891, avec les missions de Kingston, South Branch et Chapel Point.



SA GRANDEUR MGR JOHN SWEENEY, ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN.

Né à Clone (Irlande) le 12 mai 1821, Mgr. Sweeney fut ordonné prêtre le 1er septembre 1844, et après avoir desservi plusieurs paroisses et missions—entr'autres celle du Barachois, où les anciens conservent encore les plus doux souvenirs de sa bonté et de son zèle—il fut sacré évêque de Saint-Jean le 15 avril 1860.

Administrateur prudent et fécond en ressources, Mgr. Sweeney a doté son diocèse de plusieurs institutions de charité et d'éducation, et placé les affaires ecclésiastiques du diocèse sur un haut pied de prospérité.

C'est sous l'égide de ce vénérable prélat qu'ont été établis les couvents des Sœurs de Charité à Memramcook, Bouctouche, Moncton, Shédiac, Carleton et Silver Falls, où ont été fondées une école et une ferme industrielle pour les orphelins, ainsi qu'un asile pour les vieillards, sous la surveillance de M. l'abbé J. McDevitt.

Le collège Saint-Joseph de Memramcook doit pour beaucoup sa fondation en 1864 et l'accroissement de sa prospérité aux généreux encouragements de Mgr Sweeney qui en tout temps prêta gracieusement le précieux concours de ses lumières et de ses contributions aux vénérables religieux qui le dirigent.

Mgr Sweeney s'intéresse vivement à la colonisation et c'est sous son inspiration que les colonies de Saint-Paul—qu'on nomme aujourd'hui *Terrains de l'Evêque* en souvenir de la coopération de Sa Grandeur à l'œuvre des premiers défrichements de cette florissante paroisse—ont été fondées il y a plus de vingt ans. Sa Grandeur ne cesse de prêcher à ses ouailles les beautés de la vie agricole et l'importance de l'agriculture pour l'avenir du pays.

Mgr Sweeney est le doyen de l'épiscopat de la province ecclésiastique et le troisième évêque du diocèse, qui comprend la partie sud du Nouveau-Brunswick, et compte 56 prêtres, 60 églises et chapelles, 1 collège, 16 couvents, 2 orphelinats, 1 hôpital et 60,000 catholiques.



SA GRANDEUR MGR C. O'BRIEN, ARCHEVÊQUE D'HALIFAX.

Né le 4 mai 1843 à New-Glasgow, Ile du Prince-Edouard, Mgr Cornélius O'Brien fit de brillantes études théologiques à Rome même, où il reçut le titre de docteur-en-divinité. Ordonné prêtre le 8 avril 1871, il fut plusieurs années curé d'Indian River, dans le diocèse de Charlottetown, et, à la mort de feu Mgr Hannan, l'abbé O'Brien, dont les éminentes qualités étaient bien connues du Saint-Siége, fut nommé archevêque de la province ecclésiastique d'Halifax, et le 21 janvier 1883 il recevait le sacre et le pallium. Il est le quatrième archevêque d'Halifax, ayant eu pour prédécesseurs NN. SS. William Walsh, Thomas Connolly et M. Hannan.

Le diocèse d'Halifax compte 38 prêtres, 27 paroisses, 70 églises, 13 chapelles, 1 collège, 15 couvents, 4 académies, 2 orphelinats, et 50,000 catholiques.

Sa Grandeur s'est vivement intéressée à la fondation du collège Sainte-Anne, à la Baie Sainte-Marie, où depuis un an le français et l'anglais sont enseignés sur un pied d'égalité, ce qui est d'un avantage incalculable aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse.

Sa Grandeur jouit aussi d'une haute réputation littéraire. Ses principaux ouvrages sont : " Philosophy of the Bible vindicated ;" " After weary years ;" " Mater Admirabilis," " St. Agnes, V.M.," et " Aminta."

Un souvenir des vieux Acadiens.

Bravo ! le *Moniteur*—vous voilà tout à fait en âge et exerçant votre force, comme les seigneurs d'autrefois. Avec l'expérience déjà acquise, grâce aussi à la robuste santé dont vous êtes doué, vous irez loin, non pas que je vous prédise la passion des voyages, mais vous vivrez longtemps et votre parole se fera entendre à de grandes distances.

Pour célébrer votre quart de siècle à la mode acadienne, laissez-moi vous entretenir d'un sujet que vous ne vous attendiez pas à consigner dans vos archives nationales et qui pourtant leur appartient.

Il y a, dans tous les pays civilisés, un produit du sol qui est aussi populaire que le blé et plus abondant : c'est la pomme de terre. Voilà un peu plus de cent ans qu'on le connait sérieusement—toutefois, ceux qui l'ont transporté en Europe, s'en servaient depuis un autre siècle—et ces hommes étaient des Acadiens ! Permettez-moi de vous raconter son histoire sans marcher trop vite, car je m'embrouillerais si vous me pressiez, et je tiens à être clair. Il faut reprendre les choses de loin.

***

André Thevet était savant, curieux de tout, voyageur comme un Canadien, philosophant sur un clou de girofle ou sur les pattes d'un oiseau, expliquant ce que personne ne comprenait, enfin publiant des livres pour l'édification de ses semblables.

Il vint au monde une dizaine d'années après la découverte de l'Amérique. Sa réputation était grande à Paris.

Par goût autant que par devoir il accompagna l'expédition qui se rendit au Brésil en 1555. Vous imaginez bien que ce grand chercheur de " singularités ", comme il s'exprime, ne manque jamais l'occasion de décrire ce qu'il voit pour la première fois. Il nous dit donc en son vieux style ce que mangent et boivent les indigènes du Brésil :

" Nos Sauvages font mention d'un Grand-Seigneur et le nomment en leur langue, *Toupan*, qui leur a enseigné à planter leurs grosses racines qu'ils nomment *hetich*. Ils tiennent de leurs pères que, avant la connaissance de ces racines, ils ne vivaient que d'herbe, comme bêtes, et de racines sauvages. S'adressant à une jeune fille, il lui donna des racines nommées *hetich*, étant semblables aux naveaux limousins, lui enseignant qu'elle les mît en morceaux, et puis les plantât en terre, ce qu'elle fit ; et depuis ont ainsi de père en fils toujours continué, ce qui leur a bien succédé, tellement qu'à présent ils en ont si grande abondance qu'ils ne mangent guère autre chose. Et leur est cela commun ainsi que le pain à nous. D'icelle racine s'en trouve deux espèces de même grosseur. La première en cuisant devient jaune comme un coing, l'autre blanchâtre. Et ces deux espèces ont la feuille semblable à la manne, et ne portent jamais graine, pourquoi les Sauvages replantent la même racine coupée par rouelles, comme l'on fait les raves par deça que l'on met en salade, et ainsi replantées multiplient abondamment. Et pour ce qu'elle est inconnue à nos médecins et arboristes de par deça, il m'a semblé bon vous la représenter selon son naturel."

Saluons la pomme de terre ! C'est sa première apparition dans les annales du monde civilisé. Thevet n'a pas dû se douter qu'un jour, longtemps après lui, les Français, ses compatriotes, la traiteraient à l'égale du pain—après l'avoir repoussée et calomniée d'importance, par exemple, durant deux siècles.

***

Va sans dire la Virginie possédait la pomme de terre, tout de même que le Brésil. A ce propos, je ne suis pas d'accord avec les personnes qui désignent sous le nom de " pommes de terre " la patate, par exemple, car cette dernière est bien différente de la grande espèce et doit porter un nom spécial. Je n'approuve pas non plus les Canadiens et autres de qualifier du mot " patate " ce qui n'est pas une patate, mais bel et bien la pomme de terre. Nous verrons cela un peu plus loin. Je pense que mes compatriotes ont tout simplement adopté le terme le plus court, sans s'inquiéter si cette fenêtre est une porte ou une clôture. Il faut bien dire quelque chose pour les excuser !

***

Sir Walter Raleigh, né en 1552, décapité en 1618, découvrit, en 1584, la contrée qu'il nomma Virginie, en l'honneur de la reine Elisabeth. Il en rapporta du tabac et des pommes de terre, sans parvenir à faire cultiver ces deux produits en son pays, sauf que certains seigneurs adonnés à l'élevage appliquèrent la pomme de terre à la nourriture des cochons.

La science, un moment, jeta les yeux sur ces tubercules et les condamna. On leur attribuait des propriétés nuisibles. Cela n'était fait que pour les Sauvages !

Le poivre, le sucre, le chocolat, le thé, la moutarde, la cannelle, le tabac, ne furent pas mieux reçus, vers le même temps. Les " Indes Amériques " passaient pour être la source de productions infernales auxquelles des Chrétiens ne devaient pas toucher. Cette opinion allait de pair avec celle qui condamnait l'usage des fourchettes de table—attendu que la nature nous a munis de dix doigts fort adroitement agencés pour vider les plats. Madame de Sévigné se moquait du café et disait qu'il passerait comme tous les caprices de la mode. Je suppose que le premier homme qui mangea de la farine de blé ou qui inventa une simple porte de cour, fut ridiculisé d'importance. Par contre, on a toujours applaudi ceux qui imaginaient des engins de destruction.

***

Le frère Sagard, qui était en mer pour se rendre au Canada, en 1623, raconte que le capitaine d'un navire anglais avec lequel ils eurent quelques rapports, leur fit cadeau " d'un baril de patates : ce sont certaines racines des Indes, en forme de gros naveaux, rouges et jaunes, mais d'un goût beaucoup plus excellent que toute autre racine que nous ayons en Europe."

Ceci montrerait que les Anglais ne dédaignaient pas la pomme de terre et qu'ils la prenaient dans leurs colonies, telles que la Virginie, les Bermudes, &c. Quant au Canada, il ne renfermait, en fait de population blanche, que vingt ou trente employés de la compagnie qui traitait des pelleteries avec les Algonquins et les Hurons.

***

Les Acadiens commencent, comme peuple, vers 1636 et, sans être tout d'abord marins, ils eurent bientôt un commerce avec les Anglais établis sur les côtes de l'océan, depuis le Maine jusqu'à la Virginie. A défaut de preuve, je n'ose dire qu'ils reçurent la pomme de terre de leurs voisins, dès les premières années, mais notons que l'agriculture était très en honneur à Port-Royal et à

la Hève, donc si la pomme de terre a été connue des Acadiens entre 1636 et 1680, elle a dû recevoir aussitôt sa place dans les sillons de nos gens.

Quoiqu'il en soit, vers le fin du dix-septième siècle, les Acadiens avaient pris la mer, et ils capturaient assez de navires anglais pour tomber par occasion sur un sac de pommes de terre.

Diéreville, décrivant la vie des Acadiens en 1699, s'arrête sur le blé, le sucre d'érable, le gibier, le poisson—pas un mot de la pomme de terre. Aurait-elle été apportée par les troupes du Massachusetts, après la prise de Port-Royal en 1710? C'est possible. Jusqu'ici, vous voyez que je n'ai rien de concluant du côté de l'Acadie. Retournons au Canada.

***

Le Père Joseph-François Lafitan, missionnaire au saut Saint-Louis près Montréal, écrivait, en 1716: "Les Sauvages du Canada mangent des pommes de terre.' C'est donc qu'ils en cultivaient? Les Iroquois, dont le Père parle ici, il me semble, et non pas des Algonquins, aimaient le travail des champs. Les Algonquins, peuple des Trois-Rivières et de Québec, avaient quelques petites cultures de blé d'Inde et de citrouilles.

Si la pomme de terre a pénétré en Canada aux alentours de l'an 1700, elle a dû y venir par les Iroquois du lac Ontario qui l'auraient empruntée à la Pennsylvanie—et les Iroquois chrétiens réfugiés au saut Saint-Louis l'ont apportée avec eux, peut-être même dès 1684 ou à peu près à cette date.

***

Peter Kalm, professeur suédois, étant en Pennsylvanie, l'année 1749, s'exprime de cette manière:

"A Germantown on se livrait à la culture de la patate des Bermudes, ou patate sucrée qui était connue, à cette époque, en Portugal, en Espagne et même en Angleterre, mais non en Suède. Kalm en emporta plusieurs échantillons, qu'il se proposait d'introduire dans son pays, mais le navire ayant fait eau dans une tempête, ils pourrirent tous. Les Espagnols font une sorte d'eau-de-vie avec la patate sucrée."

Le même savant continua son voyage jusqu'à Québec. Il fait alors une nouvelle observation sur ce sujet:

"Peu de gens connaissent la pomme de terre, et l'on n'y cultive ni l'espèce commune (*solanum tuberosum*) ni la patate de Bermudes (*convolvulus batatas*). Les Français du Canada, lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne plantent pas de patates, répondent qu'ils ne lui trouvent aucune saveur, et ils se moquent des Anglais qui en sont si friands."

Voilà bien toujours les Anglais d'Amérique familiers avec le produit qu'ils avaient trouvé dans leurs possessions des côtes de la mer.

***

Nous arrivons à l'évènement principal que comporte cette étude: la proscription des Acadiens en 1755 et l'arrivée en France de plusieurs de leurs familles qui se fixèrent à l'entrée de la Loire sur Belle-Ile-en-Mer. Cette fraction du peuple malheureux apportait dans son ancienne mère-patrie un bienfait que la Providence destinait aux pauvres et aux riches du monde entier et, dans les desseins de Dieu, des exilés sans ressources allaient semer en terre française les premières graines du fruit de l'avenir.

Ecoutons le vice-amiral A. Thevenard, écrivant en 1800 sur ce qu'il avait vu:

"Beaucoup d'émigrés de l'Acadie, qui n'avaient pas voulu rester sous la domination anglaise, furent établis sur Belle-Isle-en-Mer. On leur fournit des moyens aratoires et une subsistance; on y établit, par leur moyen, la culture des pommes de terre, d'où elle semble se propager sur le continent à l'avantage du peuple."

Nous savons que le premier groupe acadien de Belle-Isle-en-Mer se vit renforcir de nombreuses familles, durant les années 1756-60, et M. Thevenard a raison de dire qu'elles ne voulaient pas rester sous la domination anglaise. Voyez son texte dans les *Mémoires relatifs à la marine*, II. 331, imprimés à Paris l'an VIII.

***

Le baron Antoine-Auguste Parmentier, agronome, né en 1737, parait avoir observé la pomme de terre à partir de 1763. Il l'analysa chimiquement et trouva qu'elle pouvait servir à la nutrition de l'homme, au lieu d'être livrée uniquement au bétail. Nommé pharmacien de l'hôtel des Invalides en 1774, il conçut l'idée de généraliser l'emploi de ce nouveau produit et, frondant à la fois les préjugés de la science, de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, il publia ses travaux sur ce sujet. Il fit plus. On le vit donner un grand banquet dont la pomme de terre composait tout le menu.

Le roi, gagné à la cause, porta un bouquet de fleurs de patates à sa boutonnière.

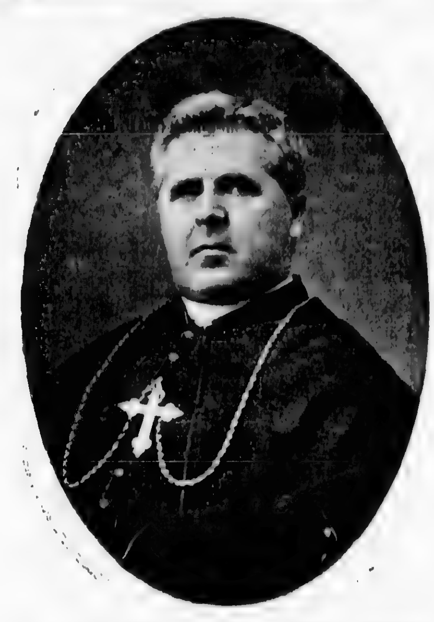
Ce n'était pas assez. Les Parisiens riaient de la patate et n'en voulaient pas même faire des bouquets. On s'avisa d'un stratagême renouvelé du paradis terrestre et supérieur à toutes les démonstrations écrites ou parlées—ce fut de défendre de s'en servir! En 1780, cinq ou six arpents de terre de la plaine de Sablons près Paris, reçurent des semences de "parmentières" et on les plaça sous la garde d'une compagnie de soldats. Les sentinelles, nombreuses et vigilantes, gardaient nuit et jour ce trésor d'un nouveau genre. La curiosité s'en mêla. La passion du fruit défendu se répandit: Chacun se piquait de savoir ce que pouvait être cette plante protégée par des baïonnettes officielles. Lorsque les tiges vertes apparurent à ras du sol, la ville se promenait aux barrières pour contempler l'éclosion, le phénomène, la chose inexpliquée. Aux premières fleurs, l'attention devint de l'enthousiasme. Mais il y avait défense d'y toucher! Les grosses racines, comme on disait, étaient déjà convoitées par des milliers de personnes de toutes classes. Enfin, on annonça la maturité. Mais voyez! n'est-ce pas étrange? le cordon des sentinelles se relâche graduellement! La nuit surtout elles ne se montrent presque pas. Un pareil abandon de la discipline active les désirs du peuple. Le champ est pillé, ravagé, fouillé, il ne reste plus de pommes de terre au moment de la récolte—et tout le monde en a goûté et en redemande. Le succès couronnait l'œuvre.

***

A présent accordons à Parmentier l'honneur qu'il mérite. Ayant imposé son projet aux Parisiens, il a vu la pomme de terre se répandre rapidement en France et en Europe—mais les Acadiens n'en avaient pas moins fourni les plants et la connaissance pratique de cette culture. J'en conclus que le blason des enfants de l'Acadie devrait représenter la fleur que le roi de France posait à sa boutonnière pour encourager l'entreprise de Parmentier, avec cette devise: *Ni arbre ni herbe.*

***

(SUITE À LA PAGE 22)



SA GRANDEUR MGR. JAMES ROGERS, ÉVÊQUE DE CHATHAM, N.-B.

Né le 11 juillet 1826 à Mount Charles, Irlande, et ordonné prêtre à Halifax le 2 juillet 1851, Mgr James Rogers fut élu évêque du nouveau diocèse de Chatham, qui venait d'être détaché du diocèse de St-Jean, le 8 mai 1860, et reçut la consécration à Charlottetown le 15 août de la même année.

Deux ans plus tard Sa Grandeur fondait le collége St-Michel à Chatham, et en 1868 Elle faisait venir les Religieuses Hospitalières de St-Joseph, Montréal, qui s'établirent d'abord à Tracadie, où elles prirent charge du Lazaret, qu'elles dirigent encore, et fondèrent, plus tard, d'autres maisons à Chatham, St-Basile, et Campbellton.

En 1869 Mgr Rogers invitait les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à fonder des couvents à Newcastle, Bathurst, Caraquet et St-Louis. Le collége de Louis, fermé il y a une dizaine d'années, avait été fondé avec la haute approbation de Sa Grandeur.

Le diocèse de Chatham se compose des comtés de Victoria et Madawaska, Rostigouche, Gloucester, Northumberland, et la partie du comté de Kent sise au nord de la rivière de Richibouctou. On y compte 45 prêtres, 65 églises et chapelles, 2 orphelinats, 4 hôpitaux, et 50,000 catholiques, dont les Acadiens forment à peu près les trois quarts.

RÉVD. STANISLAS J. DOUCET, curé de Shippagan—Né à Bathurst, N. B., le 8 juillet 1847, du mariage de François-Xavier Doucet et de Rachel Boudreau. Cours classique au collége St-Michel de Chatham, et théologie au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre à Charlottetown le 31 juillet 1870.



TRÈS-RÉVÉREND PÈRE CAMILLE LEFEBVRE

Le Très-Révérend Père Camille Lefebvre, supérieur du collége St-Joseph depuis sa fondation et curé de Memramcook depuis 1864, naquit à Saint-Philippe, comté de Laprairie, P. Q., le 14 février 1831, de Louis-Joseph Lefebvre, cultivateur, et Marie-Véronique Bouthiller. Entré au noviciat des Religieux de Ste-Croix en 1852, fit sa profession religieuse le 1er novembre 1854 et fut ordonné prêtre le 29 juillet 1855. Arriva à Memramcook le 7 juin 1864 et ouvrit le collége St-Joseph le 10 octobre de la même années, laquelle fera époque dans l'histoire de la renaissance de l'Acadie française.

En effet, c'est à proprement parler de cette époque que date le mouvement de progrès intellectuel au sein de nos populations. Le collége St-Joseph est la première institution qui ait donné aux Acadiens le privilége de l'enseignement français sur un pied d'égalité avec la langue anglaise, dans les provinces Maritimes, et c'est dans ses murs que sont formés la plupart des Acadiens qui dirigent aujourd'hui les destinées de notre peuple.

En 1871, le Révd. Père Lefebvre fut nommé supérieur provincial de son ordre au Canada, charge qu'il a remplie jusqu'au printemps 1880.

En 1873, il fut envoyé en France afin de recruter des sujets pour la communauté.

En 1876, il fut nommé missionnaire apostolique par le Saint Siège.

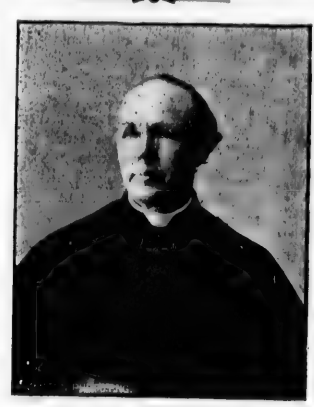
En 1880, les anciens élèves du collége se sont rassemblés pour célébrer avec lui ses noces d'argent à l'occasion de son 25ème anniversaire d'ordination et en 1889, il sont revenus célébrer les noces d'argent du collége St-Joseph.

Il fallait un homme tel que le Père Lefebvre pour assurer le succès d'un collége au milieu de nous à l'époque où il fut fondé,

Prédicateur entraînant, ses missions dans les différentes parties du pays out toujours porté des fruits abondants, et les fidèles qui le peuvent ne manquent jamais de se rendre là où l'on sait que le Père Lefebvre doit prêcher.

Aimant la jeunesse, il s'intéresse constamment et avec un zèle qui ne se dément point au bien-être et à l'avenir des élèves du collège et son cœur les suit à chaque pas dans les combats et les luttes de la vie

Le nom du Père Lefebvre occupera une grande place dans l'histoire du pays, et la somme de bien qu'il a accomplie au sein de l'Acadie a déjà gravé sa mémoire dans le cœur des patriotes reconnaissants.



TRÈS RÉVD. MONSIGNOR CONNOLLY, V. G.
CURÉ DE ST-JEAN, N. B.

Né dans la cité de St-Jean le 4 mars 1823 ; ordonné prêtre en juillet 1848.

RÉVD. JOSEPH-TREFFLÉ GAUDET, curé de l'Epiphanie, P. Q.—Né le 24 février 1838 à St-Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm, P. Q., fils de Joseph Gaudet, cultivateur, et de Marie Robichaud ; entré au collège de L'Assomption en 1851, ordonné prêtre à Montréal, le 21 décembre 1862 ; vicaire à la Pointe-aux-Trembles de Montréal ; 1863, directeur du collège de Varennes ; 1867, directeur du collège de L'Assomption ; 1890, curé de l'Epiphanie.

D'origine acadienne, M. l'abbé Gaudet porte le plus vif intérêt à tout ce qui se rattache à la patrie de ses ancêtres, et il a déjà fait plusieurs visites en Acadie, notamment en 1890, alors qu'accompagné de plusieurs Acadiens de Montréal et des environs, il vint à la convention de Church Point. La cause acadienne compte en lui, au Canada, non-seulement un ami puissant, mais encore très-dévoué.

RÉVD. JEAN HÉBERT, curé de St-Paul, Kent—Né dans la paroisse de Grande-Digue le 11 mai 1848. Cours classique au collège St-Joseph de Memramcook, théologie au Grand Séminaire de Québec. Ordonné prêtre à St-Jean, N. B., le 15 août 1880. Vicaire au Cap-Pelé jusqu'en août 1883. Curé de St-Paul depuis cette époque.



RÉVD. J. M. GAY, CURÉ DE TUSKET WEDGE.

Ne en 1830 au diocèse d'Annecy, Haute-Savoie, France. Ordonné prêtre en 1855 par Mgr Walsh, archevêque d'Halifax ; deux ans vicaire à Ste-Anne d'Eel Brook, Yarmouth, puis curé de Ste-Croix, St-Bernard et Corberie, comté de Digby, et de St-Michel de Tusket Wedge de 1859 à 1867 ; curé de Minoudie, comté de Cumberland, de 1867 à 1877, de Church Point, comté de Digby, de 1878 à 1890, et curé de St-Michel de Tusket-Wedge depuis 1891. M. le curé Gay a puissamment contribué à la fondation du collège Ste-Anne à Church Point, et les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse ne perdront jamais la mémoire de ce bienfaiteur, venu de notre chère vieille France.



L'HON. O. J. LEBLANC, M. C. L.

L'hon. Olivier J. LeBlanc naquit à Memramcook le 27 novembre 1830 et alla dans sa jeunesse s'établir à Ste-Marie de Bouctouche. Epousa en 1854 Mlle Olive J. Cormier. Cultivateur, l'hon. M. LeBlanc n'en suivait pas moins les affaires publiques, et en 1882 il se porta candidat pour la chambre d'assemblée et fut élu. Réélu à chaque élection, il résigna en février 1891 pour briguer les suffrages du comté de Kent pour la Chambre des communes ; mais n'ayant pas été élu, il fut élevé au Conseil Législatif en avril 1891. L'hon. M. LeBlanc avait été nommé membre du conseil exécutif provincial dans l'automne 1889, et il siégea dans le gouvernement jusqu'à février 1891.

(Suite de la page 19)

(Suite de la page 19)

Que je vous parle de la chrysomèle, vulgairement appelée mouche à patates. Je me demande si les peuplades du Brésil et de la Virginie la connaissaient. Il est probable que non. Elle est originaire du Colorado, dans l'angle du golfe du Mexique qui forme le Texas avec la Louisiane, pays où la pomme de terre n'a été introduite que de notre temps. Cet insecte attendait la, patiemment, que les hommes de race blanche eussent découvert l'Amérique et transporté jusqu'à lui, en venant des bords de la mer, la nourriture que le Créateur destinait plus particulièrement à son espèce. Durant de longs siècles, il a dû se repaître de feuilles inférieures à sa substance préférée et qui lui ressemblent sous certains rapports chimiques. Mais le jour où il a pris contact avec la feuille de la pomme de terre, il s'est développé, élancé dans le monde, il a envahi son continent tout entier—puis il a traversé en Europe. Tels sont les mystères de la nature.

Ainsi, les Sauvages jouissaient seuls d'un produit naturel du sol. Nous le goûtons à notre tour, nous le propageons, il devient universel—juste à ce moment se présente le destructeur, qui marche sur nos brisées et dévore ce que nous semons.

La vigne prospère de France a subi les atteintes du phyloxera. La patate a la chrysomèle. Tant il est vrai que, dans ce monde, toute réussite se balance, se solde par peine et misère. Thevet ne manquerait pas d'écrire un bon chapitre sur cette "singularité."

Benjamin Sulte.

(*Pour le Numéro Illustré du Moniteur Acadien.*)

La Fête-Dieu en Acadie.

Dans les douze mois de l'année, il n'y a, peut-être, pas une seule fête qui rappelle d'aussi heureux souvenirs au cœur d'un Acadien que la Fête-Dieu.

Les autres nations ont, depuis longtemps, les fêtes de St-George, St-Patrice, St-Jean-Baptiste et la St-André, qui sont, chacun, des jours de réjouissance et de grande démonstration, soit pour les anglais et les irlandais, soit pour les canadiens-français ou les écossais.

Quant à nous, nous n'avons jamais eu de célébration nationale déterminée et unanime adoptée avant cette dernière décade : aussi, la Fête-Dieu reste encore le plus grand jour que nous ayons appris à aimer, tout particulièrement, dès notre enfance.

Autrefois, n'était-ce pas à la *fête de Dieu* que les jeunes gens étrennaient leurs habits neufs, que nos mères et grand'mères mettaient leurs plus belles cottes et leurs plus beaux mantelets ? Aussi bien, en ce jour, tous les vieillards et les infirmes,—à quelque distance que fût l'église—faisaient tous les efforts possibles pour assister à la procession, prier, adorer Dieu en commun et recevoir leur part des bénénédictions qu'Il répand toujours, en pareilles solennités, sur son passage.

Partout où les Acadiens s'étaient groupés, après la dispersion, depuis la *Vallée française* (Frenchvale) au Cap Breton jusqu'à Pobomcoup ou Pubnico, de Menoudy jusqu'à Paspébiac, les processions de la Fête-Dieu furent maintenues en honneur.

Dès le matin, des miliciens menus de mousquetons et de fusils, se rangeaient sous les ordres d'un commandant. Le chapeau ou le casque sur la tête, cette garde militaire se tenait debout dans l'eglise, pendant le saint office, et suivait ensuite, au dehors, la *Procession*, en qualité de garde d'honneur.

Quand, à la fin de la messe, le prêtre avait mis la sainte hostie dans la lunette de l'ostensoir, la cloche annonçait le départ de la procession.

Puis, les chantres entonnaient le *Pange Lingua* ; une décharge des armes à poudre saluait le Très-Saint Sacrement, à la sortie de l'église. Et deux haies mouvantes de fervents chrétiens, à l'air recueilli et dont les cœurs battaient aux élans d'une même foi, accompagnaient le Très-Haut, sur tout le parcours de la procession.

Peu de paroisses acadiennes ont gardé jusqu'à nos jours les vieilles rubriques ou anciennes coutumes de la Fêre-Dieu : un bon nombre même n'y font plus la procession d'usage.

Toutefois, pendant ce mois-ci au cours duquel l'Eglise célèbre la fête dont nous parlons, notre pensée se reporte d'elle-même à cette époque encore non reculée où la missionnaire, précédé de la troupe militaire, portait publiquement la Sainte Eucharistie au milieu des foules en prières et en adoration.

On n'y voyait point de riches parures, point de draperies de luxe étendues sur la route à parcourir—mais que de consolations cette procession répandait dans les cœurs !

"Là ne se montraient pas ces tissus précieux ;
L'or, l'opale, l'azur n'y frappaient point les yeux,
Des bouquets sans parfum, enfants de l'imposture,
Ne chargeaient point l'autel du Dieu de la nature :
Et des puissants du jour l'orgueilleuse grandeur
N'y venait point du luxe étaler la splendeur......
Seul, un Dieu tempérant tout l'éclat dont il brille,
Tel qu'un père adoré, visitait sa famille,
Accueillant l'infortune, et portant dans les cœurs
L'espoir d'un meilleur sort et l'oubli des douleurs."

Ph. F. Bourgeois, Eud.

1er juin 1892.

LA RELIGION.

Qu'est-ce que la Religion ? une philosophie sublime qui démontre l'ordre, l'unité de la nature, et explique l'énigme du cœur humain ; le plus puissant mobile pour porter l'homme au bien, puisque la foi le met sans cesse sous l'œil de la Devinité, et qu'elle agit sur la volonté avec autant d'empire que sur la pensée ; un supplément de la conscience, qui commande, affermit et perfectionne toutes les vertus, établit de nouveaux rapports de bienfaisance sur de nouveaux liens d'humanité ; nous montre dans les pauvres des créanciers et des juges, des frères dans nos ennemis, dans l'Être-Suprême un père ; la religion du cœur, la vertu en action, le plus beau de tous les codes de morale, et dont tous les préceptes sont autant de bienfaits du Ciel.

Le Cardinal Maury.

RÉVD. J. HÉBERT,
CURÉ DE ST-PAUL, KENT, N.-B.



R. P. PH. J. BELLIVAU, S.J.



RÉVD L. C. D'AMOUR,
CURÉ D'EDMUNDSTON, N. B.



RÉVD. S. E. BOUDREAULT,
CURÉ DE ST-JACQUES, I. P. E.



RÉVD. A. E. BURKE,
CURÉ D'ALBERTON, I. P. E.



RÉVD. J. A. McDONALD,
CURÉ DE MISCOUCHE, I. P. E.



M. FRED. LAFOREST, avocat,
EDMUNDSTON, N. B.



M. PL. P. GAUDET,
Ecrivain et Généalogiste.



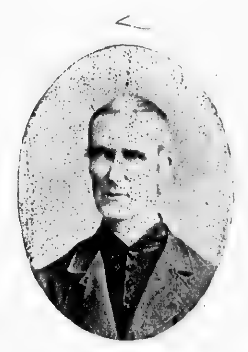
Docteur PH. J. B. LEBLANC,
DÉTROIT, MICH.


RÉVD. J. A. BABINEAU,
CURÉ DE TRACADIE, N. B.


RÉVD. J. T. GAUDET,
CURÉ DE L'ÉPIPHANIE, P. Q.

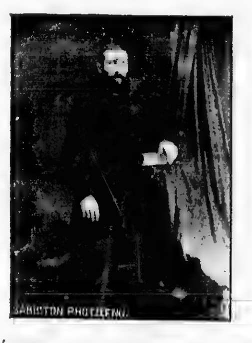

RÉVD. JOSEPH TRUDEL,
CURÉ DE LAMÈQUE, N. B.


RÉVD. PÈRE A. T. LEBLANC,
COLLÈGE ST-JOSEPH.

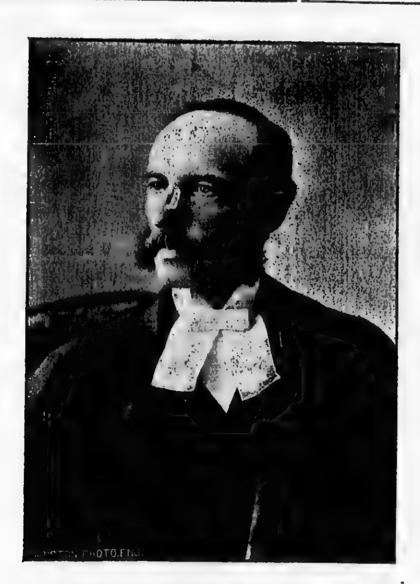

RÉVD. H. ROUXEL, P. S. S.
GRAND SÉMINAIRE DE MONTRÉAL.


RÉVD. JOS. LEVASSEUR,
CURÉ DE PAQUETVILLE, N. B.


RÉVD. PÈRE H. D. LEBLANC,
COLLÈGE DE SOREL, P. Q.


RÉVD. J. B. E. MARTINEAU,
VICAIRE, CAP-PELÉ, N. B.


RÉVD. E. N. MASSÉ, C. S. C.
CURÉ DE GRANDE-DIGUE, N. B.



SON HONNEUR LE JUGE P. A. LANDRY.

Fils cadet de feu Amand Landry, qui représenta le comté de Westmorland pendant vingt-quatre ans—1846-70—Pierre A. Landry naquit à Memramcook en 1846, et se livra à l'enseignement après avoir fréquenté les meilleures écoles de son temps. En 1867 il commença l'étude du droit au bureau de Sir Albert Smith à Dorchester, et en 1870 il était admis au barreau. Il y avait des élections provinciales cette année-là, et son père se faisant vieux, les électeurs jetèrent les yeux sur le jeune avocat et l'invitèrent à briguer les suffrages populaires. Le scrutin lui fut favorable et il siégea dans la chambre d'assemblée de 1870 à 1874, alors que, au milieu de l'agitation sans précédent qui bouleversait les esprits au sujet des écoles, il fut battu avec les trois amis politiques qui partageaient ses vues sur cette brûlante question.

Mais la réaction ne fut pas lente, et aux élections générales de 1878, il remportait, avec MM. Hanington, Black et Killam, l'un de ses plus beaux triomphes électoraux. En juillet de la même année il entrait dans le gouvernement-Fraser en qualité de commissaire-en-chef des travaux publics, poste qu'il occupa jusqu'à la reconstitution du gouvernement sous la direction de l'hon. D. L. Hanington, alors que ses collègues lui confièrent l'important ministère de secrétaire-provincial, qu'il occupa jusqu'à la chûte de l'administration dans l'hiver de 1883. Dans ces deux postes, M. Landry fit preuve d'une grande habileté et d'un merveilleux talent d'administrateur.

Feu Gilbert Girouard, député de Kent, ayant résigné son mandat dans l'été de 1883, l'hon, M. Landry fut invité à lui succéder. Il sortit victorieux après une lutte acharnée, et il en fut de même aux élections de 1887. A la mort du juge Botsford en avril 1890, Sir John A. McDonald lui offrit la place de juge de la cour de comté de Westmorland et de Kent, et vû le mauvais état de sa santé, compromise par les luttes brûlantes qu'il avait essuyées, M. Landry accepta.

Dans les divers postes de confiance qu'il a occupés, l'hon. M. Landry s'est acquitté de ses devoirs de manière à faire honneur à ses compatriotes, et l'on peut dire que le juge Landry a plus fait que n'importe qui pour détruire les préjugés que les races qui nous entourent entretenaient sur le compte de la population française.

Sur les hustings ou à la tribune parlementaire, M. Landry est un tribun qui gagne le cœur même de ses adversaires. En plus d'une circonstance il a prononcé des discours dont l'éloquence serait difficile à surpasser.

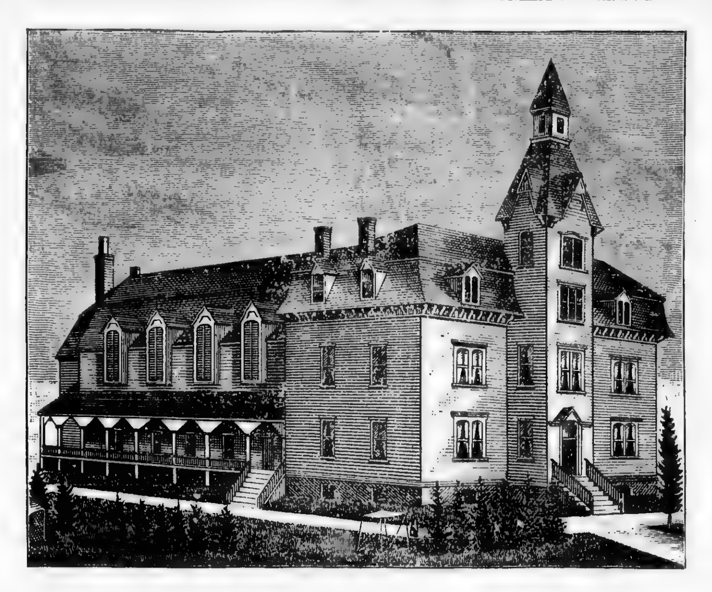
En septembre 1872, l'hon. M. Landry épousait Dlle Bridget McCarthy, de Frédéricton, dont il a eu onze enfants.



L'HON. JOS. O. ARSENEAULT, M. P. P.

Né le 5 août 1828 du mariage de Mélème Arseneault et de Bibienne Poirier, l'honorable Joseph-Octave Arseneault reçut son instruction aux écoles paroissiales de Miscouche et à l'Aeadémie centrale de Charlottetown. Instituteur depuis 1847 jusqu'à 1865, alors qu'il entra dans le commerce qu'il dirige encore à Abram's Village et à Wellington Station. Epousa, en 1861, Dlle Gertrude Gaudet, fille de M. Félix Gaudet, de Miscouche. Sur les instances de ses concitoyens, M. Arseneault se porta candidat aux élections provinciales de 1867 pour la 3e division du comté de Prince, I. P. E., et fut élu membre de la chambre d'Assemblée. Nommé en 1873 membre du conseil exécutif sous le gouvernement-Owens, il y siégea jusqu'à l'avènement du gouvernement-Davies en 1876. Rappelé au conseil exécutif en 1879 sous le gouvernement-Sullivan, il siégea dans ce gouvernement et l'administration-McLeod jusqu'à la chûte de celle-ci en avril 1891. Lorsqu'il entra au parlement il n'y avait que deux écoles dans les grandes paroisses d'Egmont Bay et de Mont-Carmel, et il prit un si vif intérêt à l'éducation qu'on compte aujourd'hui, dans ces mêmes localités, dix écoles enseignées par des instituteurs acadiens et où le français et l'anglais sont sur le même pied.

Il a neuf enfants, tous vivants, dont l'aîné est le R. P. S. J. Arseneault, professeur de musique au collège St-Joseph.



Couvent de l'Immaculée Conception, Bouctouche

COUVENT DE BOUCTOUCHE

Fondée en 1879 par M. le curé Michaud, et dirigée par les Religieuses de la Charité—Mère Francis étant la supérieure—cette institution de première classe est située dans un endroit pittoresque qui commande la jolie baie de Bouctouche, à l'embouchure de la rivière du même nom, et est sans rivale au point de vue sanitaire et du paysage. Air vivifiant, eau pure, alimentation irréprochable, place de bains sur un rivage magnifique, à la porte même du couvent, grande et incomparable cour de récréation, en un mot rien ne manque pour assurer le confort des élèves. Le système d'instruction est complet et pratique, et l'on y enseigne le français et l'anglais avec une égale sollicitude. La musique vocale et instrumentale est sous la direction de musiciennes compétentes.

Pour les conditions et autres détails, s'adresser à la Mère Supérieure du Pensionnat.

Révd. S. Boudreault, curé de St-Jacques d'Egmont-Bay.—Né le 28 mai 1844 à Amherst, Iles Madeleine, fit ses études au collège St-Dunstan et fut ordonné prêtre en 1876, à Charlottetown, par Mgr. McIntyre. Curé de St-Jacques depuis 1882.

Révd. A. A. Boucher, curé de St-François-Xavier de Charlo, N. B.—Né à Yamachiche, P. Q., ordonné prêtre le 25 août 1879, fut attaché au Collège St-Louis et exerça le ministère sous le Révd. M. F. Richard jusqu'au mois d'avril 1881. Vicaire à Caraquet jusqu'au mois d'octobre puis nommé curé de Ste-Marguerite, où il passa quatre ans. Curé de Charlo depuis le 15 septembre 1885.

LA VIE DES CHAMPS.

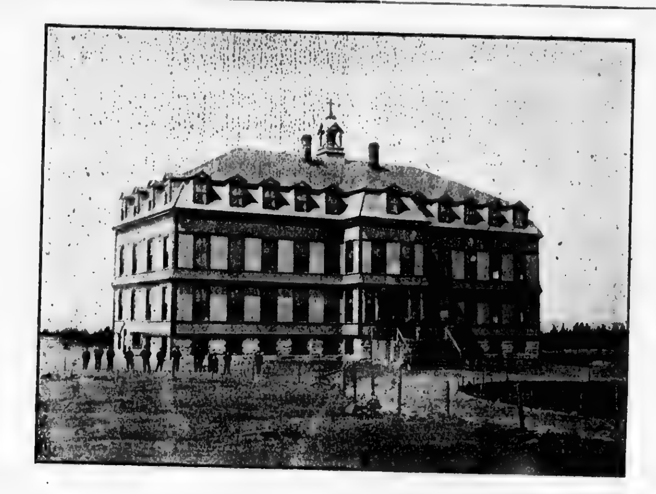
Il y a un travers général qui devient un péril pour la société : c'est cette tendance irréfléchie des gens de la campagne à déserter les champs pour la ville.

Nous désirons les prémunir contre cet engouement funeste. Si la culture de la terre est pénible ; si l'existence du village *semble* moins belle que celle de la ville, elle a aussi ses avantages et ses agréments.

A la campagne, il n'y a ni gêne, ni contrainte ; la nourriture y est abondante, mais simple ; la santé y est florissante ; on se connaît tous ; on s'intéresse les uns aux autres ; on échange des services ; les fêtes et les amusements sont rustiques mais empreints d'une franche gaieté. On n'y gagne pas de grosses sommes mais on dépense peu, on y fait des économies.

A la ville, au contraire, le bien-être est plus apparent que réel, car le luxe éblouissant qu'on y coudoie n'est pas à la portée de l'ouvrier. Les dépenses y sont nécessairement plus élevées qu'à la campagne ; les chômages y sont fréquents ; l'ouvrage est parfois rare à cause de l'encombrement et de la concurrence ; la gêne et la misère en torturent un grand nombre. Quelques-uns, il est vrai, parviennent à la fortune ; mais ce sont des ouvriers exceptionnels, hors ligne. A côté d'eux combien n'y en a-t-il pas qui végètent dans l'indigence, abrutis par un travail incessant !

Les grandes villes attirent les ouvriers comme la chandelle attire les moucherons : qu'ils se défient de cette attraction…



Collége Sainte-Anne, Sainte-Marie, N.-E.

COLLÉGE SAINTE-ANNE

Les Pères de la Congrégation de Jésus et Marie, dite des Eudistes, en fondant sur les bords de la baie Sainte-Marie (N.-E.) le collége Sainte-Anne, se proposent d'assurer à la jeunesse, avec tous les avantages d'une instruction solide, le bienfait d'une instruction profondément chrétienne.

Le cours des études embrasse le cours commercial, classique et scientifique.

Le cours commercial, en vue des diverses carrières industrielles et commerciales, comprend : les grammaires française et anglaise, l'histoire, la géographie et l'arithmétique—des leçons de tenue de livres, de télégraphie, de sténographie, etc., seront données la quatrième année aux enfants.

Le cours classique, dans le but de mettre les jeunes gens en état de se livrer avec avantage à l'étude des diverses professions libérales, comprend : les classes de grammaire, de Rhétorique et de Philosophie.

Le cours scientifique, spécialement destiné aux jeunes gens se préparant directement à la marine, comprend : les mathématiques, géométrie et trigonométrie, ainsi que les traités de navigation.

Les langues française et anglaise y sont l'objet d'une égale sollicitude.

Prix de la pension—	Internes,	$117
	Demi-pensionnaires,	40
	Externes,	20

Pour plus amples renseignements, s'adresser au

R. P. BLANCHE, Supérieur,
Ste-Marie, comté de Digby, N.-E.

JOHN ALEXANDER McDONALD—Né à Pisquid, paroisse de St-André, I. P. E. le 23 août 1861.

Fils de Angus McDonald, constructeur de batiments, frère du défunt Dr. D. McDonald, V. G., de Charlottetown, et de Eliza McDonald, sœur du Très-Rév. Mgr. McDonald, V. G., actuellement curé de St-André.

Cousin de l'évêque du diocèse, comme aussi de presque tous les prêtres du même nom dans le diocèse.

Il a fait ses études classiques au collége St-Dunstan, Charlottetown, et plus tard ses études théologiques à l'Université Laval, Québec. Ordonné sous-diacre le 28 septembre 1884, et diacre le lendemain par Mgr. Racine, à la Basilique de Québec, et ordonné prêtre à la même Basilique par Card. E. A. Tachereau, le 4 janvier 1885.

Après quelques mois de vicariat à l'évêché, il fut nommé préfet des études et professeur des siences naturelles et de philosophie mentale au collége St-Dunstan. Après quatre ans au collége, il fut nommé curé de Miscouche, le 15 juillet 1889. L'année passée il a commencé l'église neuve, qui sera une des plus belles dans le diocèse.

URBAIN JOHNSON.—Né à St-Louis, comté de Kent, le 27 janvier 1824, épousa Nathalie LeBlanc en 1854. Nommé magistrat en 1855, capitaine de milice de réserve en 1865, major en 1869, et lieutenant-colonel en 1872. Fut élu député à la chambre d'assemblée en 1869, réélu en 1874 et en 1878, et siégea jusqu'aux élections générales de 1882. Servit ses électeurs avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Siégea au Conseil Municipal pour les paroisses de St-Louis et d'Acadieville pendant 12 ans et fut préfet du comté deux ans.

Fut l'un des principaux artisans du progrès qui s'est accompli en agriculture dans le nord du comté de Kent, sous l'inspiration de M. le curé Joseph Pelletier, et l'un des chefs du mouvement de colonisation qui donna au pays les prospères colonies qui fleurissent à Acadieville et à Rogersville.

Conservateur en politique.



M. OLIVIER M. MELANSON, M. P. P.

Né à la Haute Aboujagane le 2 juillet 1854, reçut son instruction aux écoles paroissiales, et entra tout jeune commis au magasin de M. Fidèle Poirier à Shédiac. Quelques années plus tard il fonda un magasin à son compte, Epousa Dlle Marguerite Boudreau le 12 février 1878. Fut élu conseiller municipal pour la paroisse de Shédiac à plusieurs reprises. Aux élections provinciales de janvier 1890 il posa sa candidature dans le comté de Westmorland et fut élu à la tête des polls. M. Melanson fait un gros commerce général et est intéressé dans l'industrie des conserves du homard. Quoiqu'inexpérimenté dans la routine parlementaire, M. Melanson prit dès son entrée en chambre une part active aux débats, et ses discours sans prétention mais marqués au coin d'un grand sens pratique sont toujours écoutés avec attention.



M. AUGUSTE LÉGER, M. P. P.

Né à Cocagne, comté de Kent, le 4 janvier 1852, M. Auguste Léger alla s'établir à St-Louis en 1873. Epousa en 1875 Dlle Adéline Hébert. Fut l'un des fondateurs de la banque agricole de St-Louis, institution qui fait un grand bien aux cultivateurs de la région, est membre et directeur de la société d'agriculture du même nom. Nommé maître de poste à St-Louis en 1882. Résigna cette fonction en 1891 pour poser sa candidature à l'élection d'un député à la chambre d'assemblée, en remplacement de l'hon. O. J. LeBlanc, résignataire; et élu membre du parlement provincial le 15 septembre 1891, en qualité de partisan du gouvernement-Blair. Possède un moulin à scie et fait un gros commerce de bois de sciage.

RÉVD. J. A. BABINEAU, curé de Tracadie.—Né à St-Louis de Kent le 29 avril 1844. Après avoir fréquenté l'école de grammaire de Richibouctou et le collège St-Dunstan, à Charlottetown, il fit sa théologie au grand séminaire de Montréal, où il fut ordonné prêtre le 21 juin 1868. D'abord vicaire à Tracadie, puis curé de Newcastle l'espace de deux ans, M. Babineau fut nommé à la cure de Tracadie en l'automne de 1871.

R. P. ANDRÉ T. LEBLANC—Né à Memramcook le 23 juiltet 1849 de Thadée LeBlanc et Marie LeBlanc. Fut l'un des premiers élèves du collège St-Joseph en 1864. Son cours classique fini, il étudia la médecine 18 mois avec le docteur Boissy, mais en octobre 1873 il entra au noviciat des Religieux de Ste-Croix à la Côte-des-Neiges, où il fit sa profession religieuse le 1er novembre 1874, sous-diacre 23 mars 1875, diacre le 30 novembre et ordonné prêtre le 18 décembre 1875. Nommé professeur de versification latine au collège St-Joseph de Memramcook le 4 juillet 1876—poste qu'il n'a cessé de remplir depuis. Chapelain des Religieuses du Couvent de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Memramcook.

RÉVD. WM. MORRISSEY, curé de Bartibogue, Miramichi—Né à Halifax, N. E., le 16 juillet 1841, ordonné prêtre le 29 juin 1864.

RÉVD. HYACINTHE ROUXEL, prêtre de St-Sulpice—Né à Valognes (diocèse de Coutance, département de la Manche), France, le 22 juin 1830, ordonné à Paris le 10 juin 1854, arrivé au Grand Séminaire de Baltimore en octobre de la même année, et à Montréal en novembre 1855; professeur au Grand Séminaire de la Montagne à Montréal depuis 1857. Un grand nombre des prêtres des Provinces Maritimes et spécialement plusieurs membres du Clergé Acadien ont reçu leur éducation dans ce Séminaire; l'affection et le dévouement dont le vénérable Religieux n'a cessé de leur donner des preuves ne nous permettent pas de le regarder comme un étranger: il a sa place dans ce souvenir de famille.

RÉVD. WILLIAM J. MIHAN, curé d'Amherst, N. E.—Né le 22 novembre 1845 à Halifax, N. E. Théologie au Grand Séminaire de Montréal; ordonné prêtre à Halifax, le 23 mai 1868.

RÉVD. J. B. TH. MARTINEAU, vicaire au Cap-Pelé.—Né le 22 février 1860 à Ste-Julie de Somerset, P. Q. Instruit au collège de Nicolet. Ordonné prêtre à St-Jean, N- B., le 17 juillet 1890. Nommé vicaire au Cap-Pelé où il réside encore.



RÉVD. PÈRE BAZOGE, C. S. C.,
MEMRAMCOOK.



RÉVD. JOS R DOUCET,
CURÉ DE GRAND ANSE, N. B.



RÉVD. W. J. MIHAN,
CURÉ D'AMHERST, N. E.



M. SYLV. E. GALLANT,
EGMONT BAY, I. P. E.



RÉVD. W. E. SORMANY,
VICAIRE À BATHURST, N. B.



M. AIMÉ H. BELLIVEAU,
CLERC, DÉPARTEMENT DES PÊCHERIES, OTTAWA.



M. ANDRÉ S. POIRIER,
MARCHAND, SHÉDIAC.



RÉVD. G. M. LEBLANC,
CURÉ ST-JOSEPH DE CHÉTICAMP, C. B.



M. BASILE E. JOHNSON,
PERCEPTEUR DES DOUANES,
RICHIBOUCTOU.

Révérend Messire Sylvain Ephrem Poirier, premier prêtre Acadien

Le Révérend monsieur Poirier—dont on trouvera le portrait dans une autre page de ce recueil—né à Tignish, Ile du Prince-Edouard, et mort le 3 août 1887, était fils de Monsieur Pierre Poirier, né quelques années avant la dispersion des Acadiens, décédé le 26 septembre 1842, et de Marie Chiasson, morte le 20 mars 1853.

Dès sa plus tendre jeunesse, profondément imbu des principes religieux inculqués dans son cœur, par la vertu et la piété d'une mère éminemment chrétienne, ce jeune homme manifesta son grand désir de s'enrôler au nombre des vignerons du Seigneur. Jetant un regard sur l'avenir, il considéra comme un devoir de sa part de se dévouer au salut des descendants des nobles proscrits de 1755.

A cette époque, l'éducation étant peu répandue dans ces provinces, il dut se rendre au séminaire de Nicolet, pour y compléter ses études classiques et théologiques. C'est ici que nous trouvons la première marque de courage, de grandeur d'âme et de détermination qui devait plus tard le caractériser et enthousiasmer tous ceux qui viendraient en contact avec lui. Le trajet était long et périlleux, mais fort de la protection du ciel, il embrassa ses vieux parents, et cinglant les caps de la Gaspésie, se dirigea vers Nicolet, où pendant tout son cours d'études il se distingua par ses vertus et son talent. C'est ici qu'il jeta les fondements de sa vie apostolique, en se montrant toujours docile, obéissant, et en appréciant à sa juste valeur l'immense bienfait d'une éducation chrétienne.

Un jour, lorsque le paisible colon réalisait le fruit de ses travaux, au moment où le ciel se montrait plus serein et plus beau, un nuage épais s'élève à l'horizon et fait présager de sinistres malheurs. L'orage s'abat, la tempête sévit avec fureur et impétuosité, et bientôt ces braves Acadiens sont inhumainement arrachés de leur patrie et abandonnés sur des plages étrangères. Longtemps ils sont le jouet des intrigues et de la rage de leurs persécuteurs. Semblables aux Israëlites ils désirent revenir dans leur patrie pour y rebâtir leurs temples dévastés, et mêler leurs cendres à celles de leurs ancêtres. Enfin Dieu jette sur eux un regard de compassion. Ils revoient leur patrie, mais hélas, dans quel état! Cependant, aux précieux restes de ce troupeau dispersé, il fallait un pasteur; aux débris vénérés de ces temples muets et silencieux, il fallait l'âme et la vie, il fallait un prêtre; aux malheureux Acadiens délaissés et luttant contre toute espérance, il fallait un sauveur! C'est alors que l'Eternel dans sa sagesse infinie, jeta les yeux sur le jeune Sylvain, et fit résonner à ses oreilles ces paroles qu'il adressa au fils de David: "Sois prospère en ton dessein et bâtis *un temple* au Seigneur ton Dieu."

Les études de monsieur Poirier étant donc terminées, il revient sur l'Ile, et le 28 juin 1828, fut ordonné prêtre, dans l'église de St-André, par Sa Grandeur Monseigneur McDonald. Qu'il fut sublime! Qu'il fut solennel! Qu'il fut mémorable le jour où, à peine sortie des ruines fumantes de "55," l'Acadie vit pour la première fois un de ses fils chéris gravir les degrés sacrés de l'autel! Avec quel saint respect ce peuple ne dut-il pas s'agenouiller pour recevoir la bénédiction de ce nouveau lévite du Seigneur.

Immédiatement après son ordination, il fut nommé à la cure de Tignish qui comprenait alors toute la partie ouest de l'Ile, depuis Tignish jusqu'à Miscouche, c'est-à-dire une distance de quatre-vingts milles. De son temps, n'ayant pas de chemin public, encore moins de voie ferrée, à l'instar des Jogues, des Marquette et des Bréboeuf, il se trouvait obligé de franchir cette longue distance souvent en bateau, et en raquette durant la saison rigoureuse. Et chose admirable, d'après le témoignage de ses contemporains, aucun de ses paroissiens ne quitta la terre sans avoir reçu les secours de notre Sainte Mère l'Eglise. Le sachant doué d'un cœur charitable, d'une nature compatissante, le pauvre aimait toujours à frapper à sa porte pour y recevoir l'aumône. D'une énergie et d'une activité à toute épreuve, il accomplit beaucoup durant son long ministère. A Tignish il bâtit une église existant encore aujourd'hui et convertie en la salle Ste-Marie. Dans ses autres missions, à Cascumpêque, Brae, Mont Carmel, Miscouche et Egmont Bay, partout il éleva des temples au Seigneur. Il a laissé de toutes parts où les circonstances l'ont conduit de très-agréables souvenirs.

Dans la chaire, il fut un prédicateur des plus éloquents, des plus convaincus, des plus efficaces. Docile, soumis, fidèle à sa vocation, il avait fait le sacrifice entier de sa vie à Dieu; il ne regardera jamais en arrière. Il suivra constamment la grande voie du devoir, de l'abnégation, du sacrifice et de la charité. Partout, dans toutes ses paroisses ce bon et saint prêtre est l'ancre du salut, le phare de l'espérance, la joie du cœur, la source des grâces, la personnification du dévouement et le symbole de l'amour. Fidèle dépositaire des trésors spirituels de l'Eglise, il les distribua avec prudence, amour et charité. Son tendre cœur sait compatir aux souffrances du pauvre orphelin, soulager l'indigence du voyageur: comme sa sévérité paternelle et évangélique sait réprimer les désordres et imposer l'obéissance.

Mêlant l'utile à l'agréable, soit dans la construction des temples, soit dans l'achat des ornements pour ses églises, il se procurait toujours ce qu'il y avait de meilleur et de plus convenable, car il avait pour devise: "Donnons à Dieu, et il nous le rendra au centuple." Possédant une voix exceptionnellement riche, il organisa partout dans ses missions des chœurs puissants qui sont encore aujourd'hui l'orgueil de Tignish, de Mont-Carmel et d'Egmont-Bay.

A Tignish, il eut pour vicaire, durant plusieurs années, le Rév. M. Peter McIntyre, qui plus tard devint évêque de l'Ile. Une vingtaine d'années avant sa mort, il fut définitivement transféré à la cure de Mont-Carmel, où il exerça les fonctions sacrées jusqu'au jour où, perdant l'usage de ses membres fatigués par l'excès de ses travaux apostoliques, il dut enfin se retirer du saint ministère et attendre le jour de la récompense.

En 1878, il célébra ses noces d'or dans l'église même où il avait été ordonné prêtre: celle de St-André, qui aujourd'hui sert de couvent aux Dames de la Congrégation. Tout le clergé de l'Ile assistait à cette cérémonie, pour manifester son respect et sa gratitude envers ce noble vétéran de l'Eglise. Le Rév. M. Azade Trudel, alors curé sur l'Ile, fit le sermon de circonstance en français.

Durant les dix dernières années de sa vie, il demeura cloué sur un lit de douleurs. Une cécité complète ajoutée aux souffrances que lui causait le rhumatisme rendirent ses derniers jours bien amers. Mais quoique la vieillesse et la maladie eussent laissé sur son noble front leur empreinte ineffaçable, son cœur demeura toujours



M. ISRAEL J. D. LANDRY,
Fondateur du Moniteur Acadien.



M. URBAIN JOHNSON,
ancien député.



M. F. X. N. NORBERT LUSSIER
Successeur de M. Landry au Moniteur Acadien.

jeune, et prêt à s'épancher en celui qui lui donnait sa confiance. Souvent même, l'entendait-on chanter les hymnes sublimes de l'Eglise. Lorsque le saint sacrifice était célébré dans sa chambre, il se chargeait lui-même de la partie du plain-chant.

Enfin, à Egment Bay, le 3 du mois d'août 1887, il rendait sa belle âme à Dieu. Alors pouvait-il s'écrier avec l'apôtre : "*Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.*" De toutes les parties de l'Ile, on accourut pour dire un éternel adieu aux restes mortels de ce vaillant défenseur de la religion. Dans toute la Province, il n'y eût qu'une voix pour proclamer les vertus, le courage et l'intrépédité de ce saint prêtre. Un service solennel fut célébré par le Rév. M. Stanislaus Boudreault, assisté comme diacre et sous-diacre des RR. MM. Chiasson et Gallant.

Le Rév. M. D. McDonald, son successeur à la cure de Tignish prononça la panégyrique et fit l'absoute. Alors on transporta ses dépouilles mortelles dans le cimetière de la paroisse à côté de celles du Rév. M. Cajetan Méville. Mais avant de mourir il voulut donner encore un exemple de sa grande charité, de sa grandeur d'âme et de son patriotisme. Car remarquons-le, il était patriote. Outre la morale qu'il prêchait avec succès, il recommandait aussi à ses paroissiens de s'emparer du sol, de s'implanter toujours plus profondément sur cette terre défrichée par leurs pères au prix de tant de sacrifices, de demeurer enfin toujours fidèles à la religion et à la patrie. Je dis donc qu'avant de mourir, il voulut faire un legs à ses descendants. En effet dans sa profonde humilité, il lui semblait n'avoir rien fait pour ses chers Acadiens, c'est pourquoi il fonda une bourse à perpétuité au Collège St. Joseph de Memramcook et à St. Dunstan de Charlottetown, où de jeunes Acadiens pourraient puiser une éducation saine et religieuse, qui les rendrait propre à occuper les différentes places dans la vie sociale. Voilà, Messieurs, du patriotisme! Un fameux auteur disait un jour: "Qu'il est patriote celui qui fait pousser deux brins d'herbe où il n'en poussait qu'un auparavant." Alors quelle ne doit pas être notre reconnaissance envers ce noble patriote, qui après avoir dépensé ses sueurs, ses talents et sa vie même pour le bien-être spirituel et temporel de ses compatriotes, leur laisse encore un moyen de s'instruire! Ah! quel bel exemple de charité! Il comprenait à sa juste valeur l'importance d'une bonne éducation. Vous aussi, Acadiens, comprenez-la bien. Sachez que c'est dans une éducation saine et chrétienne que se trouve la force d'une nation. Ne comptez ni l'argent, ni les sacrifices, ni les sueurs que vous coûtera l'éducation de vos enfants, car tout ceci n'est rien comparé aux pénibles sacrifices que durent s'imposer les parents de M. Poirier, à l'époque où ils vivaient. Sachons profiter des grands bienfaits qui nous sont offerts, mais qui ont été refusés à nos ancêtres. Délions les cordes de notre bourse. Instruisons nos enfants ; Dieu nous rendra au centuple ce que nous aurons fait pour sa plus grande gloire.

Si le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont eu leur Lafrance et leur Sigogne, l'Ile du Prince-Edouard a également eu ses Poirier. Durant sa longue carrière il a été l'âme, le guide et la vie de ses paroissiens. Mais resteront-ils sourds à la voix de la reconnaissance? Non, déjà une forte somme d'argent a été collectée, afin d'élever à ce noble vétéran un monument qui perpétuera sa mémoire dans les générations futures.

Puissent ces quelques lignes tracées, il est vrai, par une plume bien ordinaire, mais dictées par la reconnaissance, puisse ce tribut de gratitude tombé du cœur d'un protégé qui se souvient, d'un enfant qui doit à cet homme de Dieu son éducation ; puisse, dis-je, ce petit aperçu de la vie d'un si grand patriote faire revivre plus que jamais son souvenir dans tous les cœurs, et contribuer à l'érection du monument projeté : œuvre vraiment sainte et patriotique, seule digne de transmettre à la postérité la *mémoire* du plus zélé des prêtres et du plus dévoué des patriotes.

Collège St-Joseph. PIERRE P. ARSENAULT, ECCL.

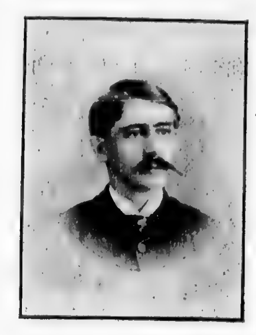
R. P. H. D. LEBLANC, C. S. C., Collège de Sorel.—Le R. P. Hypolite D. LeBlanc, né à Memramcook, fils de M. Dominique P. S. LeBlanc, fut l'un des premiers élèves du Collège St-Joseph, en 1864. Son cours terminé, il alla enseigner l'école à Chéticamp, au Cap-Breton. Entré au Noviciat des Religieux de Sainte-Croix en septembre 1875 ; fit sa profession à Memramcook en 1879 et fut ordonné prêtre à Montréal, par Mgr. Fabre, le 25 mars 1882. Professeur de musique et de chant au collège St-Laurent, au collège St-Césaire, au collège de Farnham, puis au collège de Sorel depuis 1891.



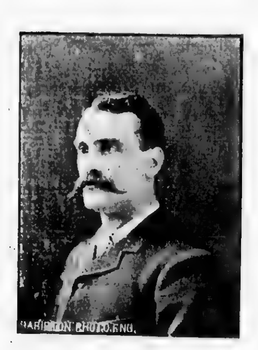
DR. LUCIEN J. BELLIVAU,
SHÉDIAC, N.-B.



DR. FIDÈLE [redacted] GAUDET,
MÉTÉGHAN, N. E.



DR. F. X. COMEAU,
CARAQUETTE, N. B.



DR. C. O. LEBLANC, [redacted]
BOUCTOUCHE.



M. N. A. [redacted] LANDRY,
AVOCAT, BATHURST.



CAPT. AUGUSTIN LANDRY,
SHÉDIAC, N. B.



M. AUGUSTE P. B. LEBLANC,
ENTREPRENEUR, MONCTON.



M. BASILE J. JOHNSON,
MAITRE DE POSTE, ST-LOUIS.



RÉVD. F. X. CORMIER, CURÉ DE COCAGNE.

Le Révérend F. X. Cormier, curé de Cocagne, et fils de Bénoni Cormier et de Marguerite Cormier, est né à Memramcook le 26 février 1846. Il a fait ses études au collège de Ste-Anne de Lapocatière et au collège St-Joseph de Memramcook, et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre à St-Jean, N. B., le 28 août 1870, il fut d'abord, pendant trois ans, vicaire à St-Jean et desservant de neuf missions avoisinantes ; puis vicaire à Frédéricton trois ans et demi et desservant de vingt-deux missions relevant de la cure de la capitale. Curé de Moncton, Fox-Creek et Irishtown 2 ans, puis curé du Village de Richibouctou et des cinq missions qui en relevaient, pendant sept ans et demi ; nommé curé de Cocagne en 1885. Actif et laborieux, M. Cormier a exécuté dans l'exercice de son ministère bien des travaux de construction. Il a bâti une église à Milkish, une église à Stanley, terminé l'intérieur et presque tout l'extérieur de l'église de Newcastle à Salmon River, bâti et fini l'extérieur de la 2e église de Moncton, réparé et refait presque tout à neuf l'église du Village de Richibouctou, bâti l'église de l'Ile des Sauvages à Richibouctou, bâti une église neuve à Cocagne, qui sera terminée au mois d'août de la présente année, et commencé à bâtir l'église de Notre-Dame à l'Irishtown. Fertile en ressources, administrateur d'une grande prudence, M. Cormier a trouvé le moyen de faire tout cela sans obérer en aucune façon ses paroissiens.

Là ne se bornent point encore ses mérites. Lorsque, devenu trop petit pour donner asile à tous les élèves qui frappaient à sa porte, le collège St-Joseph dut se construire une allonge, le vénérable curé de Cocagne se présenta directeurs de l'institution avec une bourse bien remplie pour défrayer les frais de cette construction. La jeunesse qui puise à cette source les bienfaits de l'éducation, et l'Acadie toute entière n'oublieront jamais ce acte de générosité.

Feu le Révd Antoine Gosselin—Né à St-Laurent, Ile d'Orléans, 28 juillet 1802, ordonné prêtre 28 octobre 1828, curé de St-Bruno en 1838, et de Grande-Digue et Cocagne vers 1855, décédé à Gr.Digue 26 nov. 1875.



L'HON. PASCAL POIRIER, SÉNATEUR

L'honorable Pascal Poirier est le premier Acadien des Provinces Maritimes qui ait eu l'honneur de franchir l'enceinte du Sénat Canadien. Il est né à Shédiac le 15 février 1852, du mariage de Sieur Simon Poirier et Dame Henriette Arseneau, et après avoir fait de brillantes études au collège St-Joseph de Memramcook, il fut, à l'âge de vingt ans—en l'hiver de 1872—nommé maître de poste de la chambre des communes, charge qu'il remplit jusqu'à son élévation au sénat, le 9 mars 1885, à titre de représentant des Acadiens du Nouveau-Brunswick dans la plus haute chambre du pays.

Entre temps, M. Poirier se livra à l'étude du droit, et en 1876 il fut admis au barreau de la province de Québec et quelques années plus tard à celui du Nouveau-Brunswick. Au mois de janvier 1879 il épousait Mlle Anna Lusignan, de Montréal.

Tout en remplissant ses fonctions officielles, M. Poirier s'occupa de littérature et l'on doit à sa plume plusieurs écrits d'un grand mérite, entr'autres l'"Origine des Acadiens," son premier travail, où il défendit, avec un succès incontesté, ses compatriotes contre les insinuations répétées par plusieurs écrivains de renom. Les revues littéraires du Canada et les journaux de l'Acadie et du Canada ont fréquemment publié de ses écrits, toujours marqués au coin d'une originalité, d'une vigueur et d'une souplesse peu communes. Notre journal s'honore d'avoir eu la primeur d'un grand nombre de ses écrits.

A la dernière convention générale des Acadiens, tenue à la Baie Ste-Marie, l'honorable sénateur Poirier a été élu président de la prochaine convention, qui doit se tenir à Arichat.

Lorsqu'il demeurait au Canada, M. Poirier eut l'honneur d'être président de l'Institut Canadien-français d'Ottawa et la Société Minéralogique de l'Université du même nom.

L'hon. M. Poirier pratique le droit depuis sept ans, conjointement avec M. F. A. McCully—et ils ont un bureau à Shédiac et à Moncton.

A plusieurs reprises, il a été l'objet de démonstrations d'estime et de confiance de la part de ses compatriotes, et le banquet donné en son honneur à Bouctouche, en avril 1891, fut un des plus beaux témoignages de popularité auxquels un homme public puisse aspirer.

COUP D'ŒIL SUR LE PASSE.

La petite famille acadienne, dispersée sur les différents points des provinces maritimes, depuis le Cap-Breton jusqu'au Madawaska, d'un côté, et depuis le Cap-Sable, à la Nouvelle-Ecosse, jusqu'au Cap Nord de l'Ile du Prince-Edouard, de l'autre, ne laissait point que d'inspirer des craintes aux cœurs français qui désiraient voir notre petit peuple conserver le précieux dépôt de sa langue et de sa foi. Le clergé voyait dans l'isolement des petits groupes un danger de plus en plus menaçant.

Monsieur Israel J. D. Landry, instituteur distingué qui avait des rapports intimes avec les prêtres les plus soucieux de l'avenir de notre race, conçut l'idée de fonder un journal, qui serait un point de ralliement, et servirait de flambeau aux populations françaises éparses.

On était en 1867, et la confédération allait être consommée. Un nouvel horison s'ouvrait pour le pays ; le moment était donc favorable. De Chatham, Miramichi, M. Landry lança le prospectus que voici :

AU PEUPLE ACADIEN.

Messieurs,—Nous avons le plaisir de vous annoncer notre intention de commencer au mois de Juillet prochain la publication d'un journal français, sous le nom de Moniteur Acadien, comme organe des populations françaises des Provinces Maritimes, et dévoué à leurs intérêts généraux.

Réunir cette grande et généraeuse famille Acadienne par un même lien, et l'engager à conserver sa religion, sa langue et ses coutumes, est le but que nous proposons en établissant un journal parmi eux, qui, non seulement sera leur organe propre, mais aussi un journal qui ne cèdera en rien aux papiers Anglais de ces provinces, tant en littérature qu'en nouvelles diverses, et qui fera honneur à la nationalité française dans ces provinces.

Le Moniteur sera publié toutes les semaines à Miramichi, centre des populations françaises ; sera imprimé sur beau papier, d'un grand format et sera conduit et rédigé avec soin. Il condensera dans ses colonnes les principales nouvelles des Provinces Maritimes, du Canada, des Etats-Unis, de France, &c., qui peuvent le plus intéresser les Acadiens.

Nous allons aussi prendre les moyens nécessaires pour nous procurer de bons correspondants dans les différentes localités où réside le peuple Acadien, qui formeront, par leurs communications, comme une chaîne fraternelle unissant les membres épars de cette nombieuse famille.

Nos colonnes seront ouvertes à toute correspondance qui aura pour but le bien-être du peuple que nous représentons.

Maintenant, Peuple Acadien, réussirons-nous ou non? La décision en est entre vos mains. Dans une entreprise comme celle-ci, la responsabilité est très-grande, et la principale chose qui nous engagera à prendre cette responsabilité est l'intérêt que tous en général manifesteront à l'égard de notre entreprise en s'abonnant à ce journal.

Vous savez tous qu'il est dit parmi nos confrères d'origine étrangère que le peuple Acadien entretient une certaine apathie pour ce qui regarde la lecture des journaux et l'instruction en général. En est-il ainsi ? Nous sommes persuadés que non ; et si ce brave peuple a été si longtemps sans avoir au moins un journal parmi eux et en leur langue, c'est que l'occasion ne s'est jamais présentée. Aujourd'hui elle se présente, et nous sommes certains que tous vont s'unir en masse pour encourager et soutenir un papier, par les colonnes duquel ils pourront se défendre contre les basses calomnies dont ils sont sujets de la part de leurs ennemis, et par lequel ils pourront s'engager mutuellement à conserver leur belle nationalité française. Il est vrai qu'il y a d'excellents journaux Anglais publiés dans ces Provinces ; mais peut-on faire un reproche à un seul Acadien-français pour ne pas recevoir tel journal ? Non, Messieurs. S'il lit un papier Anglais, il fait bien ; mais s'il refuse de s'abonner à un papier en langue étrangère, nous ne le blâmons pas, car ce n'est pas ce qu'il faut dans sa famille. Ce qu'il doit avoir est un journal en sa propre langue—langue que chaque descendant de la France chérit partout où il est ; c'est un journal qui puisse être mis entre les mains de sa vertueuse épouse et de ses chers enfants, et qui tout en les instruisant et leur montrant les beautés de notre littérature française, éloignera d'eux ces romancss et histoires pernicieuses qui abondent malheureusement que trop dans différents journaux de nos jours.

Tel sera, Messieurs, le journal que nous vous présentons et que nous espérons voir dans chaque famille depuis le Madawaska jusqu'au Cap-Breton. Nous sommes certains que le petit montant sacrifié à cette fin ne sera pas senti dans chaque famille, tandis que le bien que ce journal fera parmi notre bonne population française sera immense.

Allons, braves Acadiens ! Vous tous qui sentez couler dans vos veines le noble sang français !—Vous tous qui respectez et aimez votre nationalité ! Vous tous qui honorez la mémoire de vos pères ! Vous tous qui connaissez la nécessité de vous éveiller de votre léthargie et prendre nom parmi les peuples, faites voir à l'univers que respirent encore les descendants de ces courageuses familles qui vinrent peupler la belle Acadie il y a plus de deux siècles. Encore une fois, vous tous qui désirez voir ressusciter votre généreuse nation, joignez-vous à nous, n'oubliant pas que "l'Union fait la force," et nous ferons voir au monde entier qu'on ne détruit pas la race française, même par les persécutions les plus atroces, et que le mépris souvent affecté par leurs ennemis envers les descendants de la France dans ces provinces, est immérité. En un mot, nous prouverons que le Français aime l'intruction et l'éducation aussi bien que nos compatriotes d'origine étrangère.

Déjà nous recevons les encouragements les plus flatteurs de tous côtés, de personnes prenant un vif intérêt dans notre cause. C'est avec le plus grand plaisir que nous disons que ces dignes amis des Acadiens, MM. les Curés, nous annoncent leur sincère approbation de notre entreprise.—Pourrait-il en être autrement avec ces Révérends Messieurs qui sacrifient leur vie pour le bien-être du peuple Acadien ? Pourraient-ils garder le silence lorsqu'il s'agit de faire du bien à leurs confrères à qui ils se sont entièrement dévoués ?

Même du Canada avons-nous reçu des plus grands encouragements des Messieurs du Clergé et autres qui ont à cœur le bien-être de leurs confrères Acadiens,

Aussi avons-nous cru de notre devoir d'adresser à ces Messieurs notre prospectus, sachant que leur sympathie pour les Acadiens les engagera à s'abonner à notre journal, eux et leurs amis, et par là nous aider dans notre cause qui est celle de tout cœur français.

De France aussi on nous promet de l'aide, tant matériel qu'intellectuel. En France, comme en Canada, les infortunes des Acadiens sont une cause de sympathie ; particulièrement depuis que cet illustre écrivain, M. Rameau, a mis au jour son ouvrage sur l'Acadie.

ISRAEL J. D. LANDRY & CIE.,
Editeurs-Propriétaires,
Chatham, Miramichi, N. B.

Chatham, le 5 Mars, 1867.

Cette circulaire provoqua des adhésions assez nombreuses pour engager M. Landry à se mettre à l'œuvre, et à jeter les bâses d'un établissement d'imprimerie, qu'il monta à Shédiac, et non à Chatham comme il en avait d'abord l'intention. Enfin dans la première semaine de juillet 1867, le premier numéro du premier journal acadien faisait son apparition: le *Moniteur Acadien* vit le jour et de toutes parts fut accueilli avec la plus grande bienveillance. M. Israël J. D. Landry en était le rédacteur-propriétaire et M. F. X. N. Norbert Lussier l'imprimeur.

Cet été-là devaient avoir lieu les premières élections fédérales de la nouvelle confédération canadienne, et le *Moniteur Acadien* débuta en préconisant les candidatures françaises dans les comtés où les Acadiens pouvaient commander. C'est sous cette noble inspiration que M. Auguste Renaud posait sa candidature dans le comté de Kent, où nos compatriotes, quoiqu'en majorité, n'avaient pas encore osé réclamer leurs droits à la représentation. La lutte fut ardente, acharnée, mais le courage de M. Renaud fut récompensé: le scrutin lui fut favorable, et Kent eut l'honneur d'être le premier à envoyer un député d'origine française à Ottawa.

Dans le comté de Westmorland, nos compatriotes ne furent pas aussi heureux—hâtons-nous de dire qu'alors comme aujourd'hui ils étaient en minorité—et la candidature de M. Israël J. D. Landry, que les conservateurs avaient posée en opposition à l'hon. Albert J. Smith, le plus fort joûteur politique que la division eût jamais connu, ne réunit pas mille voix. Les anti-confédérés profitèrent de leur éclatant triomphe pour engendrer toutes les misères imaginables au rédacteur du *Moniteur*, et à la fin de novembre M. Landry de guerre lasse abandonna l'œuvre à laquelle il avait donné la vie et imprimé une si grande impulsion.

M. F. X. N. Norbert Lussier, qui en était l'imprimeur, fit l'acquisition du journal et en continua la publication jusqu'au mois de janvier, alors que les fournisseurs du matériel, brûlant du zèle d'annihiler l'organe acadien qui en si peu de temps avait acquis une influence qu'on voyait d'un mauvais œil en certains quartiers, vinrent sans céremonie s'en emparer avant l'échéance du prix d'achat. M. Lussier se vit donc obligé d'interrompre la publication du *Moniteur*, à la fin de janvier 1868. Il passa au Canada pour se procurer un nouveau matériel et un collaborateur, et en mai 1868, il revenait, accompagné de M. Robidoux, propriétaire actuel, qu'il avait associé à son œuvre, et d'un nouveau matériel.

De mai 1868 à mai 1871, le *Moniteur Acadien* fut imprimé, rédigé et publié par MM. Lussier et Robidoux, sous les nom et raison de F. X. N. Norbert Lussier et Cie. Lorsque M. Lussier rentra au Canada en 1871, son associé fit l'acquisition de ses intérêts dans l'établissement, et depuis mai 1871 jusqu'à ce jour M. Ferd. Robidoux a été l'unique propriétaire et directeur du *Moniteur Acadien*. Il y a donc plus de vingt-quatre ans que le propriétaire actuel préside à la direction du *Moniteur*.

Disons que les épreuves n'ont pas plus manqué au *Moniteur* sous sa direction que sous celle du fondateur. En juillet 1874, un incendie détruisit de fond en comble l'établissement d'imprimerie. Cinq ans plus tard, —en octobre 1879—notre atelier eut le même sort en même temps que la partie commerciale de Shédiac, et en mai 1886 une nouvelle conflagration anéantissait l'imprimerie et tout le matériel. Chaque fois, grâce aux secours pécuniaires qui nous vinrent des amis de l'œuvre, le *Moniteur Acadien* put renaître de ses cendres au bout de quelques semaines, et en 1886, nous crûmes répondre à un besoin réel et vivement senti de nos populations en faisant paraître notre journal deux fois la semaine au lieu d'une fois.

Nous ne pouvons terminer ce rapide coup-d'œil sur le passé du *Moniteur Acadien* sans signaler l'apparition des deux puissants auxiliaires qui sont venus prendre place à ses côtés dans ses luttes et ses travaux pour l'avancement de la cause acadienne: le *Courrier des Provinces Maritimes*, fondé en 1885 par une compagnie à fonds social et dirigé depuis l'an dernier par M. P. J. Veniot; et l'*Evangéline*, fondée en 1887 et dirigée par M. V. A. Landry, et publiés l'un à Bathurst, sur les rives de la Baie des Chaleurs, et l'autre à Weymouth, sur les rives de la Baie Ste-Marie, à la Nouvelle-Ecosse.

L'un et l'autre sont dignes de l'encouragement qu'ils reçoivent, et le *Moniteur*, leur aîné, est heureux de constater leurs succès.

Quelque faute qu'ait pu commettre le *Moniteur*, personne ne contestera, croyons-nous, l'utilité et les fruits de ses combats et de sa mission. Il suffit de jeter un regard sur le passé, et sur la somme de progrès accomplie au milieu de nous dans l'ordre matériel, social, intellectuel et politique, pour se convaincre que la cause acadienne a fait du chemin, et beaucoup de chemin, depuis vingt-cinq ans. Et il suffira de rappeler la part que le *Moniteur* a prise à l'œuvre de la restauration, que c'est lui qui a prêché, inspiré, préconisé, dirigé ou secondé tous les mouvements qui dans ce quart de siècle ont eu pour objet d'améliorer la condition sociale et politique du peuple acadien, pour porter la conviction qu'il n'a pas forfait à la tâche et à la mission que notre fondateur s'était imposées en dotant l'Acadie d'un organe ayant pour devise: NOTRE RELIGION, NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

RÉVD. F. X. COLLERETTE, curé de Quaco, N. B.—Né à Montréal le 6 avril 1842, a fait ses études au Collège St-Laurent, près Montréal. A été ordonné prêtre dans l'église St-Pierre de Montréal le 1er mai 1870. Vicaire à Grande-Digue et Shédiac depuis septembre 1877 jusqu'à mai 1880. Vicaire à la cathédrale de St-Jean de mai 1880 à octobre de la même année, alors qu'il fut nommé curé de Quaco, poste qu'il occupe depuis cette époque et où il réside actuellement.



L'HON. LÉVITE THÉRIAULT, M. P. P.

L'honorable Lévite Thériault, député du comté de Madawaska à la chambre d'assemblée, est né en 1837 à Saint-Basile, Madawaska, et a reçu son éducation au collège de Sainte-Anne, P. Q. Il est cultivateur, lieutenant-colonel dans la milice de réserve et a été préfet du comté pendant plusieurs années. Il a fait partie de l'ancienne chambre d'agriculture provinciale, et représentait la province à l'exposition de la Jamaïque l'an dernier. Il fit sa première élection en 1867, pour le comté de Victoria, et en 1871 le nouveau comté de Madawaska, qu'on venait de séparer du comté de Victoria, le réélisait, de même qu'aux élections de 1874 et de 1878. Il fut également réélu en 1882, 1886 et 1891. Il a fait partie du conseil exécutif de 1871 à 1878.

M. Thériault ne s'occupe guère des questions de politique abstraite ; il concentre toute son attention sur les besoins de son comté, et ses électeurs se plaisent à reconnaître en lui un représentant dévoué qui ne dédaigne point de descendre jusqu'aux moindres détails dans les choses qui peuvent relever de son mandat. Très populaire personnellement et fort estimé de ses électeurs.

Le R. P. Joseph Laperche—Est né à Rennes (ville capitale de la Bretagne, France), le 1er avril 1852.

Après ses études classiques et son Grand-Séminaire, il fut ordonné prêtre le 26 mai 1877, par le Cardinal Godefroy Saint-Marc, son archevêque.

Cinq ans plus tard, le jeune prêtre breton s'embarquait à Saint-Malo pour se rendre en Canada, où il rejoignait les RR. PP. de Sainte-Croix.

Après dix années, le R. P. Joseph Laperche a été nommé curé du Barachois et de l'Aboujagane, où il réside depuis le 19 août 1891.

M. N. A. Landry, avocat.—Le plus jeune fils de feu Amand Landry, ancien député ; né à Memramcook le 14 avril 1856. Après avoir fait son cours d'études au Collège St-Joseph, il étudia le droit au bureau de son frère, M. le juge Landry, et à l'université de droit de Boston, où il reçut le titre de bachelier-en-droit *cum summâ laude*. Admis au barreau en juin 1879. Pratiqua trois ans à Shédiac, où il épousa Mlle Henriette Poirier, et alla se fixer à Bathurst. Candidat aux élections fédérales de 1887 et 1891.



LE DOCTEUR E. H. LÉGER, M. P.

Né à Grande-Digue, le 23 avril 1866, et fils de Monsieur Hypolite Léger, le docteur Edouard H. Léger reçut son instruction élémentaire à l'école de son village et fit ses études classiques au collège St-Joseph de Memramcook. Après avoir étudié la médecine au bureau du docteur E. T. Gaudet, il alla suivre les cours de médecine au Collège médical de Détroit (Michigan) où il obtint son brevet de médecin et chirurgien le 20 mars 1888. Il s'établit immédiatement à Bouctouche, et se fit en quelques mois une nombreuse clientèle. Il épousa, en août 1888, Mlle Elise Michaud, nièce de M. le curé Michaud, de Bouctouche.

Doué d'une grande énergie et d'une activité peu commune, le docteur Léger tourna les yeux du côté de la politique, et à l'élection nécessitée dans le comté de Kent par l'élévation de l'hon. M. Landry au banc de la cour de comté le docteur Léger posa sa candidature, qui fut ratifiée par une convention tenue à Bouctouche, et sortit triomphant du scrutin le 31 juillet 1890. A peine âgé de 24 ans, il était député du beau comté de Kent à la chambre des communes. Il fut réélu aux élections générales de mars 1891. Est conservateur en politique. Par suite du mauvais état de sa santé, il a dû revenir à Grande-Digue, son village natal, avant la fin de la session de 1892.

M. V. A. Landry, éditeur-propriétaire de l'*Evangéline*, Weymouth, N. E.—M. Valentin A. Landry naquit à Poquemouche, comté de Gloucester, N. B., le 14 février 1846, du mariage d'Auguste Landry, marchand, et d'Olive Robichaud. Instruit à l'école de grammaire de Shédiac, et au collège St-Joseph. Fit l'école plusieurs années à la baie Ste-Marie, puis obtint un brevet de 1re classe à l'école normale de Truro, N. E. Fut nommé directeur du département français de l'école normale de Frédéricton en l'automne de 1878, et inspecteur d'écoles district no. 2, en 1879. Fut l'un des fondateurs du *Courrier des Provinces Maritimes* en 1885, et fonda l'*Evangéline* à Digby en 1887, et le Weymouth *Free Press* en 1889. Il épousa en 1870, Dlle Mary Livinia Beckwith, fille de l'hon. Mayhew Beckwith, député à la législature de la Nouvelle-Écosse pour le comté de Kings.



L'HON. CHARLES H. LABILLOIS, M. P. P.

L'honorable Charles H. LaBillois, député du comté de Restigouche à la Chambre d'Assemblée et membre du conseil exécutif du Nouveau-Brunswick, naquit à Dalhousie le 18 décembre 1856, du mariage de Malvina Cullen, fille aînée de Marie Poirier, de St-Bonaventure, et de Pierre Cullen, d'Irlande, et de Joseph LaBillois, fils cadet du docteur Charles M. LaBillois, de Morbihan, France, qui quitta sa patrie peu après la chûte du premier empire pour venir s'établir définitivement à la Baie des Chaleurs.

Le sujet de cette esquisse reçut son instruction à l'école modèle de Carleton, P. Q., et à l'école de grammaire de Dalhousie, et est marié à Dlle Charlotte McNaughton, fille de feu John McNaughton, de son vivant marchand à Québec.

Elu aux élections générales de 1882 pour représenter le comté de Restigouche à la chambre d'assemblée, réélu aux élections générales de 1886, et par acclamation aux élections générales de 1890. Lors de la résignation de l'hon. O. J. LeBlanc, l'hon. M. LaBillois fut appelé à lui succéder dans le conseil exécutif le 9 mai 1891.

L'hon. M. LaBillois est dans le commerce et il a occupé plusieurs positions importantes; a été secrétaire-trésorier de la Société St-Jean-Baptiste de Carleton, député-régistrateur de la 2e division du comté de Bonaventure; il est officier de la société d'agriculture de Restigouche et directeur de la "Compagnie de chemin de fer de colonisation de Restigouche et Victoria."

L'hon. M. LaBillois manie la parole avec facilité. Sur les hustings comme dans l'arène parlementaire il sait se faire écouter.

RÉVD. JOS. M. LEVASSEUR, curé de Pâquetville—Le Révd. Jos. M. Levasseur est né le 24 mars 1856 à St-Basile de Madawaska, du mariage d'Hilaire Levasseur et de Adéline Pelletier, sœur du Révd. Jos. Pelletier, curé de St-Louis, comté de Kent.

Il a fait ses études classiques au collège de St-Joseph de Memramcook, et ses études théologiques au Grand Seminaire de Montréal.

Ordonné prêtre le 19 décembre 1885 dans la pro-cathédrale de Chatham, par Mgr. J. Rogers.

Après trois mois de vicariat au Grand-Sault, et six autres mois à St-Léonard, il a été nommé curé de la nouvelle paroisse de St. Augustin de Pâquetville le 29 octobre 1886.



M. JOSEPH POIRIER, M. P. P.

M. Joseph Poirier, député du comté de Gloucester à la chambre d'assemblée, est, comme son nom l'indique, d'origine acadienne, il est né à la Grand'Anse, où il demeure encore. Après s'être instruit à une école privée, M. Poirier épousait, en 1860, Mlle Emilie Thériault, fille de M. Dominique Thériault. Il se livra de bonne heure au commerce et il est aujourd'hui marchand et fabricant de conserves de homard. Après avoir été conseiller municipal de sa paroisse plusieurs années, il eut l'honneur d'être élu préfet du comté de Gloucester. Son nom fut mentionné bien des fois, en rapport avec les élections parlementaires, mais ce n'est qu'en 1890 qu'il se décida à briguer les suffrages de ses concitoyens, aux élections provinciales générales. Il fut élu par acclamation, en même temps que l'hon. P. G. Ryan. Il a prononcé, en chambre, sur la colonisation et l'agriculture, plusieurs discours qui lui ont valu les plus chaleureuses félicitations de ses collègues.

RÉVD. PÈRE J. ERNEST ST-ARNAUD, C. S. C.—Né le 6 mars 1860 à Berthier-en-haut, P. Q. Fit ses études au Collège de Sorel. Entré au Noviciat des PP. de Ste-Croix à la Côte-des-Neiges, le 1er septembre 1879, fit sa profession religieuse le 19 mars 1881. Ordonné prêtre par Sa Grandeur Mgr Sweeney, à Memramcook, le 10 octobre 1884. Professeur au collège St-Joseph depuis 1882.

DR. F. GAUDET, Météghan—Le Docteur Fidèle Gaudet, de Météghan, Nouvelle-Ecosse, naquit au Village de l'Eglise, dans la paroisse de Memramcook, le 15 juin 1850, de l'union de Béloni Gaudet et de Marie Belliveau.

A l'ouverture du collège St-Joseph, le 10 octobre 1864, il fut du nombre de ceux qui entrèrent dans cette institution bénie ce jour-là. Des brillants élèves qui sont sortis du collège St-Joseph, le docteur Gaudet figure au premier rang.

Après avoir terminé un brillant et solide cours d'études classique il étudia la médecine et gradua au printemps de 1875 à l'Ecole de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal. Il se fixa immédiatement à Memramcook sa paroisse natale, où il resta jusqu'à septembre 1881, alors qu'il alla s'établir à Météghan, N. E., où il a résidé et exercé sa profession depuis.



Le Révérend Père Gustave Blanche, Eudiste.

Le Rév. Père G. Blanche, prêtre de la Congrégation des Eudistes et supérieur du collège Ste-Anne, Pointe-de-l'Eglise, N.-E., naquit à Josselin (Morbihan) en France, le 30 avril 1848.

Il entra, dès sa première jeunesse, au Collège St-Laurent de Redon tenu par les Eudistes, pour y faire ses études qu'il termina en 1866.

Il se livra ensuite à l'étude du droit jusqu'en 1870.

En 1870, il s'engagea comme simple soldat dans la guerre franco-allemande où il fut nommé, plus tard, officier d'ordonnance du général Martenot. Il prit part aux principaux engagements de cette guerre mémorable et assista au siège de Paris.

En 1873, il entrait au noviciat des RR. PP. Eudistes et il fit tous ses cours de théologie au Séminaire de St-Gabriel. Il fut ordonné prêtre le 16 mars 1878 et fut envoyé à Versailles à titre de préfet pour la fondation d'un collège qui est très florissant aujourd'hui, puisqu'il compte au-delà de 500 élèves. Depuis cette époque jusqu'au 15 août 1890, il fut successivement préfet dans les collèges de Versailles, Besançon et Rennes, tenus par les Eudistes—mais surtout dans le premier.

Le 15 août 1890, le jour même de la première convention acadienne à la Nouvelle-Ecosse, le Révd. Père Blanche recevait l'ordre de partir pour la Nouvelle-Ecosse afin d'y fonder un établissement selon les désirs et l'invitation de Sa Grandeur Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, qui lui confia aussi la cure de Ste-Marie et de Saulnierville. Le Révd. Père Morin, actuellement premier vicaire à la paroisse et professeur de Belles-Lettres au collège, lui fut adjoint.

A son arrivée, le Révd. Père Blanche trouva, il est vrai, des fonds relativement assez considérables, aussi des esprits bien disposés et les sentiers assez bien battus, mais l'œuvre n'était pas fondée. Pour lancer cette fondation, il fallait de l'énergie, du discernement, du tact et les œuvres et les preuves de ce vrai zèle religieux qui fertilise toujours les champs qui lui sont confiés.

A l'époque où nous sommes, établir un collège *français-anglais*, y compris le cours classique et les classes d'affaires en rapport avec les besoins du pays, est une tâche qui offre des difficultés complexes. Il n'y a que les faits qui peuvent détruire les préjugés—il n'y a que les succès palpables qui peuvent enlever d'assaut la confiance du public. Le Révd. Père Blanche n'a pas craint de faire face à cette situation. Aidé par les membres zélés de sa communauté et par tous ceux qu'il a associés à son œuvre, il n'a rien épargné pour marcher de l'avant et tout indique—même au strict observateur—que le succès final viendra, assurément, couronner les travaux déjà importants accomplis sous sa sage et énergique direction.

Religieux modèle, travailleur infatigable, le Père Blanche est un factionnaire qu'on ne prend jamais à sommeiller. Jamais une occasion ou une circonstance favorable à son but ne passera devant lui sans qu'il l'utilise pour son œuvre. Rempli d'affabilité pour ses sujets qu'il traite toujours comme des égaux, exerçant ou faisant exercer une vigilance toute douce et paternelle sur les élèves qui lui sont confiés, donnant l'exemple de la stricte assiduité au travail, le Révd. Père Blanche a toutes les qualités qui assurent l'arrivée au but et qui maintiennent l'amour de l'étude parmi le professorat, l'esprit de règle, et partant le succès dans une maison d'éducation.

L'œuvre du collège Ste-Anne n'est qu'à son début, cependant, et son supérieur n'est parmi nous que depuis deux ans à peine. Toutefois, le fait que le gouvernement vient d'accorder à cette institution les droits d'incorporation et le pouvoir de conférer les dégrés universitaires complets est non seulement une appréciation de l'organisation des cours de Ste-Anne, mais c'est un beau titre de confiance décerné, dès le début, à son supérieur, le Révérend Père Blanche, qui a compris la position et qui entend conformer ses travaux aux besoins actuels du pays.



L'HON. ISIDORE LEBLANC, M. C. L.

L'honorable Isidore LeBlanc, membre du conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse, naquit en 1837 à Arichat où il reçut son instruction. Il épousa Dlle Séraphine Babin, fille de Simon Babin, écr., J. P. A été marchand, capitaine au long cours, et est maintenant marchand à commission, courtier de marine, notaire public et agent des assurances maritimes. Candidat aux élections provinciales de 1871 pour le comté de Richmond. Fut député de cette division de 1878 à 1886, et membre du conseil exécutif de la Nouvelle-Ecosse du 15 février 1883 jusqu'au 10 mars 1887, alors qu'il fut nommé membre du conseil législatif. L'hon. M. LeBlanc, qui est libéral en politique, est un des plus chauds avocats du chemin de fer du Cap-Breton. Demeure à Arichat où il jouit de l'estime générale.



L'HON. H. M. D. ROBICHAUD, M. C. L.

L'hon. Henri-Marie-Dieudonné Robichaud naquit à Météghan, Baie Ste-Marie, le 12 septembre 1837 du mariage de Bonaventure Robichaud et d'Osithe Comeau. Il reçut son éducation à l'école de son village. Il est cultivateur et marchand. Il épousa en premières noces en août 1765 Mlle Madeleine LeBlanc qui décéda le 8 avril 1875 et quelques mois plus tard il se maria en secondes noces avec Mlle Chantal Robichaud, fille de M. Mathurin A. Robichaud, ex-député de Digby.

Fut nommé capitaine de Milice du quatrième régiment de Digby le 21 mai 1864 et aide-major en mai 1866.

Aux élections générales de 1884 fut élu pour la première fois député de Digby à la législature de la Nouvelle-Ecosse. Fut réélu en 1878, 1882 et 1886. En 1887 il se démissionna de son mandat et brigua les suffrages pour la chambre des communes. Il fut battu par 36 voix et en l'automne de la même année il fut réélu pour la chambre locale par 93 voix de majorité. Aux élections de 1890 il ne se présenta pas et le 11 avril 1891 il fut nommé conseiller législatif.

M. Sylvain E. Gallant, Egmont Bay, I. P. E.—Né à Cascumpec le 10 octobre 1839 du mariage de Mélème Gallant et de Domitilde Gaudet. Reçut son instruction à l'école d'Abram's Village, alors enseignée par l'hon. Jos. O. Arseneault. Instituteur sur l'Ile pendant 8 ans, et trois ans à la Rivière Météghan, N. E. Entra premier commis au magasin de l'hon. Jos. O. Arseneault en 1867. Epousa en 1883 Dame Veuve Rosalie Pothier, de Ste-Anne d'Eel Brook, N. E. En juillet 1873 nommé clerc du troisième circuit de la cour du comté de Prince, position qu'il occupe encore.

M. Gilbert DesRoches, marchand, Miscouche, I. P. E.—M. Gilbert DesRoches est né à Miscouche le 24 juillet 1848, épousa Mlle Poirier le 19 avril 1873 et entra dans le commerce en 1876. Fait un commerce général considérable, est l'un des plus gros exportateurs d'huîtres de l'Ile du Prince-Edouard et exploite aussi une grande homarderie.

Dr. David V. Landry, Memramcook.—Né à Memramcook le 14 juillet 1866, du mariage de Vital J. Landry et Mathilde D. Cormier, sœur du R. P. A. D. Cormier. Entrée au collège St-Joseph en 1878. A fait la classe de 1885 à 1889, alors qu'il commença l'étude de la médecine. Admis à la pratique le 30 mars 1892.

AU LECTEUR.

Nous prions le lecteur d'excuser les nombreuses imperfections qu'il ne manquera point de remarquer dans le fonds et dans la forme de l'Illustration du Moniteur Acadien.

Nous pensions nous être mis à l'œuvre trop à l'avance, et voilà que nous découvrons qu'il nous aurait fallu commencer deux mois plus tôt.

Les retards que nous avons éprouvés dans la réception des photographies, les délais et contre-temps que nous avons essuyés pour ainsi dire à chaque pas, les caprices du graveur, et une foule d'autres circonstances aggravantes, nous ont empêché de suivre, dans cette publication, l'ordre que nous nous étions tracé, et de lui donner tout le soin que nous aurions voulu lui consacrer.

On y trouvera bien des lacunes regrettables, et l'on notera surtout, dans la partie illustrée, l'absence de portraits qui, penserait-on, devraient se trouver au premier rang. Personne ne le regrettera plus que nous.

Pour excuse nous pouvons affirmer en toute sincérité qu'il n'y a pas de notre faute. Nous avons fait de nombreuses démarches pour rendre ce recueil complet. Nous avons frappé à toutes les portes, et demandé le concours de tous. Nous avons renouvelé plus d'une fois nos pas et nos démarches, et nous pouvons dire que si nos illustrations ne sont pas aussi complètes qu'elles eussent pu l'être, la faute ne nous en doit pas être imputée.

Telle qu'elle est, néanmoins, nous aimons à espérer que l'Illustration du Moniteur Acadien ne sera point jugée tout-à-fait indigne de l'encouragement dont elle a été l'objet de la part d'un si grand nombre, et que cette publication, destinée à marquer le 25e anniversaire de la fondation du doyen de la presse acadienne, sera favorablement accueillie du public auquel elle est spécialement destinée.

Sur réception de 50 cts, nous en adresserons, franc de port, une exemplaire à quiconque en fera la demande.

M. Edouard Girouard, avocat, Moncton, N. B.—Né à Ste-Marie, comté de Kent, le 25 novembre 1856, du mariage de Jean-Baptiste à Marin Girouard et de Polonie Melançon, M. Girouard fréquenta l'école de son village, l'école graduée de Bouctouche, l'école de grammaire de Richibouctou et le collège St-Michel de Chatham, et après avoir fait la classe un an dans sa paroisse, et été commis au bureau de poste de Richibouctou dix-huit mois, M. Girouard étudia le droit au bureau de M. Caleb Richardson à Richibouctou et à celui de M. Chs. A. Holstead, et de MM. Borden et Atkinson à Moncton, et fut admis au barreau le 16 avril 1883. Il s'établit la même année à Moncton, où il jouit d'une nombreuse clientèle. M. Girouard représente également la compagnie d'assurance "Ontario Mutual." A été auditeur de la ville de Moncton pour les années 1884, 1885 et 1886. Le 8 janvier 1881 épousa Dlle Elizabeth Léger, fille de Joseph Simon Léger.



RÉVD. F. X. GALLANT,
CURÉ DE BLOOMFIELD, I. P. E.



RÉVD. D. LÉGER.
CURÉ DE FOX-CREEK, N. B.



R. P. J. LAPERCHE, C. S. C.
CURÉ DU BARACHOIS.



R. P. J. E. ST-ARNAUD, C.S.C.,
COLLÈGE ST-JOSEPH.



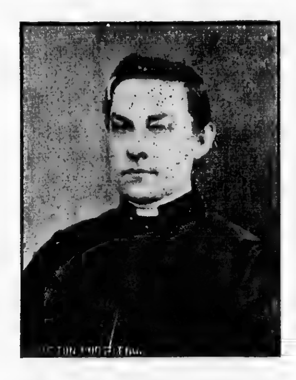
RÉVD. P. TESSIER, C. S. C.
COLLÈGE ST-JOSEPH.



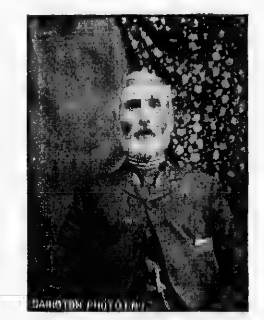
RÉVD. L. N. DUGAL,
CURÉ DE ST-BASILE, N. B.



M. FIDÈLE POIRIER,
MARCHAND, SHÉDIAC, N.-B.



RÉVD. F.-X.-JOS. MICHAUD,
CURÉ DE BOUCTOUCHE, N.-B.



M. AIMÉ BOURQUE,
MARCHAND, CAP-PELÉ, N.-B.

en 1883 au collège St-Joseph, où il compléta ses études classiques. Après avoir successivement étudié la médecine aux bureaux du Dr. E. T. Gaudet et du Dr. L. N. Bourque, il suivit les cours de médecine de l'Université-Laval, à Montréal, où il obtint son brevet le 28 mars 1892. Etabli à Bouctouche.

Clément O. LeBlanc, M. D.—File cadet de l'hon. Olivier J. LeBlanc, M. C. L., de Ste-Marie, comté de Kent ; frère du Révérend M. L. G. LeBlanc, curé de Ste-Anne, Kent.

Né le 15 novembre 1866. Suivi les cours au collège de St-Louis pendant l'année académique 1879-90. Entré



DR. J. A. LÉGER,
SHÉDIAC.



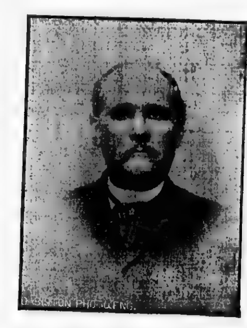
M. RÉMI BENOIT,
Percepteur des douanes, ARICHAT.



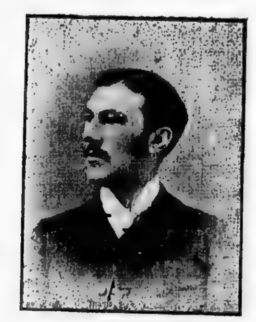
DR. E. T. GAUDET,
ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.



M. EDOUARD GIROUARD,
Avocat, MONCTON, N. E.



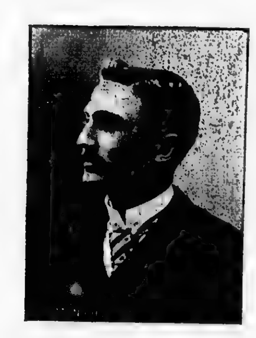
DR. A. P. LANDRY,
EEL BROOK, N. E.



DR. JÉROME DOIRON.
TIGNISH, I. P. E.



DR. DAVID V. LANDRY,
ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.



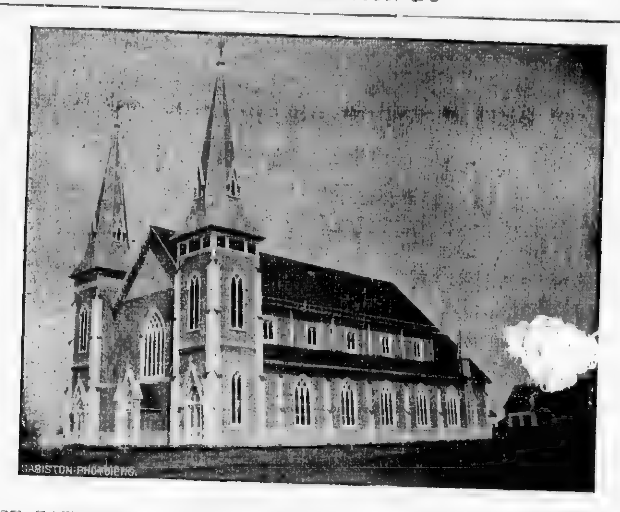
DR. THOS. J. BOURQUE,
RICHIBOUCTOU.



M. GILBERT DESROCHES,
Marchand, MISCOUCHE, I. P. E.

F. X. COMEAU, M. D.—Naquit à Petit Rocher en l'année 1862. Il commença ses études classiques au Séminaire de Rimouski et les termina au Collège Ste-Croix de Farnham,en 1883. Il embrassa en septembre de la même année l'étude de la médecine à l'Université Victoria de Montréal d'où il obtint ses diplômes de Bachelier et de Docteur en médecine au printemps de l'année 1887. Le Dr. Comeau est établi à Caraquet, N. B., où il pratique sa profession.

DR. JÉROME DOIRON, Tignish—Le docteur Jérôme Doiron est né à Rustico, I. P. E., le 11 juin 1862. Fils cadet de feu Jérôme Doiron et d'Edesse Martin. A fait ses études au collège St-Dunstan et au collège du Prince de Galles. Instituteur à Rustico pendant quatre ans. Etudia la médecine à l'Université-Laval de Montréal, où il reçut son brevet de médecine en 1890, *cum summâ laude*, avec la plus grande distinction. S'établit la même année à Tignish, où il possède une belle clientèle.

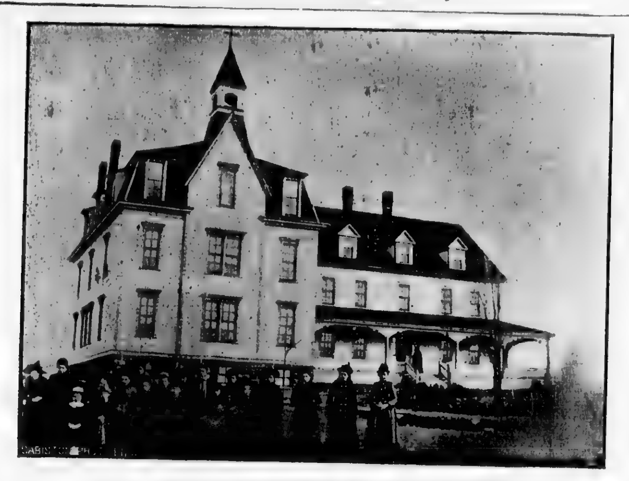


ÉGLISE CATHOLIQUE DE MISCOUCHE, ILE DU PRINCE-EDOUARD.

RÉVD. P. BAZOGE.—Le R. P. Bazoge est né à Coulombiers, canton de Beaumont-sur-Sarthe, (France), le 22 septembre 1831.

Il est le huitième enfant de Réné Bazoge et de Jacqueline Paquet-dit-Bellefontaine qui moururent la même année, en 1871, à St-Jean d'Assé. Il passa les premières années de sa jeunesse à St-Jean d'Assé, à Precigné et au Mans. C'est dans cette dernière place qu'il était lors de sa conscription en 1852; le numéro 23 qu'il tira au sort, lui valut son incorporation au 98e régiment de Ligne qui fut pendant quatre ans l'arbitre de son sort. Le 7 novembre 1854, il suivit son régiment qui laissa le camp de Boulogne-sur-mer pour se rendre en Crimée; après 14 jours de marche en France et de navigation sur la Méditerrannée, la Marmara et la mer Noire, il arriva le 22 novembre au port de Camiech, à deux lieues de Sébastopol; il passa huit mois employé au travail des tranchées et aux services différents des assiégeants. Il prit part à l'enlèvement des embuscades que les Russes avaient élevées en avant des tranchées des Français; c'est dans ce jour que pour la première fois il essuya le feu de l'ennemi qui causa la mort de son plus proche voisin de droite et blessa grièvement son voisin de gauche; mais la journée la plus meurtrière fut celle du 14 avril, où la mitraille et les obus mirent hors de combat 21 combattants de la même compagnie, lui-même reçut trois projectiles qui perforèrent ses vêtements mais ne lui infligèrent aucune blessure assez grave pour le mettre en dehors des rangs. Le 21 avril, dans son rapport de l'ordre du jour, le colonel du régiment fit de nombreuses promotions pour remplacer les morts au champ d'honneur et au nombre des nouveaux promus, le futur religieux de Ste-Croix reçut l'investiture du grade de sergent-fourrier, position qui, en l'exemptant du travail des tranchées et de la garde devant l'ennemi, lui rendait acceptable sa situation devant Sébastopol, lorsque le 8 septembre il lui fallut comme tous les autres marcher à l'ennemi, dans cette journée de terreur et de délivrance. Il était devant le bastion central lorsque le général Lebreton commanda l'assaut, et se précipita avec les plus vaillants à l'escalade du bastion, mais par bonheur une estafette arriva en toute hâte en criant de cesser le feu, que Malakoff était prise, le drapeau parlementaire hissé et que enfin Gorschakoff capitulait; il était une heure après-midi, aussitôt les cris de vive la Russie, vive la France, firent dissiper toutes les incertitudes, calmèrent toutes les craintes et régularisèrent le battement du cœur dans toutes les poitrines.

Le 21 septembre le général de Lassale, chef du 2e corps d'armée, distribuait des milliers de médailles pour récompenser ceux de son corps d'armée qui avaient le plus été exposés, au nombre de ces médaillés fut l'ancien conscrit du no. 23, qui, le 2 octobre assistait aussi à la grande revue du général russe Ostensaken qui escorté des états-majors français, anglais, turc et piémontais, passait devant toutes les armées alliées en signe de la paix et de la fraternité permanentes. Quelques jours après la grande revue, le 98e régiment quittait Balaclava pour se rendre à Tours où il devait tenir garnison. C'est dans cette ville qu'il reçut les ovations des édiles de la cité et assista à un banquet dans lequel le colonel Dumenil se couvrit de gloire par ses harangues en style de St-Cyr dont il avait été longtemps un brillant professeur. Pour couronner cette arrivée à Tours, l'empereur Napoléon accorda des congés de six mois à ceux qui voudraient en profiter. Le futur religieux ne manqua pas l'occasion favorable, rendit son grade, retourna au Mans, entra au noviciat des Salvatoristes de Ste-Croix, y fit profession religieuse dix-huit mois après son entrée et plus tard fut ordonné prêtre dans l'église de Ste-Croix par Monseigneur Dufal, en 1862. Dans la même année le Très-Rév. Père Moreau envoya le Rév. Père Bazoge à St-Laurent, près Montréal; un an après ses supérieurs lui donnèrent une obédience pour être mis à la disposition du supérieur de Memramcook, où il resta près de deux années, puis fut nommé à la cure du Barachois qu'il occupa pendant cinq ans; ensuite ses supérieurs le rappelèrent à St-Laurent pour l'envoyer provisoirement au Petit-Rocher d'où il devait conjoin-



COUVENT DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, MEMRAMCOOK, N. B.

tement avec le R. P. Robert se rendre à St-François et St-Hilaire du Madawaska. Le R. P. Robert n'ayant pu quitter le Petit-Rocher, le R. P. Bazoge se rendit seul au Madawaska où il resta tant que sa congrégation put prêter des prêtres à Monseigneur l'évêque de Chatham. Au mois de décembre 1876 le Père Bazoge fut chargé de la paroisse de Cocagne qui a été pendant huit ans le théâtre de ses travaux. En 1885 ses supérieurs le rappelèrent à Memramcook où il réside encore en exerçant, sous la sage direction du R. P. Lefebvre, un ministère de paix et de consolation avec ce zèle et ce courage qu'inspire la foi religieuse. Ad multos annos.

COUVENT NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, MEMRAMCOOK.

Voulant procurer aux jeunes filles les mêmes avantages qu'aux jeunes gens, le Très-Révérend Père Lefebvre avait à peine assis les fondations du collège St-Joseph sur des bâses solides qu'il voulut doter sa belle et populeuse paroisse de Memramcook d'un pensionnat offrant au sexe tous les avantages de l'éducation intellectuelle et domestique.

Et le pensionnat de Notre-Dame du Sacré-Cœur, dont nous donnons ci-haut la gravure, fut fondé et placé sous la sage et habile direction des Révérendes Sœurs de Charité, dont le savoir, le zèle, le dévouement et le succes dans l'enseignement sont si bien connus de nos populations.

Cette institution, agréablement située dans la magnifique paroisse de Memramcook, auprès du collège St-Joseph, est dirigée par les Sœurs de Charité qui ne négligent rien de ce qui peut contribuer à la santé et au bien-être des jeunes Demoiselles confiées à leurs soins. Les Maîtresses prêtent une attention particulière à former leurs élèves à la pratique des vertus chrétiennes et morales.

Le cours de l'instruction comprend le Français, l'Anglais, la Musique, le Dessin, la tenue du ménage, la couture unie et ouvrage de goût. L'année scolaire est de dix mois. On reçoit des élèves au Pensionnat à aucune période de l'année.

RÉVD. JOSEPH PELLETIER, curé de St-Louis, comté de Kent, N. B.—Né à Saint-Pascal, P. Q., le 16 octobre 1828, du mariage de Célestin Pelletier et de Justine Aubert, fit ses études au collège de Sainte-Anne Lapocatière, et fut ordonné prêtre à St-Jean, N. B., le 4 septembre 1853. D'abord missionnaire à Bathurst, il fut ensuite transféré à Richibouctou en 1857, et desservit St-Louis jusque vers 1869 ou 1870, alors que la cure de Caraquet lui fut assignée, puis quelques années plus tard la cure St-François, au Madawaska. Au départ de M. l'abbé Richard pour Rogersville, M. le curé Pelletier fut rappelé dans son ancienne paroisse de St-Louis, où il avait fait tant de bien dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, car il avait prêché avee succès, d'exemple comme de parole, le progrès en agriculture, et c'est à lui en grande partie que cette belle région agricole doit sa prospérité. M. le curé Pelletier contribua largement à répandre le *Moniteur* dans le nord du comté de Kent, lors de la fondation de notre journal, et nous aimons à rappeler la large part qu'il prit à notre œuvre dans son enfance. M. le curé Pelletier est le frère de M. George Pelletier, de Shédiac, qui lui aussi fit beaucoup pour assurer l'existence de notre journal, de M. le docteur Thomas Pelletier, de Van Buren, Me., de MM. Rémi et Cyprien Pelletier, du Madawaska, et l'oncle de M. le curé Jos. Levasseur, de Pâquetville.

RÉVD. L. N. DUGAL, curé de St-Basile, Madawaska. —Né à St-André de Kamouraska, P. Q., le 4 août 1853, élève du Séminaire de Québec, ordonné prêtre à Chatham, N. B., le 29 septembre 1876. Vicaire à St-Basile jusqu'en 1880; et curé de la même paroisse depuis 1880.

RÉVD. C. A. HUDON, curé du Village de Richibouctou.—Né le 14 septembre 1859 à St-Denis de la Bouteillerie, comté de Kamouraska, P. Q. Cours classique au Collège Ste-Anne de la Pocatière, théologie au Séminaire de Québec, à Ste-Anne et au collège St-Joseph de Memramcook. Ordonné prêtre à St-Jean, N. B., par Mgr. Sweeney le 4 octobre 1888. Vicaire à Bouctouche deux ans et demie, et curé du Village de Richibouctou en 1891.

LES DEUX QUATRE-VINGT-DOUZE.

C'était le vingt-neuf mai, à l'heure des Vêpres. Les cloches de Sainte-Marie babillaient aux échos de la forêt et de la grève ; des groupes s'acheminaient vers l'église éclatante de lumière et de blancheur. Plus loin, c'était le silence de la campagne et le miroitement du soleil sur la baie. Les papillons traçaient à travers la poudre du chemin des lignes idéales ; les lilas pointaient sous les fenêtres ; des odeurs de salines se mêlaient au parfum des fleurs.

Comme de cette élégance et de ce fourmillement un bond du souvenir vous reporte en arrière ; comme ces termes de comparaisons se dessinent vite de la foi d'aujourd'hui et de celle des aïeux, entre le berceau de la nation et ce que l'ont faite cent années !

Puisque j'évoque les choses d'autrefois et que ce jour est sacré, dirigeons-nous vers les Grosses-Coques. Le touriste n'a rien à voir, mais le pèlerin beaucoup à contempler. D'abord, oublions ces chalets si gracieux, dépouillons le luxe du moment, faisons du chemin un sentier de chasseur et de la plaine une savane ; nous sommes aux premiers temps de l'Acadie ; elle cherche, avec les épaves de ce qu'elle avait été jadis, à se reconstituer, à courir encore une carrière ; n'avançons plus que découverts, c'est là ; chaque rocher a sa légende, tout brin d'herbe son souvenir.

La rivière des Grosses-Coques serpente au pied du monticule des Doucet et se noie silencieuse et résignée dans la masse des eaux de la baie, qui, tantôt sereine et bleue comme un lac, semble sommeiller, et tantôt brise avec furie dans un va-et-vient de crépitements secs et de galets qui se choquent. Tel est le site grandiose où se mouvaient, il y a un siècle, huit ou dix familles acadiennes. Depuis vingt-quatre ans les solitudes de la baie ont reçu leurs hôtes ; la hache maniée par de jeunes générations dont le besoin décuple l'énergie a fait au sein de la forêt une entaille énorme. La petite colonie a ses foyers plus que modestes, sa troupe de guerre, son sanctuaire. Nous ne voulons que des émotions saintes ; eh bien ! relevons cette chapelle dont les assises sont perdues sous les gazons, ce premier autel dont les vieillards ne savent plus que la pauvreté solennelle.

Une croix de bois indiquait seule que ces troncs francs superposés et reliés de terre glaise, que cette arche de vingt pieds carrés où verdissaient des mousses et pendillaient des lichens, abritaient les fidèles à l'heure de la prière et le prêtre en ses rares apparitions. A l'intérieur quelques dévotes images appendues au mur, des chandeliers de bois sur l'autel où brûlaient pendant l'office d'humbles batonnets de suif ou de résine. Telle aussi la crêche nouvelle, le coin plus recueilli témoin des agapes fraternelles d'une poignée de chrétiens au jour du Seigneur. Le prêtre est loin, loin ; mais la *messe blanche* supplée au besoin de la foi.

Ils arrivent graves et superbes, sandales aux boucles d'argent, grands bas ornés d'épis, culotte courte à rosette, veston qui s'ouvre sur la poitrine entre ses rangées de boutons chatoyants, majestueux castor des jours de fête ; ils sont vraiment beaux les ancêtres dans cet accoutrement martial et dégagé. Nos aïeules sous leur mantelet de deuil et la cape noire jetée sur la mousseline des coiffes blanches font vaguement songer au cloître. Toutefois, il faut signaler encore la poche légendaire de la mère de famille—poche immense qui pend au côté et que retient à la ceinture un cordon spécial. Là s'engouffrent le dîner, les livres d'Heures et tout le matériel de campagne ; car la journée entière appartient à Dieu ; l'on goûte à l'ombre de son toit et l'on ne regagne le village que le soir. Entrons donc à leur suite. Un homme, le patriarche sans doute et le plus intègre, Amable Doucet, récite, à la place du prêtre, les pieuses oraisons de son livre ; puis dans le silence de la plage la voix mâle des hommes jointes à celle des femmes module les chants liturgiques de la messe et des vêpres ; pendant que le Souriquois dont le Visage-Pâle était l'ami aux jours de bonheur et qu'il a suivi dans son exil et dans son culte, tout ravi d'un spectacle qu'il sent et voit sans le comprendre, penche jusque dans la poussière au seuil de la chapelle son front couronné de l'aigrette, symbole d'indépendance et de bravoure. Alors,

> Tout à l'entour, les bois, le fleuve, le ravin
> Sont inondés de rose et teintés de lumière ;
> L'âme semble briser sa chaîne et la prière
> Dans l'infini s'envole et monte—c'est divin—

En ce jour le nouveau-né reçoit devant le peuple l'eau du baptême, les fiancés prononcent leur serment et le *De profundis* pour ceux qui dorment là-bas sur la colline, clôt par le souvenir de ce qui est terrestre et fragile, les suppliques tombées des lèvres des croyants. Si quelqu'autre a cessé de souffrir, sa dépouille, sur laquelle ils pleurent et prient une dernière fois, descend lentement la pente, franchit la rivière et rejoint ses devancières sous les grands pins où gémit et sanglote le vent du large. Quand viendra le prêtre, il bénira la tombe et lui donnera la paix au nom du ciel. Puis, quand dans ses mains le pain du sacrifice deviendra le corps d'un Dieu pour l'amour de tous, le capitaine Lanoue commandera une triple décharge et les profondeurs des bois sauront que les Visages-Pâles ont reçu la visite du Grand-Esprit. Certes, tant de grandeur et tant de naïveté méritent d'être gravées en lettres d'or au début de l'épopée acadienne ; elles sont dignes d'être immortalisées par le burin et par le pinceau ; elles accusent dans vos ancêtres une richesse merveilleuse et un profond instinct de religion. A Dieu [illegible] a gardé dans leur cœur l'une et l'autre, multiplié leur [illegible] pour me donner autant de frères, je ne saurais que [illegible] dire, en le changeant un peu, le mot sublime qui ferme[illegible]me une clef d'or venue du ciel, le poême d'Evange[illegible]

Father, I thank thee.

Sur les ruines de ce temple disparu, sans que la foi soit morte et Dieu moins adoré, parmi les tombes des derniers martyrs, contemplant tout ce que le ciel a su tirer de ces cendres, je répète : Father, I thank thee.

JULES LANOS, Eud.

Collège Ste-Anne, 4 juin 1892.

CAPITAINE AUGUSTIN LANDRY, Shédiac—Né à Pokemouche, le 21 juillet 1838, du mariage d'Auguste Landry, marchand, et d'Olive Robichaud. Epousa en 1866, Dlle Helen Mary Morrissey, de l'Ile du Prince-Edouard. Navigateur dès sa jeunesse, M. Landry obtint son brevet de capitaine au long cours en l'été de 1873 à Liverpool, Angleterre. Il a commandé bon nombre de gros vaisseaux et a fait plusieurs fois le tour du monde. N'a essuyé qu'un naufrage—dans le sud du Brésil, en 1883. Le capt. Landry est un brave et habile marin, et est fort estimé dans le monde.



PROF. ALPHÉE BELLIVEAU,
ÉCOLE NORMALE, FRÉDÉRICTON.



RÉVD. F. X. COLLERETTE.
CURÉ DE QUACO, N. B.



RÉVÉREND H. A. MEAHAN,
CURÉ DE MONCTON, N. B.

IN MEMORIAM



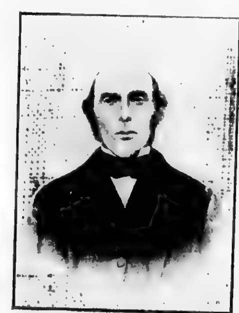
FEU LE RÉVD S. E. POIRIER,
Né à Tignish en 1801 et décédé le 3 août 1887.



FEU LE RÉVD FIDÈLE BELLIVEAU
Curé du Village de Richibouctou,
Décédé le 31 août 1891.



FEU LE RÉVD ANT. GOSSELIN,
Ancien curé de St-Bruno, Cocagne et Grande-Digue.



FEU AMAND LANDRY,
M. P. P. pour le comté de Westmorland de 1846 à 1870, décédé en 1877.



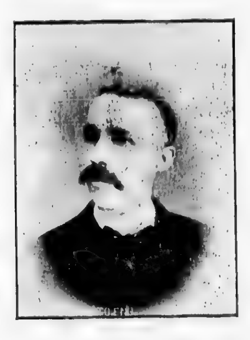
FEU RÉVD VITAL D. LEBLANC,
Vicaire de Milltown, N.B., décédé le 12 mai 1892, à l'âge de 30 ans.



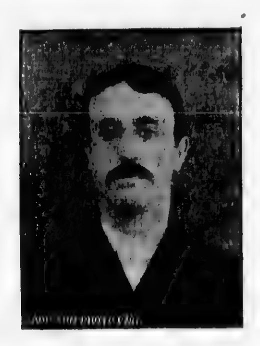
FEU GILBERT A. GIROUARD,
M. P. pour le comté de Kent de 1878 à 1883, et décédé en janvier 1885.



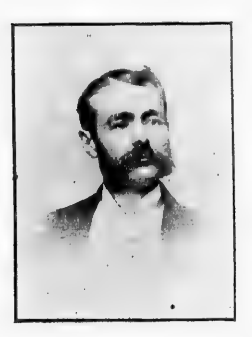
M. V. A. LANDRY,
Propriétaire de l'*Evangéline*,
WEYMOUTH, N. E.



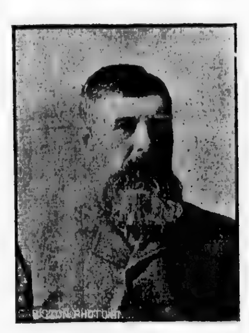
M. JOSEPH J. BOURGEOIS.
Marchand, MONCTON, N. B.



M. P. J. VENIOT,
Propriétaire du *Courrier des Provinces Maritimes*, BATHURST.



M. TRANQUIL GALLANT,
Orfèvre, BOSTON.



M. GEO. P. LEBLANC,
Conseiller Municipal, CAP-PELÉ, N.B.



M. PLACIDE HÉBERT.
Fabricant de Chaussures, LYNN, E.U.



M. CHARLES R. POIRIER,
Marchand, SHÉDIAC.



M. SYLVAIN R. GAUDET,
Entrepreneur, MCGINLEY'S CORNER.



M. C. H. GALLAND,
SHÉDIAC.



LE JOURNALISTE.

Tout le monde lit les gazettes de nos jours. Les gens trop pauvres, ou trop mesquins—plus souvent ces derniers—qui ne s'abonnent pas, les empruntent du voisin. C'est un objet aussi commun que le livre de messe, et où se trouve celui-ci se rencontre l'autre, ceux qui savent lire ne peuvent s'en passer ; c'est la continuation conséquente et naturelle de l'instruction acquise à l'école, mais cent fois plus agréable que les leçons du maître, trop souvent plus habile à manier la férule que le blanc d'espagne. La gazette nous tient au courant des questions qui agitent le genre humain ; par elle nous regardons les combats des nations en guerre ; nous assistons aux délibérations des assemblées législatives ; nous constatons les progrès accomplis par la science et les arts ; nous devenons témoins invisibles des œuvres de l'homme et des éléments. Rien nous est caché, tout nous est connu sans autre labeur que celui de lire les quatre pages du journal.

C'est autre chose pour l'homme qui a rédigé, inspiré, ou collationné la matière de ces feuilles. Conçoit-on correctement le long et fatiguant travail dont elles sont le fruit? Nous acceptons avec avidité les informations utiles que renferme la gazette ; souvent chacune d'elles nous vaut le prix de l'abonnement et plus. Songe-t-on jamais à remercier tant soit peu convenablement le journaliste qui s'est imposé la rude tâche de nous les trouver? C'est une œuvre de géant qu'il accomplit chaque jour ; chaque jour une question nouvelle à étudier, un nouveau problème à résoudre, un bon mouvement à encourager, un mal à réprimer, mille choses à considérer avant de les soumettre à la lecture publique.

Nous voyons par ses yeux, nous pensons par ses idées, nous nous instruisons par son érudition. Rarement nous nous arrêtons à considérer le bien qu'il nous rend et la reconnaissance que nous lui devons. Dans un temps ou dans un autre, nous attendons tous de lui de petits services qui parfois prennent des proportions considérables. Le député aime à voir ses discours imprimés dans la gazette ; le médecin est fier d'y voir proclamer ses guérisons inattendues ; l'avocat tressaille d'aise d'y trouver ses triomphes judiciaires ; le marchand jubile d'y apercevoir ses articles de commerce vantés en termes non équivoques ; le voyageur est fort désappointé si on n'annonce son arrivée dans le meilleur hôtel de la ville ; tandis que le cultivateur, le plus humble de tous, est singulièrement glorieux de voir publier les rendements extraordinaires de son champ et la beauté de ses animaux ; et le prêtre même, tout en dehors des choses matérielles qu'il soit, courtise la plus grande publicité possible pour ses bazars et ses piqueniques.

Donc, de toutes les professions libérales, le journalisme est celle qui rend le plus généralement service à toutes les classes de la population. Conséquemment, pour être juste, on devrait encourager la presse autant qu'il est en son pouvoir de le faire, payer régulièrement et avec empressement le prix de l'abonnement, aider le journaliste dans son œuvre importante et difficile, et lui rendre la vie aussi facile et douce qu'elle est susceptible de l'être.

—UN LISEUR DE GAZETTES.

RÉVD. ALFRED E. BURKE, curé d'Alberton, I. P. E.—Né de parents irlandais à Georgetown le 8 septembre 1860. Fit son cours classique au collège St-Dunstan à Charlottetown, où il fut l'un des plus brillants élèves de son temps. Théologie à l'Université-Laval de Québec. Ordonné prêtre le 30 juin 1885 par Son Eminence le Cardinal Tachereau. Secrétaire de l'évêché de Charlottetown pendant trois ans. C'est lui qui organisa les superbes fêtes qui marquèrent le jubilé sacerdotal du regretté Mgr McIntyre. Curé à Vernon River, puis à Rustico, et enfin à Alberton, où le besoin d'un administrateur se faisait sentir pour mettre les affaires d'église sur un bon pied. Il eut à desservir la paroisse de Bloomfield au départ de l'abbé Von Blerk, et il se voua à l'avancement des Acadiens avec un zèle qui lui valut un succès inespéré, et qui lui gagna tous les cœurs. M. l'abbé Burke s'intéresse vivement à tout mouvement destiné à faire du bien au pays et au peuple ; et son cœur irlandais compatit à toutes les souffrances.

M. P. J. VENIOT, éditeur du *Courrier des Provinces Maritimes*, Bathurst.—Né à Richibouctou, comté de Kent, 6 octobre 1863 ; fils cadet du capitaine Etienne Veniot. Typographe à Pictou, puis à Moncton, il se rendit à Bathurst en 1887, et acheta en 1891 le *Courrier* dont il est maintenant le rédacteur-propriétaire.



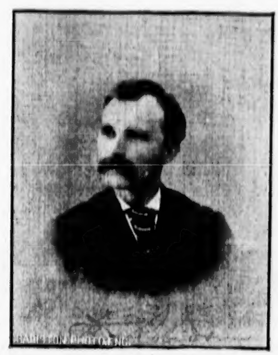
DAME VEUVE BIBIANE ARSENAULT.

Mde. Vve. Bibiane Arsenault (née Poirier) naquit le 20 mai 1792 ; elle est, par conséquent, centenaire depuis le 20 mai dernier. La gravure la représente dans le costume acadien (la *cotte*, le mantelet, la *câline* et le châle noir) qui a presqu'entièrement disparu de nos jours, mais dont on voit encore l'original aujourd'hui dans la Normandie. Mde. Arsenault est la mère de l'hon. Joseph O. Arsenault, d'Egmont Bay, I. P. E., la grand'mère du R. P. Arsenault, C. S. C., Collège St-Joseph de Memramcook, de la Révde. Sœur St. Fulbert, Cong. de N. D., Miscouche, I. P. E., et de Jos. Oct. Arsenault, inspecteur des écoles françaises et professeur à l'Ecole Normale de Charlottetown, I. P. E. Elle est aveugle depuis 10 ans, mais sa mémoire est toujours bonne, surtout quant aux évènements de *l'ancien temps*. Elle reconnait encore ses parents et amis par le son de leur voix. Plus tard nous publierons la généalogie de la famille Arsenault en Acadie.

M. A. P. LANDRY, M. D., Eel Brook, N. E.—Le Dr. Alexandre P. Landry naquit à Ste-Marie, comté de Kent, N. B., le 12 juin, 1834. Il fit un cours d'études au collège de Ste-Anne de la Pocatière. Après son retour du collège en 1855, il consacra une douzaine d'années à l'enseignement dans les écoles publiques. Durant cette période, il fit son cours pour diplôme d'instituteur, à l'Ecole Normale, tenue alors à St-Jean, N. B., et gradua en 1860.

Le 17 mai 1867, il épousa à Yarmouth, N. E., Marie-Geneviève Bourque, fille de feu Sieur Jean Bourque. De ce mariage sont nés huit enfants dont six—trois garçons et trois filles—sont vivants.

En novembre 1867 il entra au Collège Médical de l'Université de Harvard, à Boston, et gradua le 10 mars 1870. Il fut alors proclamé, dans les journaux, *le premier médecin acadien des Provinces Maritimes*. Il est donc aujourd'hui le doyen des médecins acadiens de ces provinces. Il établit sa pratique d'abord au Petit Ruisseau ou Comeauville, dans le district de Clare, N. E. En cette même année (1870), il fut nommé inspecteur d'école pour le même district. Il résigna cette position en novembre 1877, pour aller s'établir à Bouctouche. Il exerça sa profession dans le comté de Kent durant près de neuf ans. Sur l'invitation réitérée du curé et des notables de Ste-Anne d'Eel Brook, il allait s'y établir le 1er juillet, 1886. C'est là qu'il pratique la médecine aujourd'hui.



M. FERD. ROBIDOUX,
Réd.-Prop. du *Moniteur Acadien.*

RÉVD. D. F. LÉGER, curé de Fox-Creek—Né au Cap-Pelé le 22 mai 1855 ; entré au collège St-Joseph le 17 avril 1874. Théologie au Grand Séminaire de Québec, où il fut ordonné prêtre par Son Eminence le cardinal Taschereau le 12 juin 1886. Vicaire à Bouctouche deux ans, puis à Carleton et à St-Jean. Nommé curé de St-Anselme de Fox-Creek dans l'automne de 1889.

RÉVD. JOSEPH TRUDEL, curé de Lamèque—M. le curé Joseph Trudel est né à St-Grégoire, comté de Nicolet, P. Q., le 8 août 1839, fit son cours d'études au collège de Nicolet et fut ordonné prêtre dans l'église de Richibouctou, par Mgr. Rogers, le 21 novembre 1875. Avant de se consacrer au saint ministère des autels, M. Trudel avait été soldat et pris part à la guerre de sécession en 1864-65.

Le Grand Magasin de Nouveautes de Moncton.

PETER McSWEENEY.

ASSORTIMENT IMMENSE ET SANS RIVAL DE

MARCHANDISES SECHES,

COMPRENANT TOUT CE QU'ON PEUT DÉSIRER DANS CE DÉPARTEMENT.

DRAPS, TWEEDS, ETOFFES A ROBES, HARDES, COTONNADES, INDIENNES, GARNITURES, GANTS, PARAPLUIES ET PARASOLS, BAS ET CHAUSSONS, TOILES, TOILES DE DAMAS, ESSUIE-MAINS, MOUSSELINES, SATINES, CAMBRIC, GUILLAUMES, RIDEAUX DE DENTELLE ET AUTRES, ETC.

En un mot rien ne manque; il y a tout ce qu'il faut pour l'habillement et la toilette des dames, des messieurs et des enfants, et cela dans les derniers goûts, de qualité supérieure; et à des prix tellement réduits que personne ne sort sans trouver et acheter ce dont elle a besoin.

Les commandes reçues par la malle recevront une prompte attention.

EN GROS ET EN DETAIL.

PETER McSWEENEY,

GRAND'RUE, MONCTON, N. B.

MONCTON CARPET & FURNITURE CO.

MARCHANDS DE

Meubles, Ameublements,

—ET—

Garnitures de Maisons.

TAPIS,
RIDEAUX,
MEUBLES,
COUCHETTES,
MATELAS,
LITERIE,
BOURRAGES,
PERSIENNES, ETC.

Nos salles de Meubles et de Tapis sont les plus vastes dans cette partie de la Province, et renferment constamment un choix incomparable de

AMEUBLEMENTS DE SALONS,
" SALLES A MANGER,
" CHAMBRES à COUCHER,
COUCHETTES DE FER, LITS A RESSORT,
MIROIRS, TAPIS,
RIDEAUX DE DENTELLES, ETC., TAPIS CIRÉ,
LINOLEUMS, MATTES,
STORES DE TOUTE LARGEUR.

PRIX TRES RÉDUITS.

Entrepôt de Tapis et de Meubles de Moncton:

BATISSE DE BRIQUE,

AUTREFOIS McSWEENEY BROS.,

116 et 118 — Grand'Rue, Moncton, N. B.



ENTREPOT DE FERRONNERIES

Le Bel Etablissement de MM. Burpee, Thorne & Co., à St-Jean

A côté de la bâtisse Domville, rue Prince William, á St-Jean, s'élève un joli édifice de brique à 5 étages, qui attire toujours l'œil du passant par le gracieux étalage de fines ferronneries qui orne les vitrines. Une vignette de cet édifice précède ces lignes. Depuis 20 ans ce lieu est le centre d'un gros commerce de ferronneries, donc il est familier á beaucoup de monde dans les Provinces Maritimes. C'est feu l'hon. Isaac Burpee qui a établi la maison, il la continua avec ses frères Fred et John, Clarke, Kerr & Thorne leur succédèrent, et cette année Burpee, Thorne & Co. prirent la maison. Sans compter les avantages d'une ancienne maison et d'un établissement sans rival, cette maison a une expérience lui donnant une connaissance pratique des besoins du commerce outre que ses membres sont bien connus et très populaires.

M. Francis F. Burpee est le fils de feu John P. C. Burpee, qui faisait partie de la première maison de I. & F. Burpee qui fit le commerce á cette place. M. Burpee a acquis de l'expérience dans le commerce des ferronneries, et s'il a hérité des qualités de son père ou de son oncle, il est sûr du succès.

M. Henry J. Thorne, l'autre membre de la société, est depuis des années l'un des principaux marchands de ferronneries de St-Jean, de même que l'un des plus dévoués au bien et à la prospérité publique. Il fut maire de la ville il y a quelques années.

Un redacteur de la GAZETTE entra au magasin de MM. Burpee, Thorne & Co. et leur demanda : Comment vont les affaires, M. Thorne ?

—Excellentes, fit-il. Les commandes viennent de bonne heure ce printemps. Voici des jeux de croquet qui partent. Nous pouvons á peine remplir les commandes qui nous arrivent de nos voyageurs et par la malle.

Le journaliste s'étonna de la magnitude du stock, et M. Thorne l'invita á visiter l'établissement. Le premier étage contient plus qu'un stock ordinaire de fines ferronneries et objets de fantaisie. Il y a de tout : pour la ménagère, le menuisier, l'entrepreneur, enfin pour tout le monde, et les plus jolis articles de coutellerie et de plaquerie á foison. Au rez-de-chaussée se trouvent les peintures, huiles, vernis, etc. M. Thorne nous conduisit au second étage, qui dans toute son étendue sert de salle d'échantillons. Elle est bien éclairée devant par des fenêtres et derrière par une lucarne. On y étale les échantillons des mille et un articles qui composent le stock du magasin de gros. Chaînes, câbles, outils, peintures, peignes, couteaux, fourchettes, serrures, et une infinité de choses qu'il me faudrait des colonnes pour énumérer.

Au troisième étage se trouve la salle d'assortiment et d'emballage, et les commis étaient fort affairés á préparer les expéditions et à remplir les commandes.

Au quatrième étage se trouvait un bel assortiment de peintures délayées dans de petites boîtes de ferblanc, ainsi que vernis, brosses, papier, etc., et au cinquième étage est un dépôt des effets moins précieux, telsque rateaux, vitriol, copperine, blanc d'espagne, etc.

A part de cela, la maison occupe également les troisième et quatrième étages de la bâtisse d'Ennis et Gardiner, qui est voisine, des portes communiquant d'une bâtisse à l'autre.

Au troisième étage de la bâtisse Ennis & Gardiner, on tient les vitres, le cable, le papier goudronné et le papier sec á doubler, etc., et au quatrième étage une variété d'objets de bois, outre des instruments aratoires de toute espèce.

Bien que l'endroit fût très familier au journaliste, il fut émerveillé des proportions de l'établissement, et de la quantité et de la variété des marchandises qui composent l'assortiment de la maison, et il en sortit plus convaincu que jamais que cette maison est bien digne de patronage, et qu'elle est destinée á fleurir et á prospérer.

—St. John Gazette.
